

L'Hydro-Québec: le tarif aura doublé d'ici 1982

par Michel Vastel

Le prix de l'électricité québécoise doublera d'ici 1982: une facture mensuelle qui était de \$10 à la fin de 1974 s'élèvera à \$21 en 1980 et à \$25 en 1982, si l'Hydro-Québec suit la "suggestion" du ministre des Richesses naturelles d'augmenter son niveau de rentabilité.

Quelques minutes avant l'ajournement "sine die" de la commission parlementaire des Richesses naturelles, hier soir à Québec, l'Hydro s'est résignée à révéler ce que signifiait, pour le consommateur, une augmentation de 25 à 30% de sa marge d'autofinancement: des augmentations de 17% chaque année en 1978, 1979 et 1980, puis des augmentations successives de 5 1/2% en 1981, 7,7% en 1982, et de 4% en 1985.

Depuis 1970, le taux moyen d'augmentation de l'électricité à Québec avait été de 5,8%, par rapport à 14,8% pour l'huile à chauffage. Depuis la fin de 1974, le président de l'Hydro, M. Roland Giroux, a

prévenu les Québécois que ce rythme d'augmentation annuel s'accélérait considérablement. M. Giroux avait en fait demandé cinq augmentations successives de 10% d'ici 1980, mais le gouvernement lui en avait accordé trois seulement. L'augmentation de 9,9% pour l'an prochain est déjà décidée.

On ne sait pas encore si c'est le gouvernement qui devra examiner les prochaines demandes de l'Hydro. En 1975, peu de temps après avoir accordé les trois augmentations de 10% à l'Hydro, le premier ministre annonçait que "la prochaine fois", c'est un Tribunal de l'Énergie qui devra examiner les demandes d'augmentation des tarifs d'électricité.

Lorsque le député Gilles Massé a laissé sa place à M. Jean Cournoyer à la tête des Richesses naturelles, il avait emporté le dossier du Tribunal de l'énergie. Hier un porte-parole du bureau de M. Bourassa a confirmé au DEVOIR que le député d'Arthabaska a déjà remis son rapport au premier ministre. Ses recommandations

sont actuellement examinées par le secrétaire du Conseil exécutif, M. Guy Coulombes.

Les hausses de tarif semblent inévitables depuis qu'à l'ouverture de la commission parlementaire mardi, le ministre Jean Cournoyer a suggéré à l'Hydro d'augmenter son taux de rentabilité, pour ne pas surexploiter les marchés financiers internationaux et en laisser quelques miettes aux autres sociétés d'État et au gouvernement lui-même.

Historiquement, la marge d'autofinancement de l'Hydro n'a jamais atteint les 30% suggérés par le ministre. Le directeur général des finances, M. Edmond Lemieux a déclaré au DEVOIR que c'était là "un objectif difficile à atteindre". De 1971 à 1975 la moyenne annuelle réalisée par l'Hydro, au chapitre de l'autofinancement, a été de 15,8%. La situation financière de l'Hydro est cependant relativement saine puisque ses revenus représentent 136% de l'ensemble des intérêts qu'elle doit payer chaque année sur sa dette.

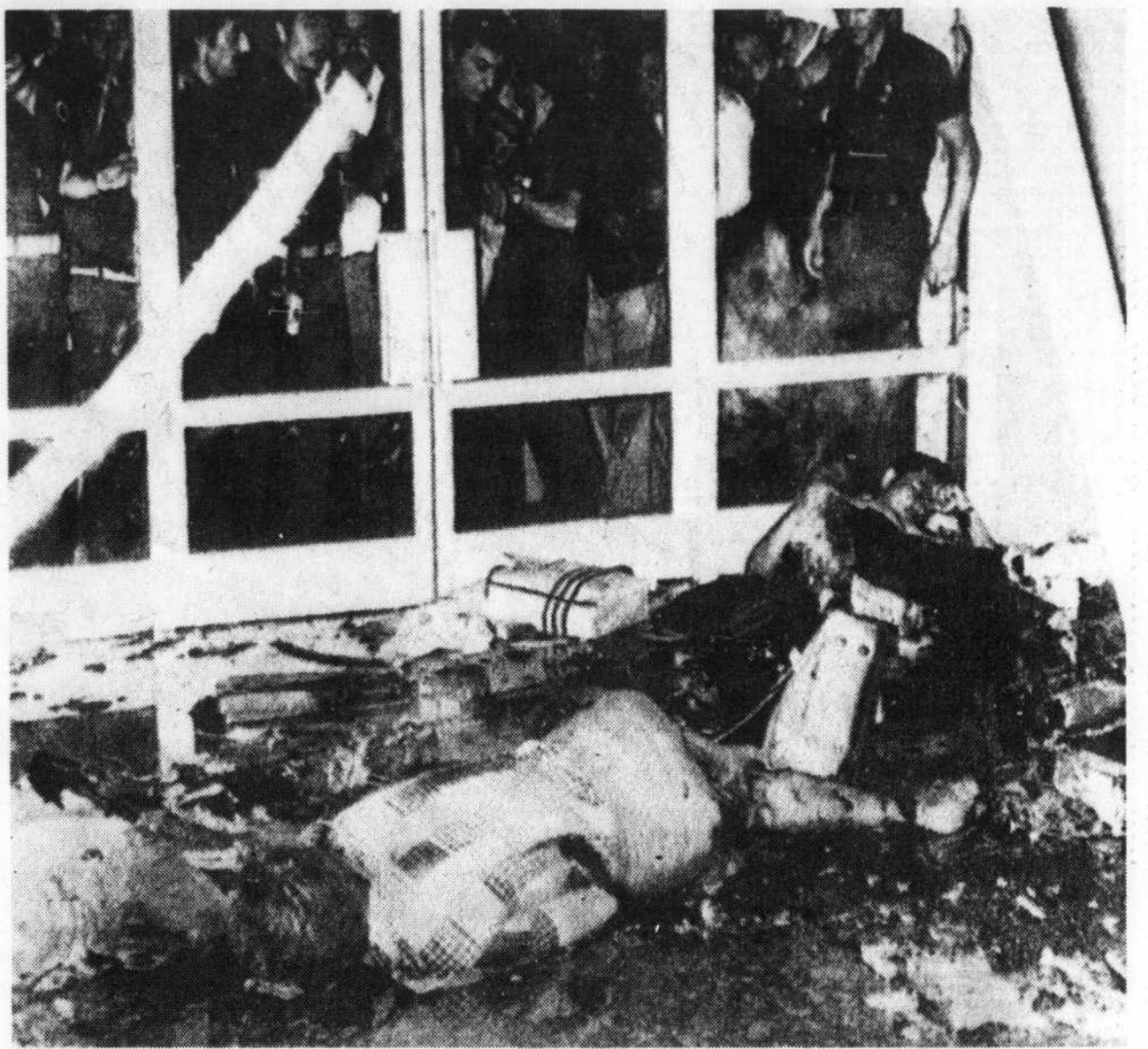
D'ici 1985, l'ensemble des projets d'investissement de l'Hydro exigera \$27,3 milliards, incluant les \$16 milliards de la Baie James. Si l'Hydro veut respecter la recommandation du ministre Cournoyer, elle devrait aller chercher \$8 milliards dans la poche de ses abonnés. Cela suppose que l'électricité ne sera plus produite "au meilleur coût" et que la loi aura été amendée.

Les sommes considérables en jeu remettent en cause toute la structure tarifaire de l'Hydro et les habitudes de consommation des Québécois. Le ministre Cournoyer a laissé entrevoir dans quel sens s'orienterait la politique de son ministère.

En ce qui concerne les tarifs, le ministre prétend qu'au Québec le consommateur ménager finance le consommateur industriel. C'est un jugement que l'Hydro conteste. En 1976 par exemple, les augmentations pour les particuliers ont été de 8,8%, de 9,3% pour les petites et moyennes entreprises, et de 15,5% pour les grandes entreprises. En 1977, ces augmentations seront respectivement de 8,5%, 9,1% et 13,9%.

L'Hydro affirme qu'il lui en coûte moins cher de fournir l'électricité à un gros consommateur qu'à un petit. L'opposition a remis en question cette politique des tarifs dégressifs pour certains types de consommation dont l'intérêt social

Voir page 6: Hydro-Québec



Baignant dans des mares de sang, des passagers tués ou blessés jonchent le hall de l'aéroport d'Istanbul, après que des terroristes palestiniens y aient lancé des grenades et tiré à la mitrailleuse sur des voyageurs attendant un avion d'El Al. (Téléphoto AP)

Terreur à l'aéroport

Un raid palestinien manqué fait cinq morts à Istanbul

ISTANBUL (d'après Reuter et AFP) — Cinq personnes ont été tuées et plus de vingt autres blessées hier soir à l'aéroport Yasilkoy d'Istanbul, où un commando de trois Palestiniens projetait de s'emparer d'un Boeing d'El Al en partance pour Tel-Aviv.

D'après la police turque, les trois hommes, voyageant avec de faux passeports koweïtiens, s'étaient portés tout à l'avant de la queue des voyageurs du Boeing pour le dernier contrôle de sécurité avant le départ.

Une grenade, qui se trouvait dans le sac de l'un des Palestiniens, a éclaté au moment où il l'ouvrait pour l'inspection. L'homme a été tué sur le coup par l'explosion et deux policiers grièvement blessés.

Aussitôt, ses deux compagnons ont lancé une autre grenade dans la salle de départ et ouvert le feu avec des pistolets mitrailleurs sur les voyageurs qui hurlaient de terreur et fuyaient dans toutes les directions. Quatre passagers, — deux Israéliens, un Espagnol et un Japonais, semble-t-il, ont été tués.

Les deux Palestiniens ont tenté de fuir et se sont barricadés dans des toilettes pour dames. Ils se sont finalement rendus après une demi-heure de fusillade avec les policiers.

La police turque a déclaré que les assaillants étaient des partisans du Front Populaire pour la libération de la Palestine (FPLP) que dirige M. Georges Habbache. Selon un diplomate turc à Tel-Aviv, les deux Palestiniens survivants

sont Mohamed Mehdi et Mohamed Hussein Rashid.

Ils étaient arrivés de Libye sur un avion des lignes pakistanaïses et avaient un billet à destination de Bagdad. Mais, en fait, ils projetaient de détourner le Boeing 707 d'El Al.

Celui-ci s'est posé dans la soirée à l'aéroport de Tel-Aviv, ramenant sept des passagers qui avaient été légèrement blessés dans la fusillade à Istanbul. Les autres sont restés en Turquie pour y être

soignés.

M. Gad Yacobi, ministre israélien des Transports, se trouvait à l'aéroport pour accueillir l'avion. Des ambulances et des médecins étaient sur place pour s'occuper des blessés.

Les versions diffèrent en ce qui concerne le nombre de terroristes. Selon une employée de l'aéroport d'Istanbul, ils étaient six, selon le commandant de bord du Boeing d'El Al qui se trouvait à Istanbul.

Voir page 6: Raid palestinien

Le CPQ réclame un comité mixte d'analyse des dépenses publiques

par Pierre O'Neill

Le Conseil du patronat du Québec suggère au gouvernement Bourassa de mettre sur pied un comité mixte patronal-gouvernemental d'analyse des dépenses publiques.

Dans le mémoire remis hier à Québec au ministre des Finances, M. Raymond Garneau, le CPQ souligne qu'il ne suffit pas d'être capable de retracer l'utilisation des ressources financières pour garantir qu'elles sont bien employées.

Le mandat du comité dont le CPQ propose la création aurait pour but d'analyser les principaux programmes de dépenses du gouvernement et tenterait de trouver les réponses aux questions suivantes:

— Jusqu'à quel point le programme analysé rencontre-t-il son objectif général, ses objectifs particuliers?

— Jusqu'à quel point l'objectif général du programme est-il encore prioritaire?

— N'y aurait-il pas d'autres moyens d'atteindre le même objectif, et par des moyens qui seraient moins coûteux?

— Ne pourrait-on pas confier certaines responsabilités du programme au secteur privé?

— Jusqu'à quel point ne pourrait-on être plus sélectif quant à la clientèle à laquelle s'adressent les services offerts par ce programme?

— Jusqu'à quel point ne pourrait-on pas ralentir la demande pour ces services?

— Comment pourrait-on mieux contrôler les coûts de main-d'œuvre inhérents à cette offre de services?

Sur ce thème des dépenses publiques, le mémoire du CPQ rappelle que l'élargissement du rôle gouvernemental, au cours des dernières années, a entraîné une hausse rapide des dépenses publiques. Il note par ailleurs, que ce gonflement des dépenses publiques s'est accompagné

d'une augmentation correspondante de la fiscalité et des emprunts publics qui a eu pour effet d'aggraver les tensions inflationnistes.

Cette évolution, souligne le CPQ, a été grandement facilitée par l'appropriation progressive d'une part de plus en plus élevée de l'épargne par les institutions publiques, tels le régime des rentes du Québec et les fonds de pension des secteurs publics et para-publics.

Voir page 6: Le CPQ



Ils sont 23 jeunes Américains de Chicago à vouloir répéter, dans le cadre du bicentenaire des États-Unis, le voyage historique de Robert Cavellier de LaSalle qui il y a près de trois siècles partait de Montréal pour se rendre à l'embouchure du Mississippi en canot. Le départ a eu lieu hier matin, à Ville LaSalle. L'expédition de 3000 milles devrait se terminer le 8 avril prochain, soit dans huit mois. (Photo Alain Renaud)

La fin de Tall Zaatar est proche

BEYROUTH (d'après AFP et Reuter) — L'état s'est encore resserré hier autour des défenseurs du camp de Tall Zaatar (banlieue est de Beyrouth), où la situation était, dans la soirée, qualifiée de "critique" par la résistance palestinienne.

Les forces chrétiennes "lancent des attaques de tous les côtés à la fois", a annoncé le commandement central palestinien-progressive. "Appuyées par des blindés légers et soutenues par l'artillerie lourde, elles progressent sur tous les axes de combat", a-t-il ajouté.

Selon le commandement central, les défenseurs sont "submergés" par les assaillants, mais continuent à riposter "avec toutes les armes dont ils disposent" au cinquante-et-unième jour de la plus impitoyable bataille de seize mois de guerre au Liban.

Le nombre des civils et des combattants tués dans la bataille de Tall Zaatar demeure impossible à déterminer, mais les blessés évacués du camp et les membres de la Croix-Rouge qui ont pu s'y rendre l'estiment à plusieurs centaines. Depuis de nombreux jours, il est devenu impossible d'enterrer les cadavres et, selon un secouriste, "l'odeur est insupportable".

Privés d'eau et de nourriture, terrés jour et nuit dans les abris aménagés dans les sous-sols des immeubles encore debout, les habitants sont un peu plus nombreux chaque jour à fuir le camp. Selon le comité international de la Croix-Rouge (CICR), quelque mille cinq cents Libanais et Palestiniens sont arrivés, mardi et hier dans le quartier de Ras Dekouaneh, en bordure de Tall Zaatar. Un millier avaient déjà fui le camp. La grande majorité de ces habitants sont déjà passés à Beyrouth-Ouest. D'autres ont été conduits, par la montagne, vers la vallée de la Bekaa, où se trouvent leurs villages d'origine.

L'un des chefs militaires de phalanges, M. Béchir Gemayel, avait déclaré hier que les forces chrétiennes "font tout leur possible pour faciliter le départ de ceux qui veulent quitter le camp".

Le nombre des personnes se trouvant ces derniers jours à Tall Zaatar était estimé de dix mille à trente mille. De 10 à 20 enfants meurent chaque jour de déshydratation et beaucoup de blessés périssent. Le camp se transforme en charnier, a déclaré un porte-parole palesti-

nien. Mais si Tel Al-Zaatar tombe, je ne pense pas que vous verrez un semblant de paix pendant très, très longtemps. Nous serons réellement furieux... Je ne pense pas que nous ayons perdu nos esprits jusqu'ici. Mais si cela se produit, en raison de l'immense tragédie humaine en cause, ce sera vraiment une guerre au finish", a ajouté le porte-parole.

L'acharnement des combats autour de Tall Zaatar a provoqué une dégradation de la situation dans l'agglomération de Beyrouth, où de nombreux obus sont tombés, hier, sur les quartiers résidentiels est et ouest.

Des voitures privées, transportant des blessés, se sont dirigées, à vive allure, au cours de l'après-midi, vers les hôpitaux de quartiers.

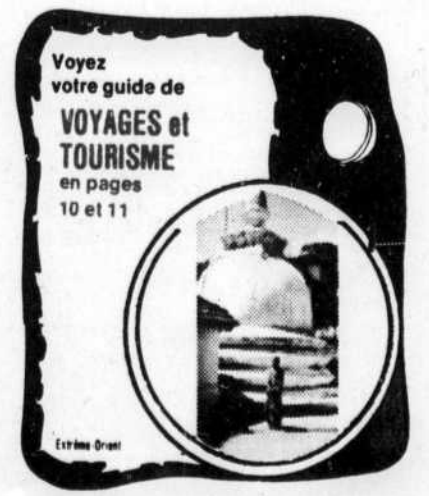
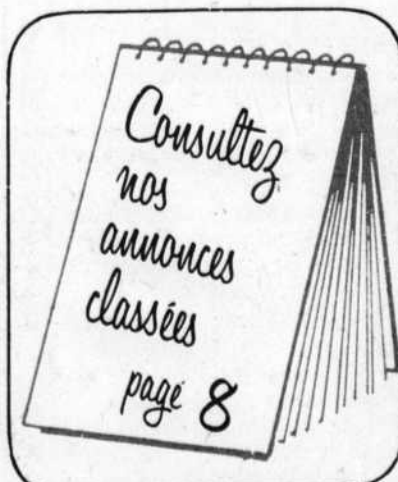
Voir page 6: Tall Zaatar

■ Le Barreau et le projet de loi 41: un éditorial de Jean-Claude Leclerc

■ Une étude très révélatrice: un commentaire de Claude Ryan

■ Des élections? un commentaire de Michel Roy

— page 4



Les terrains de Ville LaSalle

De nouveaux rebondissements dans la lutte solitaire du courtier Senez

par Claude Ryan

La lutte solitaire mais acharnée que mène depuis dix ans le courtier en immeubles de Saint-Lambert, T.B. Senez, afin d'obtenir la lumière complète sur la célèbre affaire des terrains de Ville LaSalle a connu ces jours derniers d'importants rebondissements qui impliquent, outre l'intéressé lui-même, la Chambre d'immeuble de Montréal et des personnalités aussi en vue que le juge Julien Chouinard, de la Cour d'appel du Québec, et M. Conrad Harrington, président du conseil du Trust Royal du Canada et chancelier de l'Université McGill.

Tandis que la Chambre d'immeuble de Montréal se désistait le 2 août de son appel dans la cause où le juge Ignace Deslauriers, de la Cour supérieure, avait déclaré invalide l'exclusion prononcée en 1967 par cet organisme contre M. T.B. Senez, ce dernier, suivant une procédure rarement invoquée, s'adressait en juin au ministre fédéral de la Justice, M. Ron Basford, pour porter une plainte de parjure contre le juge Julien Chouinard et obtenait qu'une enquête soit demandée à

ce sujet au Conseil canadien de la magistrature par le ministre de la Justice.

Le 27 juillet dernier, M. Senez adressait par ailleurs à M. Conrad Harrington une lettre virulente accusant formellement celui-ci de vol pour avoir refusé en 1967 de contribuer à faire toute la lumière sur la fameuse transaction des terrains de Ville LaSalle dans laquelle le Trust Royal du Canada, dont M. Harrington était alors le président, avait joué un rôle important.

Après avoir changé de propriétaire à plusieurs reprises en l'espace de quelques mois, les terrains de Ville LaSalle, qui devaient servir d'emplacement pour la construction d'un entrepôt de la Commission des liqueurs du Québec (devenu depuis la Société des alcools du Québec), furent acquis par la CLQ vers 1966 à un prix qui fut jugé exorbitant par une commission d'enquête que présidait le juge Smith, de la Cour supérieure du Québec, maintenant décédé. Mais certaines étapes de la transaction avaient eu lieu aux Bermudes et, un magistrat de cet endroit ayant refusé de rendre publics les noms de certains participants à une étape ou l'autre de la transaction, le juge Smith dut

conclure son rapport en reconnaissant qu'il lui était impossible de faire la lumière complète sur l'affaire.

Mais le courtier T.B. Senez, qui était à l'époque au service de la maison de courtage Faust, de Montréal, avait suivi de très près la transaction, vu qu'il avait lui-même été détenteur d'une option d'achat sur les terrains de Ville LaSalle, à un prix fort inférieur à celui que devait payer quelque temps après la Commission des liqueurs.

D'une manière subite, et hors la participation de M. Senez, les terrains devaient toutefois à la même époque être successivement vendus et revendus à des prix sans cesse plus élevés. M. Senez en fut naturellement frustré, car il perdait de ce fait des commissions importantes auxquelles il jouissait avoir droit. Il soupçonna qu'il pouvait y avoir anguille sous roche. À compter de ce moment, il mit tout en oeuvre pour obtenir une enquête publique sur la transaction. Avec l'appui des journaux et de plusieurs personnalités politiques, l'enquête fut accordée.

Assez curieusement, M. Senez, qui avait demandé avec insistance d'être invité à

témoigner devant la commission Smith, se vit refuser cette invitation.

Il n'en poursuivit pas moins son action, rédigeant et distribuant notamment de nombreuses lettres dans lesquelles il dénonçait vivement l'action de plusieurs figures et maisons en vue du monde montréalais du courtage immobilier. C'est à la suite de certaines de ces lettres que M. Senez devait d'ailleurs être exclu de la Chambre d'immeuble de Montréal en 1967.

Près de dix ans plus tard, le juge Ignace Deslauriers, de la Cour supérieure, renversa et annula toutefois cette décision de la Chambre d'immeuble, jugeant que l'expulsion de M. Senez avait été prononcée dans des conditions contraires aux règles de procédure de l'organisme et aux règles de la justice la plus élémentaire. Le magistrat refusait par contre, dans le même jugement, de faire droit à une réclamation de M. Senez affirmant qu'il avait droit à des dommages au montant de \$270.165, devant porter intérêt à 10% à compter de la date du jugement. Le juge Deslauriers appuyait sa décision sur le fait que M. Senez avait omis de faire valoir son droit à des dommages dans les délais définis par la loi.

M. Senez en appela de la deuxième partie du jugement, tandis que la Chambre d'immeuble en appela de la première partie annulant sa décision d'exclusion de 1967. M. Senez maintient toujours son appel. Mais le 2 août dernier il eut la surprise d'apprendre en rentrant à son domicile que la Chambre d'immeuble dans un avis qui lui avait été livré le jour même, venait de se désister de son appel.

C'est autour d'une procédure relative à sa lutte vieille de dix ans que M. Senez s'est heurté en Cour d'appel au juge Julien Chouinard. Le juge Chouinard, dans un jugement rendu le 19 décembre 1975, a en effet rejeté deux requêtes de M. Senez dans une autre cause où celui-ci réclame la somme de \$9.999.99 en dommages-intérêts contre le Service du courtage immobilier du gouvernement québécois. Or, M. Senez estime qu'en plus d'avoir erré dans son interprétation de la loi, le juge Chouinard aurait dû se récuser dans cette affaire, vu qu'au temps du rapport Smith, il fut appelé, en sa qualité de sous-ministre de la Justice du Québec, à soumettre au premier ministre du temps, M. Jean-Jacques Bertrand, un rapport dans lequel il concluait erronément que la commission d'enquête avait constaté l'absence de toute acte illégal dans l'affaire des terrains de Ville LaSalle.

M. Senez a porté plainte à ce sujet auprès du ministre fédéral de la Justice. Dans une lettre adressée à M. Senez le 30 juin, M. Ron Basford informait M. Senez que sa demande et les documents qui l'accompagnaient ont été transmis au Conseil canadien de la magistrature "pour tout examen que cet organisme jugera approprié".

M. Basford ajoutait cependant que sa démarche avait un caractère purement administratif et ne devait en aucune manière être interprétée comme un jugement sur le bien-fondé de la plainte instituée par M. Senez.

M. Senez considère toujours, après dix ans, que l'affaire des terrains de Ville LaSalle a donné lieu à une vaste entreprise de "cover-up". Il jure sur son honneur qu'il n'aura de paix et de cesse dans ses démarches judiciaires et autres tant et aussi longtemps que n'aura pas été percé le mystère qui entoure toujours le vol de plus d'un million dont furent alors les victimes les contribuables du Québec.

au fil des mots

HISTOIRE D'EAU

par Louis-Paul Béguin

Des amis américains, déçus de la seconde place des États-Unis aux Jeux Olympiques (comme quoi il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué), se demandaient, chez moi, ce que voulaient dire, sur les robinets nickelés de mon évier, les lettres C et F. "Ils sont fous, ces Québécois, dit l'un, le robinet marqué C est celui de l'eau chaude". Cet ami ne pouvait concevoir que certains robinets soient dotés d'initiales respectant le français. Le C américain traduit froid (cold), et "notre" C indique l'eau chaude. Bon. "Mais le F?" lui demanda mon autre ami, encore plus perplexe. — Sans doute French. On s'esclaffa. Un Québécois facetieux leur lança: "C'est F comme dans 'frette'". Voilà bien l'imbrroglio. Quand j'eus expliqué toute cette histoire de lettres sur les robinets, il me fallut tout de même reconnaître que nous sommes peu logiques. Dans ma salle de bains, en effet, il y a, pour la baignoire et pour le la-

vabo, deux paires de robinets, marqués tous les quatre en anglais: H et C. Mes Yankees, s'en apercevant, alors s'en donnèrent à cœur joie. Il y avait de quoi. Vraiment, je me demande pourquoi nous acceptons encore un tel méli-mélo. Ce pauvre C du robinet de mon évier ne veut pas dire la même chose que le C des robinets de salle de bains. Il n'y a qu'ici qu'on voit une chose pareille. Il faut changer cela.

Battons-nous pour nos robinets, car ils sont symboliques!

Il paraît que la première chose que firent les Allemands quand, en 1940, ils reprirent l'Alsace à la France, fut de changer les robinets des évier et des lavabos. Le K (Kalt) et le W (Warm) remplacèrent derechef les C et F. Symbole significatif, à ce qu'il me semble. Les israéliens alsaciens, narquois, disaient que le K était la première lettre de "kachère". Hélas, ils neurent pas longtemps, les pauvres. C'était le temps, comme a dit Tristan Bernard, où l'on bloquait les coffres et coffrait les Bloch.

La CEQ attend une nouvelle offre sur le fardeau de travail

par Louis-Gilles Francoeur

Les négociateurs gouvernementaux soumettront ce matin une proposition sur la tâche des enseignants aux représentants de la CEQ en vue de régler le dernier problème majeur de la négociation en cours depuis déjà un an.

La rencontre entre les deux parties, qui avait été prévue dès la mi-juillet, fait suite à un appel pressant de la CEQ, qui se dit désireuse d'assurer une rentrée scolaire "harmonieuse".

S'il a été possible de connaître l'existence d'une proposition "passible de constituer un bon départ à la négociation", aucun porte-parole patronal n'a voulu toutefois en donner la moindre idée pour ne pas indisposer les représentants syndicaux.

Ces derniers ont souhaité hier le dépôt d'une telle proposition patronale. "La CEQ déclare le communiqué de cette centrale, considère qu'une rentrée scolaire harmonieuse est encore possible à condition que les négociations reprennent dans les prochaines heures et qu'elles se déroulent à un rythme accéléré".

Après avoir rappelé que les deux parties ne s'étaient pas revues depuis la fin de juin — ou à la table centrale à la mi-juillet — la CEQ enchaîne en disant: "Face à ce retrait de la partie patronale, la CEQ avait posé comme condition de reprise des négociations le dépôt d'une nouvelle proposition sur la tâche".

On se rappellera que le front commun en est arrivé à une entente de principe avec le gouvernement sur la question des salaires, à la mi-juillet, lorsque sa contre-proposition salariale fut acceptée. Il reste toutefois aux syndiqués à ratifier cette partie de l'entente.

L'épineuse question des salaires étant théoriquement réglée, on pourrait encore éviter les perturbations de l'ancienne année scolaire si les négociations reprenaient de façon intensive à la suite de la proposition patronale d'aujourd'hui.

Toutefois, du côté syndical, l'optimisme n'est pas délinant. "On a été habitués jusqu'ici à des 'sprints', des 'blitz', à de longues sessions du même genre sans pour autant avancer rapidement. S'il fallait que l'histoire se répète et que le gouvernement nous revienne avec sensiblement les mêmes propositions, il ne devrait pas se surprendre de nous voir reprendre les mêmes attitudes", déclarait hier un négociateur syndical.

D'autre part, les professionnels du gouvernement commencent à se plaindre hier d'être désormais victimes d'une "chasse aux sorcières". Le syndicat, qui regroupe quelque 5.900 membres, a été récemment perquisitionné par la Sûreté du Québec. Au cours d'une conférence de presse, le président du groupe, M. Jacques Doré, a accusé le gouvernement de tenter d'intimider le camp syndical par des tactiques dilatoires pour masquer son absence de volonté à négocier véritablement.

Les policiers, selon M. Doré, recherchaient des preuves relativement à la fausse lettre du ministre de la Fonction publique, M. Oswald Parent, parue dans le journal syndical. La "caricature" épistolaire aurait eu des allures subversives suffisamment graves pour justifier l'intervention de la police. "Comment, s'est demandé M. Doré, un député peut-il ne pas faire la différence entre une caricature satyrique à laquelle tous les hommes publics sont exposés et un véritable billet de banque. Les militants de notre syndicat ont eu au moins l'intelligence d'en rire".

Plus on marche mieux ça marche.



Participation Marchez. Dès aujourd'hui.

La politique laitière d'Ottawa: un coup de la Brink's, dit Biron

Le chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron, est d'avis que la politique laitière fédérale a l'endroit des producteurs québécois est "un coup de la Brink's des libéraux sur le dos des agriculteurs".

Participant à une exposition agricole à Cowansville dans le comté de Brémis-Missisquoi, M. Biron a accusé le gouver-

nement Trudeau d'avoir volé environ \$40 millions au Québec et a souhaité que ce geste "soit sévèrement jugé par toute la population du Québec".

Le ministre de l'Agriculture du Québec, a-t-il indiqué par ailleurs n'est plus qu'une ombre de ministre et ne défend pas les besoins des agriculteurs du Québec. "Ils sont à juste titre écœurés de la comédie qu'on leur fait jouer".

Au cours de cette mini-tournée dans les Cantons de l'Est, le chef de l'UN s'est affaïré à recruter des candidats en vue des prochaines élections générales. C'est dans cette perspective, qu'il s'est notamment entretenu hier avec le président de la Fédération des médecins-spécialistes, le Dr Raymond Robillard, le maire de Sherbrooke, M. Jacques O'Brady et le maire de Saint-Jean, M. Ronald Beauregard.

Ces démarches de M. Biron se font en l'absence de M. Choquette ou de tout autre représentant du Parti national populaire. Un membre de l'entourage du chef de l'UN expliquait que sur ce plan l'avance sur le PNP était telle qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter en si bonne voie.

Pendant ce temps, à Québec, les conseillers de M. Biron et ceux de M. Choquette tentaient de s'entendre sur les modalités de mise en place du comité paritaire technique devant préparer le congrès de fusion UN-PNP prévu pour les 1er, 2 et 3 octobre. Depuis que M. Biron a déclaré publiquement son intention de "corriger" la politique linguistique de M. Choquette, les deux nouveaux partenaires politiques ne se sont pas revus. Tout indique qu'il n'y aura pas de nouvelles rencontres avant que la formation et la composition du comité paritaire soient finalisées.

A un groupe de partisans unionistes et de producteurs laitiers qu'il a rencontrés à Cowansville, M. Biron a soumis hier un plan des principales mesures qu'il préconise pour sauver l'industrie agricole de la faillite:

— Que des compensations financières soient données aux agriculteurs québécois pour redresser les torts qu'on leur a fait subir;

— Que la Commission canadienne du lait régionalise l'application de ses mesures afin de tenir compte de l'importance de la production laitière dans l'économie québécoise;

— Que l'on stabilise la production laitière au pays, et que l'on cesse de jouer de la souque;

— Qu'un plan de diversification de la production soit mis sur pied;

— Que l'on trouve des solutions, temporaires au besoin, aux surplus accumulés (exemple: limitation des importations de beurre et de fromage, distribution de lait dans les écoles);

— Qu'un réseau régional de conseillers techniques soit créé pour renseigner et orienter l'agriculteur, afin qu'il optimise sa production;

— Que la MAQ se donne le plus rapidement possible, et c'est urgent, de véritables services de marketing des produits agricoles québécois;

— Que l'optique des diverses sociétés de mise en marché soit repensée en fonction d'objectifs plus dynamiques de commercialisation;

— Que l'on trace les avenues nécessaires à l'atteinte de notre autosuffisance et que l'on abandonne la tendance à la dépendance;

— Que les budgets de recherche soient améliorés;

— Qu'une banque de produits agricoles soit mise sur pieds;

— Que l'administration du ministère de l'Agriculture, cet argument étant valable pour la majorité des autres, soit plus efficace et rapprochée du citoyen.

D'ici le congrès de fusion d'octobre, le chef de l'Union nationale multipliera ses présences à travers le Québec. Après MM. Bourassa et Lévesque, M. Biron se rendra les 22 et 23 août en visite sur les chantiers de la Baie James.

Les cadres infirmiers rouspètent

Les cadres infirmiers unis, une association qui représente les infirmières cadres de la province, ont accusé le gouvernement de les maintenir dans une position d'infériorité face à leurs subalternes, qui gagneraient jusqu'à \$3.000 par an de plus dans certains cas grâce à la nouvelle convention collective ratifiée lundi soir.

Les infirmières cadres affirment avoir rencontré les représentants du ministère des Affaires sociales à plusieurs reprises, cette année, sans aucun résultat.

Si la situation ne change pas prochainement, ont déclaré les porte-parole, une pluie de démissions pourrait se mettre à tomber puisqu'en réintégrant le rang de subalternes, les salaires des cadres augmenteraient.

De son côté, alors que la rentrée des techniciennes en radiologie s'effectuait partout à travers la province, le ministre responsable de la négociation dans les secteurs public et parapublic, M. Oswald Parent, se déclarait heureux de la fin des négociations dans le secteur des affaires sociales.

Avis légaux — Avis publics — Appels d'offres

Demande selon l'article 259.7 du règlement 2-c: Demandes conjointes

La requérante G.M. PATRY LIMITEE demande l'autorisation à la Commission des Transports du Québec de louer à court terme de DISTRIKAP LEE une remorque Canadian Car 1975 équipée de rouleaux "Essex Magic Carpet". No. Série V4-8002-002. La requérante conjointe, DISTRIKAP LIMITEE, demande à la Commission des Transports du Québec l'autorisation de louer à court terme à G.M. PATRY LTD. une remorque Canadian Car 1975 équipée de rouleaux "Essex Magic Carpet". No. Série V4-8002-002.

Toute personne désirant s'opposer à la présente demande peut le faire dans les cinq (5) jours suivant la troisième parution de cet avis.

1ère parution: 11 août 1976
2ème parution: 12 août 1976
3ème parution: 13 août 1976

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)**
NO: 500-12-061394-767
ANDRÉ HEBERT,

REQUÉRANT
VS.
GINETTE DESLAURIERS,

INTIMÉE
ORDONNANCE SUIVANT L'ARTICLE
139 C.P.C.

Il est ordonné à l'intimité de comparaitre au Greffe de cette Honorable Cour dans un délai de soixante (60) jours, à compter de la dernière publication des présentes.

Une copie de la requête en divorce, de l'affidavit et de l'avis relatif à la contestation et du certificat du Régistrare a été laissée au Greffe à l'intention de l'intimée.

MONTRÉAL, ce 9 août 1976.
A. BEAULIEU
Régistrare-Adjoint
Mes Roy & Charbonneau, Avocats,
484, rue McGill, suite 52,
Montréal, P.Q.

AVIS
Preniez avis que la requérante, Transport Gabriel Enrg., 3234, Soisson à Longueuil, détentrice du permis no. 2177-V s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour y formuler une demande de permis spécial de transport tel que ci-après formulé:

TRANSPORT RESTREINT-CONTRAT — ROUTE RESTREINT-CONTRAT
Pour le transport de journaux, revues et circulaires par camions de Montréal à Québec, via les routes 20 et 2 et les points intermédiaires, et retour avec marchandises non-vendues, refusées ou avariées pour le compte et aux frais de DISTRIBUTIONS PATRICIA INC. DISTRIBUTIONS EROS, LES DISTRIBUTIONS D.G.L. INC., DELPRO CORPORATION ET L'IMPRIMERIE TRANSCONTINENTALE INC.

Période désirée pour le permis spécial: 11 mois.
Toute personne intéressée à s'opposer à cette demande peut le faire dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

Première publication: 12 août 1976
Deuxième publication: 13 août 1976
Troisième publication: 14 août 1976
Cormier Dorais Lamarche, avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est pur les présentes donné que le contrat en date du 2 août 1976, par lequel YASBROS LEE, a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 4 août 1976, sous le numéro 2713390.

Banque de Montréal, le 9 août 1976.
Lette Marcotte Biron Sutto & Gagnon
Procureurs du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
Permis: 14383-V

TRANSPORT PAUL LESSARD INC.
500 Dalcourt
Louisville, P.Q.
Cité Maskinongé

AVIS
La requérante, TRANSPORT PAUL LESSARD INC. s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner, par voie de permis spécial, le service de transport suivant:

TRANSPORT RESTREINT — ROUTE DISTANCE — ROUTE RESTREINT — CONTRAT — De St-Aimé et St-Germain-de-Granham à Louiseville et retour, pour le transport de lait en poudre, pour le compte de la Coopérative Agricole de Granby.

Tout intéressé désirant s'opposer à la présente demande doit le faire dans les cinq (5) jours qui suivent la dernière parution de cet avis.

Première publication: 10 août 1976
Deuxième publication: 11 août 1976
Troisième publication: 12 août 1976

Corbeil & Dufresne
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
TRANSFERT — RÉGLEMENT 2 (1976)
Article 259.1

PRENIEZ AVIS que MAURICE HARVEY, opérant sous le nom de HARVEY & FRÈRES ENRG, C.P. 165, Val D'Or, Abitibi, P.Q., permis no. 650-DY, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de transférer, céder et ou transporter tout son système de transport qu'il détient en vertu du permis 650-DY, en faveur du cessionnaire LOCATION RICARD INC.

Le permis se lit comme suit:
SERVICE: Location à court terme de véhicules de promenade (automobiles, station-wagons et camions motorisés) à l'Aéroport de Val D'Or et de véhicules de promenade (automobiles, station-wagons) à l'Aéroport de Matagami, Matagami, P.Q.

CONDITION & RESTRICTION: Ce permis est sujet aux dispositions de l'Ordonnance Générale no. 1 (location) en date du 9 juillet 1951 et ses amendements.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports, 505 est, rue Sherbrooke, Place du Cercle, Montréal.

1ère publication: mercredi le 11 août 1976
2ème publication: jeudi le 12 août 1976
3ème publication: vendredi le 13 août 1976
SIGNÉ: PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAU, RIVET & GROLEAU

LANDREVILLE & BOURDUAS
348 rue Notre-Dame,
Joliette,
P.Q.
Procureurs du requérant

"Avis est pur les présentes donné que le contrat en date du 2 août 1976, par lequel YASBROS LEE, a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 4 août 1976, sous le numéro 2713390.

Banque de Montréal, le 9 août 1976.
Lette Marcotte Biron Sutto & Gagnon
Procureurs du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
Permis: 14383-V

TRANSPORT PAUL LESSARD INC.
500 Dalcourt
Louisville, P.Q.
Cité Maskinongé

AVIS
La requérante, TRANSPORT PAUL LESSARD INC. s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner, par voie de permis spécial, le service de transport suivant:

TRANSPORT RESTREINT — ROUTE DISTANCE — ROUTE RESTREINT — CONTRAT — De St-Aimé et St-Germain-de-Granham à Louiseville et retour, pour le transport de lait en poudre, pour le compte de la Coopérative Agricole de Granby.

Tout intéressé désirant s'opposer à la présente demande doit le faire dans les cinq (5) jours qui suivent la dernière parution de cet avis.

Première publication: 10 août 1976
Deuxième publication: 11 août 1976
Troisième publication: 12 août 1976

Corbeil & Dufresne
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
TRANSFERT — RÉGLEMENT 2 (1976)
Article 259.1

PRENIEZ AVIS que MAURICE HARVEY, opérant sous le nom de HARVEY & FRÈRES ENRG, C.P. 165, Val D'Or, Abitibi, P.Q., permis no. 650-DY, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de transférer, céder et ou transporter tout son système de transport qu'il détient en vertu du permis 650-DY, en faveur du cessionnaire LOCATION RICARD INC.

Le permis se lit comme suit:
SERVICE: Location à court terme de véhicules de promenade (automobiles, station-wagons et camions motorisés) à l'Aéroport de Val D'Or et de véhicules de promenade (automobiles, station-wagons) à l'Aéroport de Matagami, Matagami, P.Q.

CONDITION & RESTRICTION: Ce permis est sujet aux dispositions de l'Ordonnance Générale no. 1 (location) en date du 9 juillet 1951 et ses amendements.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports, 505 est, rue Sherbrooke, Place du Cercle, Montréal.

1ère publication: mercredi le 11 août 1976
2ème publication: jeudi le 12 août 1976
3ème publication: vendredi le 13 août 1976
SIGNÉ: PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAU, RIVET & GROLEAU

LANDREVILLE & BOURDUAS
348 rue Notre-Dame,
Joliette,
P.Q.
Procureurs du requérant

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est pur les présentes donné que le contrat en date du 2 août 1976, par lequel YASBROS LEE, a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 4 août 1976, sous le numéro 2713390.

Banque de Montréal, le 9 août 1976.
Lette Marcotte Biron Sutto & Gagnon
Procureurs du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
Permis: 14383-V

TRANSPORT PAUL LESSARD INC.
500 Dalcourt
Louisville, P.Q.
Cité Maskinongé

AVIS
La requérante, TRANSPORT PAUL LESSARD INC. s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner, par voie de permis spécial, le service de transport suivant:

TRANSPORT RESTREINT — ROUTE DISTANCE — ROUTE RESTREINT — CONTRAT — De St-Aimé et St-Germain-de-Granham à Louiseville et retour, pour le transport de lait en poudre, pour le compte de la Coopérative Agricole de Granby.

Tout intéressé désirant s'opposer à la présente demande doit le faire dans les cinq (5) jours qui suivent la dernière parution de cet avis.

Première publication: 10 août 1976
Deuxième publication: 11 août 1976
Troisième publication: 12 août 1976

Corbeil & Dufresne
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
TRANSFERT — RÉGLEMENT 2 (1976)
Article 259.1

PRENIEZ AVIS que MAURICE HARVEY, opérant sous le nom de HARVEY & FRÈRES ENRG, C.P. 165, Val D'Or, Abitibi, P.Q., permis no. 650-DY, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de transférer, céder et ou transporter tout son système de transport qu'il détient en vertu du permis 650-DY, en faveur du cessionnaire LOCATION RICARD INC.

Le permis se lit comme suit:
SERVICE: Location à court terme de véhicules de promenade (automobiles, station-wagons et camions motorisés) à l'Aéroport de Val D'Or et de véhicules de promenade (automobiles, station-wagons) à l'Aéroport de Matagami, Matagami, P.Q.

CONDITION & RESTRICTION: Ce permis est sujet aux dispositions de l'Ordonnance Générale no. 1 (location) en date du 9 juillet 1951 et ses amendements.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports, 505 est, rue Sherbrooke, Place du Cercle, Montréal.

1ère publication: mercredi le 11 août 1976
2ème publication: jeudi le 12 août 1976
3ème publication: vendredi le 13 août 1976
SIGNÉ: PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAU, RIVET & GROLEAU

LANDREVILLE & BOURDUAS
348 rue Notre-Dame,
Joliette,
P.Q.
Procureurs du requérant

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est pur les présentes donné que le contrat en date du 2 août 1976, par lequel YASBROS LEE, a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 4 août 1976, sous le numéro 2713390.

Banque de Montréal, le 9 août 1976.
Lette Marcotte Biron Sutto & Gagnon
Procureurs

La requête du député Joyal

La traduction des manuels d'Air Canada au coeur du litige

par Gérard Leblanc

Avant de se prononcer sur la requête en injonction de M. Serge Joyal et des pilotes francophones d'Air Canada, le juge Jules Deschênes veut savoir combien il faudrait de temps pour traduire les manuels de pilotage de la société aérienne.

La francisation de ces volumes est au coeur du litige puisque le règlement (14 A) contesté par les pilotes francophones, conjointement avec le député libéral d'Hochelaga-Maisonneuve, M. Serge Joyal, exige que la langue parlée dans les cabines de pilotage soit compatible avec les manuels d'opération des appareils.

Or tous les lexiques et manuels d'Air

Canada sont rédigés exclusivement en anglais et les pilotes francophones réclament, en plus de l'annulation du règlement 14 A, une ordonnance enjoignant Air Canada de traduire les ouvrages mis à la disposition de ses pilotes.

Après avoir entendu les plaideurs des deux parties et alors que la cause semblait tirée à sa fin, le juge en chef de la Cour supérieure a ordonné hier après-midi la réouverture de l'enquête afin d'obtenir plus de précisions sur le délai requis pour la francisation des manuels en cause, qui sont au nombre d'une dizaine.

Le procureur d'Air Canada, Me Pierre Lamontagne, indiquera aujourd'hui, lors d'une rencontre des parties dans les bureaux du juge Deschênes à 16 h, s'il est

possible de fournir dans un délai raisonnable, environ une semaine, une évaluation précise du temps requis pour la traduction des manuels. Sinon, le juge Deschênes prendra immédiatement la cause en délibéré.

D'après les témoignages entendus hier, on peut d'ores et déjà affirmer que cette entreprise de traduction sera moins colossale qu'on l'avait laissée croire au départ.

Il s'agit précisément de dix manuels: 3 traités de directives générales (le "500", le "550" et le "600"), 2 recueils de cartes de navigation (le "580" et le "581") et 5 manuels d'opération pour les divers types d'appareils utilisés par Air Canada (DC-9, DC-8, Boeing 727, Boeing 747 et Lockheed 10-11).

La société Air France possède déjà des manuels français pour les Boeing 727 et 747, et il serait facile de les adapter pour Air Canada, selon un des requérants, le pilote Pierre Beauchamp, à l'emploi de la société canadienne depuis 4 ans.

Témoignant hier devant le juge Deschênes, M. Beauchamp a de plus signalé la similitude de terminologie entre les manuels des divers appareils. Comme dans le domaine de l'automobile, les termes "frein" ou "embrayage" ne changent pas parce qu'on passe d'une Ford à un Chrysler.

Le procureur des pilotes francophones, Me Michel Décar, demande d'ailleurs au juge Deschênes de fixer à deux ans le dé-

lai maximal consenti à Air Canada pour la francisation de ses manuels d'opération.

De son côté, Me Lamontagne se refuse à avancer un laps de temps précis avant d'avoir consulté sa cliente. Il a cependant fait témoigner hier le secrétaire de la société, M. Michel Fournier, qui est en même temps secrétaire de son comité sur le bilinguisme.

M. Fournier a indiqué qu'Air Canada utilise présentement les services de 8 traducteurs, et que la décision a été prise d'en embaucher 10 autres immédiatement. Cette équipe est cependant consacrée tout entière à la traduction des imprimés destinés au grand public et des

textes touchant l'administration.

Selon M. Fournier, un traducteur expérimenté traduit en moyenne une page par jour. Il faudrait donc un an, à dix traducteurs, pour effectuer l'ensemble du travail, à savoir environ 2.000 pages, selon son évaluation. M. Fournier ajoute cependant qu'il faudrait au préalable une bonne année de rodage avant d'entreprendre la francisation proprement dite.

De toute façon, le juge Deschênes ne semble pas vouloir éterniser les délais. A M. Lamontagne qui faisait valoir les difficultés additionnelles engendrées par les modifications fréquentes de ces manuels, le juge a répondu: "Il faudra donc une crash operation".

Les syndiqués de Berthelet s'en prennent à la direction

par Bernard Morrier

Dans un imposant document remis à la presse, le Syndicat des employés du Centre Berthelet a démontré hier comment la situation dans cette institution pour adolescents s'est considérablement détériorée sur tous les plans depuis deux mois, malgré certaines promesses faites il y a quelque temps déjà par le dirigeant de la maison, M. J.-M. Carrette.

C'est ainsi que le président du syndicat, M. Yvon Arcand (qui, soit dit en passant, a été congédié de Berthelet le 6 juin 1975 et demeure toujours syndiqué), a révélé une foule d'incidents au cours desquels la sécurité des pensionnaires et du personnel-éducateur a été menacée, notamment de nombreux assauts avec des objets dangereux.

En outre, M. Arcand et le trésorier syndical, M. Pierre-Paul Roy, ont fait état des nombreuses évasions qui se sont produites et de l'utilisation-record des chambres d'isolement qui, selon les dirigeants de Berthelet, auraient dû normalement servir de moins en moins.

Selon le syndicat, si la situation s'est à

ce point détériorée, c'est que les relations de travail sont des plus mauvaises, que l'appareil administratif est trop lourd, qu'il n'y a pas suffisamment de personnel surveillant et qu'on met trop l'accent sur la répression à l'endroit des adolescents.

D'après les syndiqués, la direction de Berthelet prend actuellement un grief pour une revendication, une assemblée générale pour une provocation, et l'exécutif du syndicat pour une poignée d'insatisfaits.

On souligne que les problèmes pourissent et à titre d'exemple, on cite le dossier des griefs: aucun règlement en un an et demi des 120 griefs pendants, même si les syndiqués en ont retiré 25, en février 1976, dans une tentative de déblocage. Aux dires de ces derniers, l'employeur n'a jamais retiré une mesure disciplinaire et n'a jamais accepté de discuter de la "discipline".

Les syndiqués accusent en outre l'administration d'y aller avec des mesures répressives répétées; pour tout dire, actuellement, c'est l'ensemble de l'exécutif qui est suspendu, et il semble évident que

l'objectif poursuivi est le démantèlement du syndicat.

On reproche aussi à l'administration de l'institution d'enlever la liberté d'action syndicale et de ne pas respecter le contrat de travail en créant ou fermant des services, si bien qu'aucun éducateur n'a travaillé plus de six mois avec les mêmes personnes depuis deux ans. Il y a aussi le problème des postes vacants et l'engagement d'employés à temps partiel sans affectation régulière, qu'on déplace au gré des problèmes.

Les syndiqués s'en prennent encore à la direction qui ne cesse de prendre des décisions d'ordre professionnel, ce qui a pour effet de paralyser les coordonnateurs de secteurs, les responsables d'unités de vie et les comités de régulation interne des éducateurs.

De l'avis de M. Roy, l'appareil administratif de Berthelet est surdéveloppé. Il y a également manque de budget et de personnel. Avec trop d'employés-cadres, on manque d'argent pour embaucher le personnel nécessaire par une telle institution. Il s'ensuit donc une diminution des effectifs et, évidemment, des mesures accrues de sécurité. Il faut tenir compte, rappelle-t-on, de la nature du milieu. Berthelet a pour fonction de recevoir des jeunes au comportement anormal, et des crises sont toujours possibles. On doit donc prévoir un encadrement en relation avec ces fonctions.

A cause de cette situation, les surveillants sont passés à certains moments de quatre à trois et souvent même à deux, parce que les postes ne sont pas comblés. De plus, leurs tâches se sont accrues. Ce qui fait qu'il n'est pas rare qu'en cas de nécessité, des appels au bureau du surveillant demeurent sans réponse et qu'une situation dangereuse se crée. On réclame donc quatre surveillants le jour et le soir afin de faire face adéquatement aux situations de crise.

Enfin, le syndicat réclame la suppression immédiate des mesures de répression face aux jeunes, tout en rappelant qu'il n'a jamais réclamé des solutions de cet ordre aux problèmes causés par l'incurie administrative.

"À une administration mesquine, il peut sembler moins coûteux d'envoyer un jeune au "trou" plutôt que d'aborder honnêtement le problème. Cependant, cette escalade de violence, où la répression de l'institution ne le cède en rien à l'agressivité montante des pensionnaires, ce sont les jeunes et le personnel qui en font les frais", conclut-on.

Dissensions au sein de la FTQ

Un grand nombre de travailleurs syndiqués de la FTQ-Construction auraient franchi hier trois lignes de piquetage dressées par les électriciens de leur centrale, alors que ces mêmes piquets de grève étaient respectés par les membres de la CSN.

Cette situation, si elle est exacte, reflète bien les difficultés et les dissensions qui ont cours présentement au sein de la FTQ-Construction, où le tandem Desjardins-Perreault, qui contrôle les plombers et les journaliers, s'oppose de plus en plus ouvertement aux électriciens, impatients de passer à l'action contre le patronat.

Les faits suivants ont été rapportés hier par la CSN: l'incident de Mirabel a été corroboré par un représentant syndical des électriciens.

A Mirabel, au chantier de la compagnie Wallcrete, le gérant d'affaires des journaliers de la FTQ-Construction aurait été vu en train d'inciter ses membres à franchir le piquet de grève "illégal" des électriciens. Douze d'entre eux ont obéi à sa suggestion. Le local des journaliers est représenté à la table des négociations par Roger Perreault, un ami de longue date d'André Desjardins, l'ex-roi de la construction lui-même négociateur pour les plombers.

Au centre commercial de Jonquière et au chantier de Sidbec-Dosco, à Port-Cartier, les syndiqués de la CSN auraient respecté, comme à Mirabel, les lignes de piquetage dressées par les électriciens de la FTQ. La politique de la CSN devant les actions de la FTQ est d'appuyer toute action syndicale dont ses membres ont été dûment informés. La décision d'appuyer ou non les confrères appartient aux membres et non à l'état-major de la CSN-Construction.



L'ouragan "Belle" n'a pas épargné la Beauce. En l'espace de quelques heures, il est tombé entre 50 et 75 millimètres de pluie qui a gonflé les ruisseaux et fait encore sortir la Chaudière de son lit. Dans la région de Saint-Georges, la Chaudière a emporté des ponts, déraciné des arbres et transporté des débris de toutes sortes. Toutes les terres basses de la rivière Chaudière ont été inondées et les récoltes ont été détruites.

(Téléphoto PC)

Le déficit de la CTCUM

Qui doit porter le fardeau: l'usager ou le contribuable?

par Bernard Descôteaux

Lorsqu'elle a procédé à la hausse de ses tarifs l'automne dernier, la CTCUM se devait alors de prendre des mesures de redressement parce qu'on était en train d'étouffer les contribuables au profit des usagers.

C'est en ces termes que le représentant de la CTCUM devant la Commission des transports du Québec a justifié la décision de cet organisme d'augmenter ses tarifs le 12 octobre dernier, décision contestée par le Comité régional intersyndical de Montréal (CRIM) qui voudrait qu'elle soit annulée, notamment parce qu'elle fait porter un fardeau excessif aux citoyens à faibles revenus.

Alors que les deux parties en cause présenteraient hier matin un résumé de leurs positions devant la commission, le représentant de la CTCUM a souligné que cette demande du CRIM aurait pu être prise en considération s'il y avait eu une erreur manifeste lorsque fut prise la décision, ou encore si la décision avait créé un préjudice sérieux par le biais d'une augmentation abusive à l'ensemble des usagers ou à une partie des usagers définis territorialement, tout en soutenant qu'il s'agit alors d'une sage décision administrative.

A la CTCUM on croit que les trois commissaires qui ont entendu cette cause n'ont donc pas à se préoccuper qu'il y ait eu préjudice causé à une classe de citoyens en particulier. D'une part parce que cela outrepasserait les pouvoirs de la commission, dit-on, et d'autre part, parce que dans le système social actuel il y a toujours des injustices relatives causées à l'une ou l'autre des classes sociales.

A cet égard, on ajoute qu'une annulation de la hausse des tarifs ne ferait que

reporter le problème à un autre niveau puisqu'il faudrait alors hausser les taxes foncières pour combler le déficit de la CTCUM, et "ce n'est pas en créant de nouvelles victimes que nous allons redresser la situation", souligne-t-on.

Du côté du CRIM, on conteste le fait que les pouvoirs de révision de la commission soient aussi restreints. Également on conteste le fait que la commission ne puisse tenir compte de préjudices causés à une catégorie de citoyens. C'est justement parce que la CTCUM n'a pas tenu compte des aspects sociaux et des conséquences sociales de la hausse des tarifs qu'un appel a été logé auprès de la Commission des transports.

Le CRIM dit admettre qu'une certaine forme de tarif doive exister et qu'il faille faire partager entre les usagers et les contribuables le financement d'un service public comme celui du transport en commun. Mais on croit que la CTCUM n'a pris sa décision qu'en tenant compte des aspects de la rentabilité économique de l'entreprise.

Au niveau des éléments de preuve, le CRIM a fait valoir d'abord que la hausse n'était pas équitable puisqu'elle occasionnait un accroissement des dépenses pour le transport en commun d'un peu plus de \$10 par mois, ce qui représente un fardeau excessif pour le 30 à 35 pour cent des citoyens qui ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté ainsi qu'aux 233.000 familles de la région qui n'ont pas d'automobile. A cela, la CTCUM fait valoir que la hausse ne représente pour la personne qui se rend à son travail qu'une dépense supplémentaire de \$1 par semaine, ce qu'elle juge non excessif.

Le CRIM a fait valoir également que la hausse n'était pas équitable parce qu'elle accroissait la part défrayée par la société

pour le transport en commun comparativement à celle défrayée pour le transport privé par automobile. A cela on répond du côté de la CTCUM que cette question ne relève absolument pas de la Commission des transports du Québec, tout comme la question de partage fiscal.

Enfin, dans son plaidoyer, le CRIM fait valoir que la hausse de tarifs a entraîné malgré les apparences une diminution du nombre de voyageurs, ce qui a pour effet de restreindre l'accessibilité du transport en commun aux plus démunis, de provoquer un accroissement de l'utilisation de l'automobile privée et conséquemment de la congestion sur le réseau routier. On affirme que cette baisse s'est produite dans la catégorie "adulte", et qu'elle a été de 1.6 million au cours des six premiers mois de 1976. La CTCUM conteste cette affirmation et assure qu'il y a eu au contraire une hausse réelle de 5 millions de passagers environ.

A partir des données fournies par la CTCUM plus tôt, les deux parties conviennent que la hausse théorique de 10 millions de voyageurs doit être ramenée à un peu plus de 5 millions. Mais la CTCUM diffère d'opinion avec le CRIM lorsque celui-ci soustrait également la hausse de voyageurs causée par la mise en vigueur d'un tarif spécial pour personnes âgées et par la conclusion d'accord: avec les commissions scolaires pour les écoliers. Pour la CTCUM, le nombre de voyageurs a augmenté puisque de toute façon les personnes âgées adultes incluses dans le calcul sous le tarif adulte auparavant. Le CRIM conteste cela.

Ce sont tous ces éléments que la commission aura à prendre en considération pour rendre sa décision, laquelle devrait être rendue au cours des prochaines semaines.

Le Village olympique

Lasalle suggère d'en faire une résidence pour les étudiants

OTTAWA (PC) — Le Village olympique devrait être converti en résidence universitaire et en auberge de jeunesse puisque les installations présentes pourraient facilement être adaptées à cet usage sans qu'il soit nécessaire d'y apporter des transformations trop onéreuses.

Telle est la suggestion faite hier par le député conservateur de Joliette aux Communes, M. Roch Lasalle, au cours d'une entrevue téléphonique avec la Presse Canadienne. Selon M. Lasalle, une telle proposition, tout en étant "emballante" pour les jeunes, permettrait de résoudre en partie le grave problème du logement des étudiants, à Montréal.

La proposition de M. Lasalle, qui vient s'ajouter à celles déjà à l'étude par la Régie des installations olympiques, repose sur la prémisse que les étudiants et les jeunes, en général, sont plus disposés que les personnes âgées ou les familles à vivre dans les installations du Village olympique telles qu'elles existent présentement.

Si les logements actuels devaient être convertis en condominium ou en résidence pour personnes âgées, les installa-

tions devraient subir des transformations très coûteuses, alors que leur conversion en résidence pour étudiants exigerait un minimum de modifications.

Le projet mis de l'avant par M. Lasalle se divise en trois volets: un village universitaire, ce qui éviterait la construction d'une résidence pour étudiants de \$12 millions que le gouvernement du Québec s'approprie à construire pour loger les étudiants de l'Université du Québec à Montréal; une auberge de jeunesse permettant d'accueillir les jeunes de passage dans la métropole; et un centre d'accueil international pour les jeunes étrangers qui désirent faire un stage quelconque à Montréal.

M. Lasalle admet n'avoir pu encore faire un estimé ni des besoins réels des étudiants sur le plan du logement ni des coûts de transformation et d'utilisation d'un tel complexe, mais se dit convaincu que le gouvernement du Québec et la Régie des installations olympiques doivent étudier cette proposition avec soin avant de prendre toute décision.

Sky Shops: l'enquête préliminaire fixée au 14 septembre

L'enquête préliminaire du président de la Ligue nationale de hockey, M. Clarence Campbell, d'un homme d'affaires montréalais, M. Louis Lapointe, et de M. Gordon Brown, de Freeport, aux Bahamas, tous trois accusés dans l'affaire Sky Shops, a été fixée au 14 septembre



M. Clarence Campbell, président de la Ligue nationale de hockey.

prochain, après que ceux-ci eurent accepté de comparaître devant un juge et un jury.

Tous trois étaient devant la Cour des sessions hier pour répondre à l'accusation d'avoir donné ou accepté de donner illégalement, au sénateur Louis de Gonzague Giguère, une somme de \$95.000 en échange de son influence, afin d'obtenir la prolongation du bail de la boutique en franchise de Sky Shops Export Limited, à l'aéroport de Dorval.

D'après l'acte d'accusation, l'infraction aurait été commise entre le 1er juillet 1971 et le 30 novembre 1972. La peine maximum prévue dans ce cas est de cinq années d'emprisonnement.

Les trois hommes, de même que MM. Giguère et James Lavery, de Toronto, devront également se présenter à une audience préliminaire à Ottawa, le 12 octobre, pour répondre à des accusations de conspiration toujours dans la même affaire.

De plus, le sénateur Giguère, qui est âgé de 64 ans, devra aussi se présenter à une audience préliminaire à Montréal, également le 14 septembre, sous l'accusation d'avoir accepté \$95.000 pour user de son influence en rapport avec le bail de Sky Shops.

MM. Campbell, Lapointe, Brown et Lavery sont d'anciens dirigeants de la compagnie Sky Shops et ils en étaient les actionnaires au moment où le ministre des Transports leur accorda une prolongation du bail.

HOTEL GRAND MOTOR

Dîner gastronomique
(du lundi au jeudi)
Apéritif:
Le Kir ou Cordon
La pître en croûte
sauce Cumberland
La consommation
La coquille Saint-Jacques
L'entrécôte de Bouff Bercy
Les pommes rissolées,
les pois français,
La salade
Le fromage
Le chariot de douceurs
Le café
Brandy français
12⁰⁰
par personne

Fruits de mer A VOLONTÉ
Assortiment de
• Queues de langoustes
• Crevettes à la Costa Brava
Salade mélangée et riz beurre fondu
(Spécial tous les jours)
14⁵⁰
par personne

Dimanche, journée familiale
Buffet chaud et froid
Incluant
ROSBIF CHAUD
et plats orientaux
à partir de 5:30 p.m.
77⁵
par personne
ENFANTS
moins de 10 ans **4²⁵**

LE SAMEDI SOIR
Dîner de gourmet
services **11⁵⁰** par personne
Tous les soirs, sauf lundi. Musique d'orgue avec HENRIETTA CARRICK
Facilités pour banquets, mariage, réunions et réceptions. Stationnement gratuit
7700, CÔTE-DE-LIESSE, sortie Montée-de-Liesse
Réservations: 731-7821

RENSEIGNEZ-VOUS SUR NOTRE SPECIAL DE FIN DE SEMAINE AU GRAND MOTOR INN A STOWE VERMONT — Rens. 731-7821

éditorial

Le Barreau et le projet de loi 41

Il suffit de lire le mémoire du Barreau du Québec pour constater qu'en effet le projet de loi 41 modifiant la loi de police et la loi des commissions d'enquête, soumis à la hâte à l'Assemblée nationale, avait grandement besoin non seulement de l'examen en commission parlementaire qu'a obtenu le bâtonnier André Brossard, mais d'un sérieux débat à Québec.

On se souvient qu'à la propre demande de la Commission d'enquête sur le crime organisé, le Solliciteur général avait promis d'accorder certaines protections particulières aux "témoins" de la CECO et des commissions analogues, donnant ainsi satisfaction à ceux qui s'inquiétaient non seulement des droits de l'homme mais des règles les plus simples et les plus fondamentales aussi de la justice. Malheureusement, par la même occasion, sous l'influence d'éléments qui eurent bien garde de s'identifier, le projet soumis par M. Fernand Lalonde incorporait diverses dispositions non moins dangereuses que celles qu'en principe il devait éliminer.

Le Solliciteur général a eu raison d'accéder à la requête du Barreau puisqu'avec le mémoire qui vient d'être soumis à la commission parlementaire de la Justice, non seulement de graves erreurs pourront-elles être évitées, mais sur le plan technique, le texte même de la loi s'en trouvera amélioré, y compris quant à la langue française dont M. Lalonde est le gardien officiel.

Dans son mémoire, le Barreau n'a pas repris l'expression malheureuse de son comité d'étude sur les commissions d'enquête qui avait innocemment écrit que "l'existence d'une certaine organisation du crime justifie probablement la création d'une commission d'enquête sur le sujet". Il reste peu de citoyens et d'observateurs le moins dementés sages qui n'estiment très sérieuses l'ampleur du crime organisé, la menace ou le joug qu'il fait peser sur un grand nombre de personnes, et l'emprise qu'il a développée dans plusieurs domaines, légitimes aussi bien qu'illicéges. Il eût été paradoxal que seuls les avocats, dont certains ont une longue pratique de ce côté, soient les seuls à ignorer les activités de ces puissants et lucratifs clients. Il eût été de même malheureux qu'en intervenant autour de la CECO pour protéger certains droits et principes fondamentaux, le Barreau paraisse se prêter à une manœuvre visant à entraver une enquête devenue à plusieurs égards gênante.

Heureusement, le mémoire publié hier campe le problème de manière aussi claire que saine. A juste titre, les avocats s'inquiètent de l'introduction dans le système de la police et de la justice d'abus grossiers que le public pourrait être tenté d'accepter sous pré-

texte que des intouchables doivent en faire enfin l'objet, telle la perquisition sans mandat, mais qui demain pourraient frapper des dissidents politiques ou des minorités; on n'a qu'à voir avec quelle inhumanité, quel arbitraire se déploie la police fédérale de l'immigration, pour perdre tout doute sur la présence bien réelle de tendances antidémocratiques dans certaines forces policières et administratives au pays. Si maints enquêteurs et officiers en prennent déjà large avec la loi, on imagine jusqu'où ils pourraient aller sous le couvert d'une législation "bienveillante".

S'il ne saurait faire de doute que "l'enquête publique", qui fait partie de notre tradition juridique, reste utile et, dans certain cas, le seul moyen approprié de vider un problème, par contre certaines enquêtes particulières auront montré que ce genre de police et de justice ne rapporte pas tous les fruits qu'on en attend, se prête à des abus et à des manipulations politiques allant jusqu'à la partisanerie la plus effrontée, et doit désormais rentrer dans un cadre plus strict.

A cet égard, le choix que fait le Barreau paraît de nature tant à protéger les témoins qu'à servir les vrais enquêtes qui s'imposent encore. Ces commissions doivent recueillir données et faits, non punir, blâmer, "éduquer le public", comme le voulait M. Jérôme Choquette, ni "paralyser des groupes d'individus", comme prétendent avoir réussi à le faire certains milieux policiers et politiques. Il suffit en effet de voir avec quel entrain le monde interlope poursuit ses trafics et règlements de comptes pour trouver, avec le Barreau, qu'il y a lieu de rétablir la distinction entre enquête et procès. Des enquêtes qui n'aboutissent pas peuvent bien servir les fins publicitaires de politiciens actuels ou éventuels; elles ne sauraient éternellement tenir lieu de procès.

On sait mieux aujourd'hui que certaines enquêtes peuvent être utilisées pour "lessiver" des problèmes politiques délicats, suivant le mot du Barreau; les avocats auraient pu ajouter que c'est aussi une excellente tactique pour enterrer des scandales. Les olympiades du crime et du scandale feront toujours courir les foules et en conséquences les politiciens auront souvent la tentation d'y recourir, même si certaines preuves doivent être gaspillées en cours de route, et même si des témoins doivent en sortir écorchés sans motif ou sans proportion avec leurs torts. D'où l'importance que le mémoire des avocats accorde à l'interdiction absolue de toute diffusion électronique des séances de telles enquêtes. Ce chapitre du mémoire parvient mal cependant à réconcilier le caractère public qu'il conserve avec raison à ces enquêtes, et le droit du public à en être informé.

Il est vrai que la réputation de certains té-

moins a été soumise à une rude et parfois injuste épreuve; cet inconvénient, qui s'ajoute à une intimidation préjudiciable à la preuve, n'est cependant pas le propre de la télévision. Il est vrai que tous les procès au Canada ne passent pas sur les ondes et que leur caractère public est respecté. De même, les reportages écrits de certaines séances ne prêtent pas moins à pareilles injustices ou difficultés: faudra-t-il les interdire également?

Le procès de campagne où toute la société locale se repait du crime, de la victime et du criminel est-il moins dommageable que les "émissions" de la CECO? Il est indécident qu'au moment où Radio-Québec se cherche un public, un câblodistributeur fasse fortune en multipliant les "reprises" de son "spectacle". Une saine discipline professionnelle devrait pouvoir être trouvée entre les commissions et les médias sans qu'on doive aller jusqu'à inscrire dans la loi un interdit qui pourrait, à l'épreuve, se révéler inconstitutionnel. Les "émissions" du Watergate ont-elles été si mauvaises? Si l'enquête Cliche avait été télédiffusée, ses effets et son rapport n'auraient-ils pas été bien plus malaisément désamorçés? Pour le moment, il y a lieu de retenir pour étude plus approfondie la "solution" que propose le Barreau.

Solide en droit, le mémoire du Barreau se révèle aussi fort judicieux quant à la police, au rôle qu'elle doit jouer dans les enquêtes, à l'autonomie et aux moyens propres dont toute commission impartiale et efficace doit jouir, et quant aux rapports qui doivent s'établir entre tous les agents en cause. Dans leur étude du projet, les membres du comité du Barreau, ont mis le doigt sur de dangereuses interférences, et dans la direction des enquêtes, et dans l'étalement de la preuve, entre le cabinet, ce qu'il appelle "un état major policier de caractère politique", et une commission dont tout le monde s'attend qu'elle soit impartiale et ait les moyens de l'être. Ses recommandations sont à ce chapitre judicieuses; l'Opposition serait bien avisée de ne pas les perdre de vue en troisième lecture.

En voulant des enquêtes moins nombreuses mais plus définies, le Barreau rejoint le sentiment d'un nombre grandissant de citoyens qui, les premiers chocs passés, se demandent ce qu'il reste des grandes commissions. C'est poser la bonne question. Plus de moyens et de latitude dans la police réduirait peut-être l'utilité des grandes enquêtes. C'est de ce côté peut-être, plus que dans les commissions parlementaires que le Barreau tient en haute considération mais qui n'ont guère la volonté et les moyens "d'aller au fond des choses", que le Québec pourra un jour faire échec aux jeux du crime organisé et des entreprises qui rivalisent avec lui.

Jean-Claude LECLERC

bloc-notes

Une étude très révélatrice

Il se peut qu'en cette période de vacances, l'étude du professeur Calvin Veltman sur l'assimilation linguistique aux États-Unis et au Canada, que nous avons publiée dans LE DEVOIR de lundi, n'ait pas retenu l'attention de nos lecteurs comme elle l'eut fait en une période plus propice. Avant de disposer du Devoir du 9 août, on fera bien cependant de lire cet article remarquable. Car il projette un éclairage fort instructif sur les véritables données de la situation linguistique canadienne.

Les porte-parole officiels du Canada aiment se promener à l'étranger en répétant à qui veut l'entendre que notre pays se distingue des États-Unis par le choix qu'il a fait d'une politique de reconnaissance, et non d'assimilation, des diversités culturelles et linguistiques. Certains d'entre eux le font d'autant plus volontiers quand ils sont loin, car alors ce genre de profession de foi fait "sophistiqué" et ne prête guère à conséquence.

Mais la réalité concrète est assez différente de ce schéma dont nos ambassadeurs aiment enjoliver leurs propos. Si on se donne la peine de la serrer de près, elle révèle au contraire que, loin d'être le paradis de la diversité, le Canada, exception faite du Québec, est un pays hautement assimilateur, davantage même que les États-Unis. C'est cette hypothèse qu'avait choisie d'approfondir Calvin Veltman. Or, l'examen des chiffres a non seulement confirmé mais renforcé les appréhensions du sociologue américain.

On croit volontiers, par exemple, qu'aux États-Unis, l'immigrant a pratiquement fini de s'assimiler au bout de trois générations et que c'en est alors fait de sa langue d'origine, tandis qu'au Canada, l'assimilation se ferait plus lentement. En réalité, ce n'est pas ainsi que les choses se passent. Exception faite toujours du Québec, les immigrants s'assimilent passablement plus vite au Canada.

Aux États-Unis, lors du dernier recensement de 1970, environ 17% de la population parlait une langue maternelle autre que l'anglais. De ce nombre, environ le quart seulement étaient nés à l'étranger. Ce qui veut dire que les trois quarts des personnes parlant une langue maternelle autre que l'anglais étaient par conséquent nés aux États-Unis mêmes et avaient réussi à conserver leur langue maternelle après au moins une génération de vie en terre américaine. Autre phénomène intéressant: loin de diminuer avec la troisième génération, le nombre, en chiffres absolus, des personnes parlant une langue maternelle autre que l'anglais accusait en 1970 un accroissement plus fort que chez les Américains de la seconde génération. Les groupes français, espagnol et allemand, en particulier, révélaient des hausses d'effectifs de l'ordre de 56%, 53% et 41% respectivement, à la troi-

sième génération.

Au Canada, la situation était toute différente, selon les données du recensement de 1971. La proportion des personnes parlant une langue maternelle autre que l'une des deux langues officielles s'élevait à 13% de la population totale. Or, de ce nombre, plus de la moitié étaient nés à l'étranger, soit une proportion deux fois plus forte qu'aux États-Unis. A mesure qu'on s'avancait plus loin vers l'ouest du pays, c'est-à-dire vers les provinces situées à l'ouest du Québec, on constatait de plus en plus d'assimilation extrêmement élevée. En Colombie-britannique, ce taux d'assimilation dépassait 90% chez tous les groupes d'immigrants de langue étrangère. La conclusion de ces chiffres est claire et incontestable: "la population née au Canada connaît une assimilation linguistique très poussée" comparative-ment à ce qui se produit aux États-Unis.

Ainsi, "l'impression voulant que les États-Unis assimilent et celle voulant que le Canada soit le protecteur de la diversité linguistique sont toutes deux fausses", conclut sans hésiter Calvin Veltman. "Si l'on doit accoler l'étiquette de melting pot à l'un ou l'autre pays, c'est le Canada qui mérite ce doux honneur".

On serait tenté de chercher des explications de ce phénomène du côté politique. Et cette hypothèse ne serait sans doute pas totalement stérile. Calvin Veltman nous prévient toutefois qu'il sera plus éclairant de chercher d'abord ailleurs. Ce qui a permis, selon lui, à plusieurs groupes minoritaires américains de conserver un taux élevé de survivance linguistique, ce fut en premier lieu et ce demeure leur forte concentration géographique dans certaines parties du pays. A Montréal, les Italiens, qui forment le plus fort groupe minoritaire, ne sont en tout que 120.000. A New York, par contre, les Porto-Ricains et les Italiens comptent chacun plus d'un million de personnes; à Miami, les Cubains constituent 24% de la population; à Los Angeles, les Chicano forment 15% de la population. Dans chacun de ces centres, les groupes minoritaires forment une réalité assez compacte et importante pour posséder dans une large mesure leur propre vie culturelle. C'est là, comme il fallait s'y attendre que leur vitalité linguistique est aussi le plus élevée.

Le rapprochement avec le cas canadien est trop logique pour qu'on tente de l'éviter. Au Québec et dans les régions immédiatement limitrophes de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, le taux de survivance du français chez les éléments issus du groupe francophone est remarquablement élevé, même si la puissance d'assimilation du groupe français est plus faible même au Québec que celle du groupe anglophone. Or, c'est dans ces régions que, numéri-

quement, le fait français est le plus fortement implanté.

Par contre, plus on s'éloigne vers l'ouest du Canada, plus on observe que les francophones eux-mêmes tendent à s'assimiler au groupe anglophone. Or, ce phénomène va de pair avec l'amenuisement progressif de leur force numérique.

Les leçons qu'on peut tirer de cette analyse sont multiples, surtout en ce qui touche la politique linguistique. Comment ne pas conclure, en particulier, que toute politique qui se voudrait réaliste ne pourra refuser d'être calquée sur la diversité très marquée qu'on observe d'une région à l'autre? Comment ne pas réaliser aussi que la tendance générale, à travers les provinces anglaises du pays, va nettement vers l'amenuisement du groupe francophone, et qu'il n'y a guère qu'au Québec et que dans les régions limitrophes qu'existent des chances sérieuses de croissance d'une vie française solidement développée?

Que le Québec, devant ces perspectives, veuille aussi consolider ses assises démographiques, cela paraît tenir de l'évidence même des faits. On comprend mieux, à l'aide d'un tableau comme celui qu'a dressé le professeur Veltman, l'importance d'une politique qui n'embrasse pas seulement la langue comme si elle était un facteur isolé et indépendant des autres, mais qui porte aussi sur tous les éléments susceptibles d'infléchir à court et à long terme la vie et la culture du groupe et de la communauté francophones, dont les assises sont plus clairement que jamais au Québec.

Claude RYAN

Des élections?

Après avoir consulté l'oracle, M. Marcel Léger annonce des élections générales au Québec pour le 29 septembre. L'assurance avec laquelle le whip du Parti québécois prédit, non seulement un scrutin hâtif, mais aussi la date à laquelle il aura lieu impose le respect aux profanes. Car enfin, pense-t-on, le grand responsable de l'organisation électorale de l'Opposition, s'il s'engage de la sorte, doit avoir de sérieuses raisons, fondées sur de nombreux indices. On pourrait en dire autant de M. Camil Samson qui, prophétisant lui aussi, se disait vaincu l'autre jour que le peuple serait appelé aux urnes à la rentrée.

Cette pratique est courante dans les partis qui aspirent au pouvoir. Il arrive même que les événements confirment les analyses des spécialistes. Quoi qu'il en soit, le PQ n'aura jamais complètement tort puisque, bien avant la déclaration de M. Marcel Léger, M. Lévesque avait annoncé, lui, avec une égale assurance, qu'il n'y aurait pas d'élections en 1976.

Cette pratique est aussi un argument classique, de tout temps invoqué par

les adversaires du pouvoir, et qui consiste à dire, à la manière d'un constat d'échec, que le gouvernement est à bout de ressources, qu'il a peine à exécuter son mandat, qu'il s'épuise dans les épreuves, qu'il s'apprête à crouler, d'où l'obligation contraignante de solliciter un nouveau mandat au moment le moins inopportun. C'est exactement ce que veut dire M. Léger quand il déclare que "M. Bourassa devra faire des élections parce qu'il n'est pas capable de rien régler". Mais ce n'est pas un indice d'élection. C'est plutôt l'expression renouvelée d'une opinion bien connue du PQ à l'égard du gouvernement.

Y a-t-il d'autres indices concrets dans la boule de cristal de M. Léger? Le whip du PQ affirme que le premier ministre tentera d'exploiter un courant antisindical dans la population pour favoriser sa réélection. Encore là, ce n'est pas un indice, mais une hypothèse, vraisemblable mais contestable. Ce courant que perçoit M. Léger dans la population est peut-être tout aussi antigouvernemental qu'antisindical. La manière dont le gouvernement a tergiversé, puis finalement réglé les conflits ne suscite pas parmi les électeurs une admiration, encore moins une confiance illimitée envers le gouvernement. C'est toujours une affaire d'opinion. Mais ce n'est pas un indice.

M. Léger voit un autre indice: le chef libéral, dit-il, face des élections le 29 septembre parce que c'est le moment propice pour faire réélire le plus grand nombre de députés ministériels, pour limiter les dégâts en somme. S'il attendait trop longtemps, suivant ce raisonnement, les défaites seraient plus nombreuses. C'est un point de vue que M. Léger pourrait sans doute soutenir s'il apportait quelques raisons. Mais il n'en donne qu'une seule: le succès des Olympiques rejallit sur le gouvernement. Et le coût des Olympiques, sur qui va-t-il rejallir?

Pour finir, le député de Lafontaine observe une campagne inhabituelle de travaux de voirie et beaucoup de subventions. Mais il ne cite aucun fait précis; pas de chiffres non plus. Quels sont les chantiers de voirie en activité cet été qui n'avaient pas été prévus cet hiver? On aimerait bien qu'il y en ait davantage, sur certaines routes dont les chaussées sont médiocres. Et à qui sont destinées ces subventions inattendues?

En somme, M. Léger voit des indices d'élections dans chacune des raisons qu'on peut avoir de combattre le gouvernement. A ce compte-là, il n'est pas besoin de consulter l'oracle pour prédire des élections. Parions que M. Bourassa lui-même ne sait pas s'il fera des élections bientôt ou s'il attendra la fin de son mandat. Mais s'il en faisait maintenant, il lui faudrait donner de bonnes raisons, meilleures que les "indices" de M. Léger qui, après tout, voulait peut-être simplement stimuler les militants engourdis par l'été.

Michel ROY

Le mot du silencieux

Les sincérités successives

par ALBERT BRIE

Un mot de Tristan Bernard que M. Jérôme Choquette pourrait méditer: "Tous les hommes sont sincères. Ils font seulement changer de sincérité."

Les gens sincères seraient supportables s'ils n'avaient pas la naïve prétention de croire qu'ils disent la vérité parce qu'ils disent tout ce qu'ils pensent.

Tout politicien peut se tromper. Mais il n'a pas le droit, en se trompant, de nous tromper.

Un politicien qui n'a que son intégrité à mettre au service des citoyens ferait un meilleur usage de sa vertu dans les ordres contemplatifs. L'intégrité est une très belle chose quand on vit de renoncement, mais elle est parfaitement inutile quand on vit d'ambition.

L'homme qui se veut trop sincère se condamne à l'immobilité.

Les gens pratiques ont le nez long et la vue basse. Ils ont du flair mais ils manquent de vision.

Les esprits réalistes sont des idéalistes de l'immédiat et du superficiel.

L'image est la caricature embellie du politicien, un masque grossièrement stylisé de ses traits les plus accrocheurs.

La plupart des politiciens sont opportunistes: les plus habiles le sont au moment opportun.

Quand M. Choquette a rompu brutalement avec le Parti libéral, il en a fait une question de principe; maintenant qu'il rompt avec lui-même, il en fait une banale question d'opinion.

Dans la fusion UN-PNP, la question n'est pas résolue: lequel des deux partis fusionne l'autre?

C'est curieux l'idée que nous nous faisons

de la personnalité d'un chef au Québec. Par exemple, on pense toujours que MM. Wagner et Choquette ont de la graine de meneur, à cause de leur nature belliqueuse. Nous croyons qu'un homme a du caractère d'autant plus qu'il en a de mauvais.

La grande honte de nos gouvernements réside dans le fait que parmi nos hommes en place, on trouve un serviteur de la nation pour dix domestiques du pouvoir.

L'amour-propre est si fort qu'on se fera des amis de préférence du côté de ceux qui nous aident à nous mentir.

Quand on est jeune, on se fait dire: "Prépare ton avenir." Une fois dans l'avenir, on s'entend répéter: "Prépare ta retraite." Parvenu à la retraite, on se fait chanter: "Prépare tes fins dernières." Ainsi donc, la vie qu'on a voulu comparer à un voyage, on la réduit, somme toute, à des préparatifs pour un voyage qu'on n'entreprend jamais.

Je comprends pourquoi nous n'aimons pas mieux la vérité. Toujours, lorsqu'une personne charitable nous prévient solennellement qu'elle va nous gratifier, on peut être sûr qu'elle a des choses désagréables à nous servir.

C'est une erreur de croire que pour être évidente la vérité doit être insupportable, comme il est faux de penser qu'une médecine est efficace à proportion de son mauvais goût.

Chez certaines personnes, la vanité agit sur leurs organes: elles sentent moins l'âge qu'elles ont que celui qu'on leur donne.

Une femme se consolait que son mari ait une maîtresse en déclarant: "Il ne me trompe pas, il se trompe avec une autre."

Les mariages de raison, ça n'existe pas. Quand on raisonne, on ne se marie surtout pas.

lettres au DEVOIR

Pourquoi ce silence?

Monsieur le directeur,

Permettez-moi, par la présente, de vous livrer mes commentaires sur un article publié dans votre édition du 26 juillet 1976, intitulé "Les infirmières reprennent le travail" sous la plume de Lise Bissonnette.

Cette nouvelle qui a particulièrement retenu mon attention témoignait de différents aspects de la loi 61 et, entre autre, relatait les positions respectives du Parti Québécois, de l'Union Nationale et du P.N.P., tout en ignorant les interventions du chef du Ralliement Créditiste, M. Camil Samson, lequel participait, du début à la fin, aux débats de l'Assemblée Nationale et a fait connaître avec verve son point de vue, dont voici quelques extraits:

"Le peuple ne veut pas savoir quelles sont les modalités qui accrochent mais bien si les hôpitaux vont ouvrir bientôt"

"La population n'est pas respectable, ni à blâmer, mais c'est elle qui souffre et, par surcroît, paie la facture"

"La situation a trop duré"

"La loi d'exception a déjà trop duré"

"Il ne s'agit plus de détails dans une convention collective, mais du devoir d'état qu'à chaque citoyen de préserver la vie"

"C'est une question de prendre toutes nos responsabilités"

"Le droit de grève, je n'ai jamais eu honte, je n'ai jamais été

gêné de le dire non plus, dans les secteurs publics et parapublics, ce n'est pas un droit total, parce que l'employeur est en même temps le gouvernement. Il est juge et partie en même temps; donc, ce droit devient inutile au moment où le gouvernement décide de le rendre inutile." "Pourquoi continuer à vouloir conserver ce mécanisme désuet? D'abord, ce sont les employés qui, les premiers, en souffrent, parce qu'ils ont toujours l'impression, à tort ou à raison, de négocier avec un géant contre lequel ils n'auraient aucune espèce de chance d'équité."

"Des tribunaux du travail spécialisés devraient, dans ces circonstances, prendre les dossiers en main. Cela devrait faire partie de notre Code du travail."

"Ouvrons-nous les yeux pendant qu'il est encore temps et pensons sérieusement à une refonte du Code du travail. C'est bientôt qu'il faudra modifier le Code du travail. Il faudra en arriver à remplacer le droit de grève par les tribunaux du travail spécialisés dont les décisions seraient exécutoires". "Jamais les travailleurs, du secteur public ou parapublic, n'auront entièrement satisfaction avec le mode actuel qui est celui de la négociation et du droit de grève, parce que, quand on veut l'exercer, il faut l'arrêter, parce qu'on met toujours le bien public en danger"

"La population n'a pas donné

un mandat au gouvernement pour faire des lois qui ne sont pas respectées, mais bien pour gouverner, administrer. Cela veut dire adopter les lois qui s'imposent et les faire respecter"

Quoi qu'en pensent certains, M. Samson, dans ses interventions, a traduit la pensée et l'opinion de la majorité québécoise, du moins d'un nombre imposant de Québécois.

On est donc en droit de se poser quelques questions quant aux raisons qui poussent le Devoir à ignorer le travail acharné accompli par M. Samson, à cette occasion, d'autant plus que le DEVOIR est habituellement reconnu pour son équilibre, le professionnalisme de ses comptes-rendus et de ses éditoriaux. Doit-on accuser la journaliste concernée? Doit-on accuser le chef de pupitre? Doit-on accuser la direction ou n'est-ce encore qu'un malentendu?? Je n'oserais présumer de votre réponse, cependant votre lecteur a droit à une information complète, juste et équitable, fidèle à la réalité des événements et sans parti-pris.

Pour vous permettre de bien juger de la situation, je joins à la présente une copie de l'intervention du chef du R.C.Q. lors des débats sur la loi 61.

Simon BROUARD,

responsable de l'information, cabinet de M. Camil Samson

Québec, le 6 août 1976.

Non, M. Morris!

Les médias nous informent que M. Morris, et le Conseil Canadien du Travail, invitent les retraités à soutenir leur grève d'une journée, pour appuyer la lutte contre les contrôles. Je doute grandement que les retraités, et j'en suis sûr, soient prêts à vouloir briser les efforts du Gouvernement contre l'inflation. Avec nos revenus limités, nous souffrons de toute augmentation des prix. Nous ne sommes

probablement pas certains que les contrôles vont assez loin — pourquoi ne pas restreindre les profits, par exemple? et tous les salaires, au-dessus de \$25.000? mais à ce sujet les chefs du CCT semblent muets. Pourquoi? que font-ils, de façon pratique, pour organiser la grande majorité des travailleurs qui ne sont pas encore syndiqués, et qui sont si durement exploités?

Les retraités ne peuvent qu'être surpris et attristés de voir les chefs syndicaux emboîter le pas avec les chefs industriels et financiers qui veulent revenir au "bon vieux temps" du laisser-faire économique, où la force prime le droit.

Claude de MESTRAL

Montréal, août 1976.

Quand les auteurs pourront-ils vraiment compter sur l'éditeur?

M. Hubert Aquin,

Ignorant tout du contexte qui vous incite à une certaine violence verbale, je me prends à souhaiter un fonds de vérité à ce que vous divulguiez. Et si votre geste s'inscrit à l'intérieur d'un cheminement désintéressé, je prie Dieu pour le courage que vous démontrerez. Sans votre geste public, il est permis de croire que mon propos n'aurait jamais noirci cette page mais voilà que votre geste attise mes inquiétudes. A maintes reprises, on m'a retourné un manuscrit accompagné de la phrase traditionnelle qui fait bien comprendre que le texte proposé ne répond pas au programme de la maison. A La Presse et ailleurs. Le début

tant est bien loin des couillises et ne se doute pas toujours des critères des maisons d'éditions; alors il se demande ce qu'il advient de son manuscrit lorsque le Directeur, par exemple, et tous les salaires, au-dessus de \$25.000? mais à ce sujet les chefs du CCT semblent muets. Pourquoi? que font-ils, de façon pratique, pour organiser la grande majorité des travailleurs qui ne sont pas encore syndiqués, et qui sont si durement exploités?

voilà que vous parlez de malaises qui pourraient influencer les décisions des éditeurs et voilà que je pose la question: viendra-t-il ce jour où l'éditeur ne sera pas partenaire de l'auteur uniquement au moment du succès mais aussi lors des balbutiements?

Marcel HOUDE

Knowlton, le 9 août 1976

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Rédacteur en chef: Michel Roy

Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Laroque

LE DEVOIR est une publication à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne, \$52 par année; six mois, \$28. À l'étranger: \$57 par année; six mois, \$31. Trois mois, \$19. Éditions du samedi: \$15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1.35 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées

des événements

des hommes

Le Barreau et le projet de loi 41

Il faut un cadre juridique unique pour toutes les commissions d'enquête

Le Barreau du Québec s'est inquiété au cours des récentes années, en constatant les mécanismes exorbitants du droit commun utilisés dans le cadre de commissions d'enquête créées par le lieutenant-gouverneur en conseil, sous l'empire de la Loi des commissions d'enquête, de la Loi de police ou d'autres lois.

Déjà, il a formulé certaines recommandations à la suite de son colloque sur les commissions d'enquête — justice parallèle ou instrument utile — tenu en mai 1975. Il délègue un observateur pour suivre les travaux de la CECO et constitua un Comité d'étude sur le phénomène des commissions d'enquête, comité connu sous le nom de Yarosky.

Le rapport du comité d'étude fut rendu public en mai 1976, entériné par le Conseil général du Barreau et formellement adressé aux gouvernements provincial et fédéral, le 10 juin 1976. Le 16 juin, le gouvernement du Québec déposait devant l'Assemblée nationale le projet de loi 41 dont l'un des objets est d'amender la Loi des commissions d'enquête. Par télégramme adressé à tous les membres de l'Assemblée nationale du Québec, le 17 juin 1976, le Barreau déclarait s'objecter audit projet de loi et demandait la convocation d'une commission parlementaire. Enfin, craignant l'adoption rapide dudit projet de loi par l'Assemblée nationale, le Barreau du Québec livrait à tous les membres de l'Assemblée nationale, dès le 21 juin dernier, un bref mémoire résumant le Rapport Yarosky, d'une part, et suggérant une série de modifications au projet de loi 41, d'autre part, pour le rendre le plus conforme possible aux recommandations faites par le Barreau dans ses rapports antérieurs.

Dans une lettre qui accompagnait ce mémoire, le bâtonnier du Québec écrivait: "Compte tenu du peu de délai écoulé entre le dépôt du projet de loi et sa présentation pour étude par l'Assemblée nationale, le mémoire ne fait évidemment que résumer et synthétiser l'essentiel de la position du Barreau".

Enfin, le Barreau apprenait, avec grande satisfaction, le 30 juin, que le projet de loi 41, adopté sur division en deuxième lecture le 29 juin, avait été déposé à la Commission parlementaire de la justice.

Le Barreau, par conséquent, et conformément à l'engagement qu'il avait pris, a poussé plus à fond son étude du projet de loi 41 en regard de la Loi des commissions

d'enquête et de la Loi de police de façon à présenter un mémoire beaucoup plus complet et détaillé à la commission parlementaire. C'est le résultat de cette étude plus approfondie qu'il nous fait plaisir d'expliquer ici.

Le présent mémoire va donc substantiellement au-delà des recommandations qui avaient été faites dans notre mémoire sommaire du 21 juin. Fidèles à la ligne de pensée qui a animé les rapports antérieurs du Barreau jusqu'à ce jour, les commentaires et recommandations du Barreau visent à une réforme globale de la Loi des commissions d'enquête au sein de laquelle les dispositions du projet de loi 41, modifiées, pourraient être intégrées de façon, d'une part, à ce que toutes les commissions d'enquête soient dorénavant assujetties à une seule loi cadre et à ce que, d'autre part, une commission d'enquête comme la CECO, dispose des moyens d'action nécessaires à la bonne conduite de ses affaires.

Dans cette première partie, nous avons cru nécessaire de réitérer à nouveau les principes de base qui, dans l'opinion du Barreau du Québec, devraient animer le législateur dans la rédaction d'un tel projet de loi.

Les principes

Plusieurs siècles d'expérience et de sagesse judiciaires ont permis de dégager un certain nombre de règles de fonctionnement des tribunaux qui ont pour fin ultime d'assurer à un individu un procès "juste et équitable". Ces règles de nature coutumière, en partie codifiées, sont connues sous plusieurs vocables: justice naturelle, "due process", droits fondamentaux, etc. Quelle que soit leur appellation, elles recouvrent toutes la même réalité. Ces règles représentent un acquis de la civilisation occidentale, surtout telles qu'elles existent dans la tradition juridique britannique dont nous avons hérité. On ne peut pas, à l'occasion de nouveaux défis que pose notre vie en société, faire fi de ces règles à la légère, sans mesurer les conséquences d'un tel geste.

Quelles sont-elles, ces règles de sagesse judiciaire? D'abord, la présomption d'innocence! Nul ne peut être déclaré coupable d'une infraction sans qu'on apporte contre lui la preuve d'une telle infraction. En attendant, tout citoyen a le droit d'être présumé innocent d'une telle infraction.

Ensuite, le droit d'être entendu, exprimé par la maxime "audi alteram partem". Toute personne, avant qu'on prenne des conclusions contre elle, a le droit d'être informée dans un délai raisonnable des griefs qu'on entend faire valoir contre elle et d'offrir une explication ou une justification.

Le droit à une défense pleine et entière. A l'encontre des griefs formulés contre elle, une personne a le droit d'offrir une preuve complète tendant à la disculper, y compris le droit de contre-interroger les témoins de la partie adverse et de tester leur crédibilité par des moyens légaux.

Le droit à un procès impartial (nemo iudex in sua causa). Toute personne a droit d'être jugée, par une personne impartiale, dénuée de préjugés, de parti pris et d'idées préconçues et sur la preuve apportée devant le juge.

Le droit à l'intimité et à l'honneur. Nul ne devrait être accusé ou exposé à des blâmes ou à des constats de mauvaises conduites sans motifs sérieux et raisonnables et avant qu'on soit raisonnablement assuré du sérieux de l'accusation. Ainsi, on évite de violer l'intimité d'une personne ou de ternir son honneur sans motif valable.

Le droit à l'intimité et à l'honneur. Nul ne devrait être accusé ou exposé à des blâmes ou à des constats de mauvaises conduites sans motifs sérieux et raisonnables et avant qu'on soit raisonnablement assuré du sérieux de l'accusation. Ainsi, on évite de violer l'intimité d'une personne ou de ternir son honneur sans motif valable.

Les commissions d'enquête: quand, pourquoi, comment?

D'autre part, la complexité grandissante de notre société oblige le gouvernement à faire enquête sur un grand nombre de situations afin d'y apporter des correctifs. Pour ce faire, le gouvernement a tendance à avoir recours aux commissions d'enquête. Cette technique de gouvernement est en soi exceptionnelle et devrait répondre aux normes suivantes:

1) le gouvernement ne devrait recourir aux commissions d'enquête que dans des circonstances exceptionnelles et lorsque les autres moyens d'enquête paraissent inadéquats.

2) le gouvernement devrait utiliser d'avantage les commissions parlementaires pour recueillir les données de faits nécessaires à son activité législative.

3) le gouvernement ne devrait pas utiliser les commissions d'enquête pour lessi-

ver des problèmes politiques délicats qu'il n'a pas le courage de solutionner lui-même.

4) les commissions d'enquête doivent avoir pour unique but de recueillir des données et des faits en vue de formuler des recommandations aux gouvernements.

5) les commissions d'enquête ne doivent pas avoir pour but de punir, de blâmer, d'éduquer le public, de sensibiliser la population ou de paralyser des groupes d'individus.

6) les commissions d'enquête ne doivent pas avoir pour but d'établir en public des preuves dont les autorités policières disposent déjà en vue de traduire des individus devant les tribunaux et encore moins de faire condamner des individus dans l'opinion publique alors qu'il n'existe pas de preuve suffisante pour les faire traduire devant les tribunaux.

7) les commissions d'enquête ne doivent pas avoir pour but de combattre elles-mêmes le crime.

8) le gouvernement doit confier aux commissions d'enquête un mandat précis quant à son objet et limité dans le temps.

9) les commissaires doivent être impartiaux, dénués de préjugés, imbus d'esprit de justice.

10) ils doivent être autonomes dans leur travail tant dans l'utilisation des fonds qui sont mis à leur disposition que dans l'engagement et la gestion de leur personnel.

11) les audiences des commissions doivent être publiques de façon générale, sauf lorsque dans des circonstances exceptionnelles, le respect de la vie privée doit primer le caractère public de la justice.

12) la publicité des débats doit être limitée de façon à ne pas affecter la qualité de la preuve offerte devant les commissions d'enquête. La télédiffusion des débats diminue la fiabilité des témoignages et fait perdre à l'audition son caractère sérieux.

13) il est important de protéger la réputation des témoins par des ordonnances de non-publication.

14) toute personne qui a un intérêt direct et important dans l'objet d'une enquête a droit de participer activement à une enquête.

15) le droit de participation comprend le droit de se faire entendre, le droit de faire entendre des témoins, le droit de produire des documents et le droit de contre-interroger.

■ Sous l'autorité de son bâtonnier, Me André Brossard, le Barreau de la province de Québec a déposé hier devant la Commission parlementaire de la Justice un important mémoire sur le projet de loi 41 par lequel le gouvernement préconise divers amendements à la Loi québécoise des Enquêtes. Le Barreau, dans son mémoire, propose une série d'amendements à la Loi des Enquêtes et au projet de loi 41. Mais dans une première partie dont nous publions ci-dessous le texte intégral, il définit les grands principes qui devraient inspirer toute la politique du gouvernement en matière de commissions d'enquête. L'étude dont le Barreau a livré hier les fruits a été faite par un groupe composé du bâtonnier, Me Brossard, et de Mes Harvey N. Yarosky, Philippe Casgrain, Joseph N. Nuss, Gilbert Morrier et Michel Robert, ancien bâtonnier de Montréal et du Québec.

16) les personnes contre qui on veut retirer des constats de mauvaise conduite ont droit d'être entendues, d'être raisonnablement informées à l'avance des griefs qu'on leur reproche et d'apporter toute explication ou justification dans les circonstances.

C'est sur la base de ces principes que le Barreau du Québec recommande au législateur que des modifications soient apportées à la Loi des commissions d'enquête et au projet de loi 41.

Un cadre juridique unique

Le Barreau est conscient de la nécessité qu'il existe une structure administrative adéquate, sur le plan policier, pour combattre le crime organisé. L'institution du bureau de recherche sur le crime organisé semblerait vouloir répondre à cette nécessité et à ce but. En ce sens, nous n'avons aucune objection de principe à l'adoption des articles 73 a) et suivants dans la Loi de police.

Cependant, nous recommandons l'abrogation du dernier alinéa de l'article 73 b) qui se lit comme suit:

"À la demande du lieutenant-gouverneur en conseil, il dirige et coordonne les enquêtes policières menées dans le cadre d'une enquête visée à l'article 20 de la Loi des commissions d'enquête".

Par définition, ce bureau est perma-

nent. Le dernier alinéa de l'article 73 b), d'autre part, interprété de façon précise, paraîtrait donner à ce bureau permanent autorité de direction sur toute enquête qu'une commission d'enquête formée pour étudier le crime organisé voudrait effectuer. Le mot "dirigé" impliquerait en effet que ce bureau, dans le cadre d'une commission d'enquête, deviendrait un état major policier parallèle aux forces policières existantes, relevant exclusivement du lieutenant-gouverneur en conseil dans son orientation, et ayant autorité même sur les commissions d'enquête. Dans un tel contexte, nous nous rapprochions dangereusement d'un état major policier de caractère politique.

D'autre part, il nous semble que la création de ce bureau suffit pour les fins de lutte contre le crime organisé. Ce n'est qu'à l'occasion d'une situation particulière qu'une commission d'enquête devrait être constituée en plus. Dans un tel cas, cependant, nous croyons que cette commission d'enquête devrait être soumise aux mêmes règles et procédures que toute autre commission d'enquête, les pouvoirs du bureau étant suffisants pour assurer l'aspect strictement policier d'une telle enquête.

Les recommandations du Barreau, par conséquent, visent à l'élaboration d'une seule loi cadre applicable à toutes les commissions d'enquête.

Le congrès eucharistique de Philadelphie

Entre l'Eucharistie chrétienne et la paix, un lien vital, presque viscéral

Parmi les faims qui tiraillent notre humanité, il y a celle de la paix, de la réconciliation, de la communion entre les hommes. Cet avant-dernier jour de notre Congrès Eucharistique, célébré par aires linguistiques sur ce thème de la paix, doit constituer comme une immense chaîne d'amitié qui de pays en pays, de race en race, de culture en culture, de langue en langue, rassemble peu à peu tout au long de la journée des chrétiens qui auront puisé au sein d'une même terre natale ou ancestrale cet appel irrésistible à sortir de ses frontières pour aller toujours plus au-delà, à la découverte de nouveaux hommes, de nouveaux mondes, non plus pour les dominer, mais pour leur tendre une main fraternelle.

L'Eucharistie et la Paix: avoir faim de l'une et de l'autre, se rassasier de l'une et de l'autre, de l'une par l'autre. Si tous les disciples du Christ vivaient vraiment de l'Eucharistie, réalisons-nous à quel point fleurirait la Paix dans le monde, comme autant d'arbustes qui invitent au dialogue

et au repos dans la fraîcheur de la rencontre.

Comment pourrions-nous avoir faim de la Paix, si nous n'avons pas d'abord faim de réconciliation entre nous? Et comment pourrions-nous nous réconcilier si nous n'avons pas faim de l'Eucharistie?

Vous connaissez le proverbe qui dit: que chacun balaie devant sa maison et la rue sera propre. Si les chrétiens ne commencent pas par donner le témoignage de leur fraternité, il est vain d'espérer bâtir la paix autour de soi. Nous n'avons pas le droit de nous résigner à nos conflits, à nos malentendus. Réconciliation doit être notre mot de passe. L'avenir est du côté des chercheurs d'unité, non du côté des exploiters de division. L'avenir est à ceux qui pardonnent, à ceux qui pardonnent soixante-dix fois sept fois par jour, c'est-à-dire à ceux qui sont sans cesse sur le quivive de la réconciliation. Nous avons d'ailleurs tous fait l'expérience de certaines situations qui deviennent des impasses lorsque nous ne sommes pas prêts à pardon-

ner ou à être pardonnés. Quand est-ce que deux hommes peuvent faire vraiment la paix? C'est lorsqu'ils peuvent se dire l'un à l'autre: "Tu sais, je ne vaudrais plus

par

ROGER ETCHEGARAY

président de la Conférence épiscopale de France

■ Au 41e Congrès eucharistique international qui a pris fin à Philadelphie dimanche dernier, de nombreux confédérés ont adressé la parole aux participants sur les grands thèmes de la réunion. Au premier rang des conférenciers, figuraient Mgr Roger Etchegaray, archevêque de Marseille, président de la Conférence épiscopale de France et président du Conseil des Conférences épiscopales d'Europe. Mgr Etchegaray a traité devant les congressistes d'un thème classique mais éminemment actuel, soit les liens entre l'Eucharistie chrétienne et la paix. Voici le texte intégral de son exposé, qui a vivement impressionné les auditeurs de l'archevêque de Marseille. L'allocation de celui-ci était d'autant plus vivement attendue que, les jours précédents, des bombes avaient été déposées à deux reprises près de sa résidence marseillaise. Pendant son séjour aux États-Unis, Mgr Etchegaray fut l'objet de mesures de protection exceptionnelles, à la suite d'une demande à cette fin des autorités civiles françaises auprès des autorités américaines. Mgr Etchegaray a été la cible ces derniers temps de vives critiques de la part des milieux français d'extrême-droite qui lui reprochent sévèrement une visite qu'il a faite récemment en URSS.

cher que toi". Alors seulement leurs cœurs s'attendrissent, se liquéfient pour fondre l'un dans l'autre. Alors seulement ils se rencontrent et, bien plus, se mettent à marcher ensemble. Que de pauvres gens comme Zachée sont restés sur le bord d'une route passante, parce qu'ils n'ont pas croisé le regard de quelqu'un semblable à eux qui les a remarqués, aimés humblement, dans une confiance créatrice qui fait que l'on se relève joyeusement, que l'on repart grandi de se sentir reconnu dans sa petitesse, dans sa misère même.

Et l'Eucharistie est le test le plus sûr de notre volonté de pacification. C'est dans l'Eucharistie que le Seigneur lui-même signifie et réalise pour nous le mystère de la paix qui est en Lui et qui vient de Lui. C'est dans l'Eucharistie que le Seigneur nous offre de faire avec Lui ce grand passage pascal qui conduit de la haine à l'amour, de la mort à la vie. C'est dans l'Eucharistie que le Seigneur nous rappelle de ne plus séparer ce qu'il a réuni le soir du Jeudi-Saint: le lavement des pieds et le repas sacré. Quand il nous a dit: "Faites ceci en mémoire de moi", le Serviteur Souffrant pensait indissolublement à ces deux gestes concrets comme aux deux faces du même sacrement du don de soi. Sa parole créatrice nous fait servir les uns des autres comme il l'a été en lavant les pieds de ses disciples et en se donnant comme nourriture. Comment aujourd'hui certains peuvent-ils affirmer qu'il est impossible de célébrer ensemble l'Eucharistie dans une église, dans une paroisse, sous prétexte que les catholiques sont cloisonnés par leurs diversités culturelles, sociales et politiques? Renoncer à l'Eucharistie serait renier l'Eglise elle-même qui est signe d'une unité déjà donnée et toujours à faire. Ce serait une affreuse détresse de ne pouvoir, entre chrétiens différents voire opposés, proclamer à la face du monde, dans un moment de fête, qu'arrivera le terme final où ceux qui s'affrontent sur terre se mueront en compagnons d'éternité. L'Eucharistie fonde et nourrit la vraie fraternité dans le moment même où, dépassant tous les particularismes, des hommes de foi affirment leur espérance dans le retour glorieux du Seigneur qui leur a laissé la réconciliation à la fois comme un don et comme une conquête.

Voir page 6: Paix

LES ÉCOLES DE LANGUE FRANÇAISE

sous la juridiction

DES COMMISSIONS SCOLAIRES

PROTESTANTES DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

Offrent à vos enfants, en français, un enseignement officiel de qualité dans le respect de toutes les convictions philosophiques et religieuses.

ÉCOLE SECONDAIRE de Roberval Niveaux 2 à 5 (8-11)
1370 est. rue de Castelnau,
Montréal H2E 1R9 - Tél. 273-4451

ÉCOLES PRIMAIRES Maisonneuve 1680, boulevard Morgan,
Montréal H1V 2P9 - Tél. 254-6054

Centenaire de la paix 931, rue Jean Talon Est,
Montréal H2R 1V5 - Tél. 277-4187

Victoria (programme d'études axé sur l'enseignement des arts)
1822, boulevard de Maisonneuve ouest,
Montréal H3H 1J8 - Tél. 935-5544

Wentworth 8205, rue Mackie,
Cité de Côte Saint-Luc H4W 1B1 -
Tél. 484-3707

Westbrook 1705, rue Deguire,
Ville Saint-Laurent H4L 1M7 -
Tél. 744-4762

Gordon 3000, boulevard de la Concorde,
Duvernay (Laval) - Tél. 661-1665

St-Eustache Elementary School - Tél. 627-0423

St-Hubert 3480, rue Mackay,
Saint-Hubert - Tél. 676-4272

INSCRIPTIONS: Les inscriptions pour l'année scolaire 1976-1977 peuvent se faire auprès des écoles susmentionnées. Pour les écoles de la Rive-Sud, communiquer avec le Bureau régional, tél. 672-4010.

RENTÉE DES CLASSES: Mardi 7 septembre 1976

Annnonce publiée par la Fédération des associations de parents d'élèves des Écoles Protestantes de Langue Française du Québec conjointement avec le P.S.B.G.M.

THE PROTESTANT SCHOOL BOARD OF GREATER MONTREAL

BUREAU DES ÉCOLES PROTESTANTES DU GRAND MONTRÉAL

OUVERTURE DES ÉCOLES

Les écoles ouvriront pour la prochaine session scolaire

LE MARDI 7 SEPTEMBRE 1976

ÂGE D'ADMISSION

Maternelle: 5 ans avant le 1er octobre 1976.

1ère année: 6 ans avant le 1er octobre 1976.

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Les élèves qui retournent à leur ancienne école devront se présenter à 9 heures. Les nouveaux élèves et ceux qui changent d'école devront se présenter à 13h.30.

ÉCOLES SECONDAIRES

Tous les élèves doivent se présenter à 9 heures.

Les élèves qui s'inscrivent pour la première fois dans une des écoles du Bureau des écoles protestantes du grand Montréal doivent fournir une preuve satisfaisante de leur âge, et, à partir de la 2ième année, un bulletin de l'école précédente.

LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Les parents des nouveaux élèves qui n'ont pas été inscrits au printemps doivent remplir une formule d'inscription indiquant la langue maternelle de l'enfant et la langue parlée à la maison. Si le ministère de l'éducation doute de la compétence de l'élève en anglais, ce dernier devra subir un test de compétence linguistique dont le résultat déterminera l'admission de l'enfant au secteur anglais ou français du Bureau des écoles protestantes du grand Montréal.

M. R. Fox,
Directeur général



Université du Québec à Montréal

FAMILLE FORMATION DES MAÎTRES

Programmes offerts

pour la session d'automne 1976

L'UQAM acceptera jusqu'au 31 août prochain des candidatures à temps partiel pour la session d'automne 76 dans les programmes suivants:

Famille formation des maîtres

Baccalauréat spécialisé d'enseignement (élémentaire)

Profil A: préscolaire et élémentaire

Profil B: élémentaire

Baccalauréat spécialisé d'enseignement

(préscolaire et élémentaire)

(chantier)

Baccalauréat spécialisé d'enseignement professionnel

Certificat en sciences de l'éducation

Conditions d'admission:

Détenus d'un DEC

Est admis à l'un de ces programmes, le candidat détenteur d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

Adultes

Peut être aussi admis, le candidat-adulte âgé d'au moins 23 ans qui possède des connaissances et une expérience pertinentes.

Date-limite de présentation des demandes

d'admission, le mardi, 31 août 1976.

Programmes ouverts aux étudiants à temps partiel.

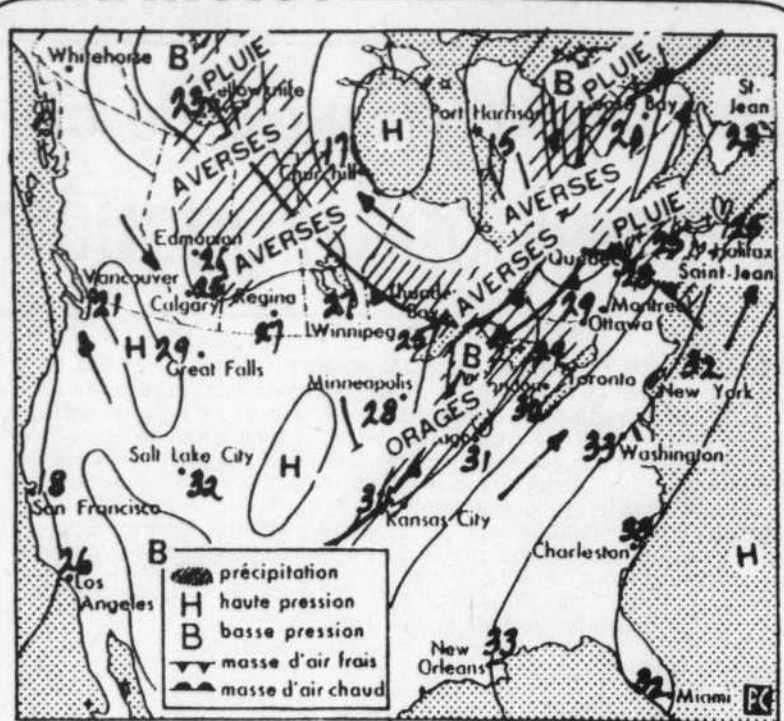
Pour renseignements supplémentaires, téléphonez à:

(514) 282-7161

Les formulaires de demande d'admission peuvent être obtenus auprès du Service de l'admission et les demandes d'admission doivent être envoyées à:

L'Université du Québec à Montréal
Bureau du registraire, Service de l'admission
1187, rue de Bleury, Suite 2930
Case postale 8888, Succursale "A"
Montréal, Québec, H3C 3P8

la météo



Une crête de haute pression a dominé le sud de la province hier et a donné du temps généralement ensoleillé et chaud à travers toutes les régions. L'extrême nord de la province a été sous l'influence d'une dépression. Le front froid qui lui est associé descendra lentement vers le sud au cours des prochains jours pour balayer les régions du nord aujourd'hui et traverser la vallée du Saint-Laurent demain.

Des averses et des orages marqueront le passage de ce front. Les températures seront légèrement au-dessus des normales au sud du front pour devenir plus fraîches au nord.

Abitibi, Chibougamau: plutôt nuageux avec averses occasionnelles et quelques orages dispersés. Maximum de 25 à 28. Aperçu pour vendredi: généralement ensoleillé.

Pontiac-Témiscamingue, Haute-Mauricie, Nord des Laurentides: plutôt nuageux avec quelques averses dispersées et risque d'un orage. Maximum de 26 à 28. Aperçu pour vendredi: dégagement.

Sud des Laurentides, Outaouais, Montréal, Québec/Trois-Rivières: en-

soleillé d'abord suivi d'un ennuage-moment graduel avec quelques averses dispersées en fin de journée et risque d'un orage. Venteux par moments. Maximum de 26 à 29. Aperçu pour vendredi: averses et orages.

Cantons de l'Est: généralement ensoleillé. Maximum de 27 à 29. Aperçu pour vendredi: averses et orages.

Lac St-Jean: plutôt nuageux avec quelques averses dispersées surtout en fin de journée. Venteux par moments. Maximum de 26 à 28. Aperçu pour vendredi: averses et orages durant la nuit de jeudi à vendredi puis dégagement vendredi.

Baie-Comeau, Sept-Îles: plutôt nuageux avec quelques averses dispersées surtout en fin de journée. Venteux par moments. Maximum près de 22. Aperçu pour vendredi: averses et orages dans la nuit de jeudi à vendredi puis dégagement vendredi.

Rimouski, Gaspésie: généralement ensoleillé. Maximum de 22 à 24. Aperçu pour vendredi: averses et orages.

12 août

par la PC et l'AP

Il y a 16 ans aujourd'hui, le 12 août 1960, des troupes de l'ONU, avec à leur tête le secrétaire général Dag Hammarskjöld, entraient dans la province congolaise du Katanga.

1955 — Mort de l'écrivain allemand Thomas Mann.

1942 — Churchill, Staline et l'Américain Averell Harriman se réunissent à Moscou.

1898 — Les îles Hawaii passent sous la juridiction des États-Unis.

suites de la première page

L'INFLATION

A propos du prix des denrées d'alimentation, Statistique Canada note que l'augmentation en a été singulièrement modérée pour cette époque de l'année. Pour la première fois depuis plus de cinq ans, le coût moyen des denrées alimentaires de consommation ménagère s'est révélé le mois dernier moins élevé qu'il ne l'avait été 12 mois plus tôt. Le tarif des restaurants s'est élevé, de même que le prix du porc; mais le recul des prix du bœuf et du sucre a largement neutralisé ces hausses.

Dans la plupart des domaines autres que celui de l'alimentation, par contre, le prix des biens et des services a marqué une hausse, de juin à juillet. Ainsi le coût moyen du logement s'est-il élevé, aussi bien pour les propriétaires que pour les locataires, malgré les efforts restrictifs accomplis par les organismes de contrôle dont plusieurs provinces se sont dotées, à des fins anti-inflationnistes. La majoration des coûts dans ce domaine particulier est à elle seule responsable de près de la moitié de la hausse de 0,6 pour cent que l'indice des prix à la consommation affiche quand même, en juillet, ailleurs que dans l'alimentation.

LE CPQ

Les perspectives à cet égard apparaissent "peu encourageantes" aux analystes du CPQ qui indiquent que le déficit olympique, le développement des ressources énergétiques de la Baie James, les règlements des conflits de travail dans la fonction publique et la croissance continue des effectifs exigeront une augmentation substantielle des revenus gouvernementaux dans les années à venir.

Cet équilibre des finances publiques, note encore le CPQ, ne saurait être obtenu sans un alourdissement de la charge fiscale (augmentation des impôts) puisque l'une des principales sources de revenu du gouvernement, à savoir les paiements fédéraux, risque d'être appréciablement restreinte dans les prochaines années, suite à la volonté du fédéral de limiter sa participation aux programmes de santé et d'éducation en particulier.

De son analyse de la situation économi-

que québécoise, le CPQ retient que le Québec a été moins affecté que la plupart des autres pays industriels par la recesion des deux dernières années. Mais l'achèvement des grands projets, la diminution des investissements, le resserrement de la capacité d'emprunt de la province, le maintien de l'inflation et les effets restrictifs des politiques monétaires canadiennes sur les PME québécoises, lui apparaissent comme autant de facteurs qui aujourd'hui freinent le démarrage de l'économie.

Les auteurs du mémoire soulignent un peu plus loin: "L'expansion économique demeurera handicapée par la menace inflationniste toujours latente et ne parviendra que progressivement à réduire le niveau de chômage actuel."

Quant aux priorités budgétaires, le CPQ croit que les budgets de l'exercice 1977-78 devraient viser deux objectifs principaux: a) d'abord la poursuite des efforts pour une stabilisation des dépenses publiques; b) la stimulation des facteurs pouvant favoriser la restructuration de l'économie québécoise.

Le mémoire du Conseil du patronat, qui exprime en cela le point de vue des plus puissantes entreprises oeuvrant au Québec, dont les multinationales, formule une dizaine d'autres recommandations au gouvernement québécois et propose entre autres:

— que le gouvernement du Québec entame des négociations avec les autres niveaux de gouvernement (fédéral et local) pour clairement établir les champs de responsabilité propres à chacun, éliminer les doublonnements coûteux et pour assurer plus de clarté à la fiscalité;

— que les régimes supplémentaires de retraite dans le secteur public soient soumis à des règles de comptabilité comparables à celles du secteur privé;

— que le gouvernement procède à une analyse des stimulants propres à améliorer la productivité de certains secteurs industriels rattachés à l'industrie manufacturière;

— que soit instauré, à court terme, un programme d'allocations-logement devant être intégré à plus long terme dans une formule de revenu garanti assortie d'un impôt négatif;

— que soit permis au propriétaire d'une maison ou d'un appartement de réduire de son revenu imposable un mon-

tant égal à l'intérêt payé sur son hypothèque;

— que soit consenti un allègement de la taxation locale par le biais d'un nouveau partage fiscal entre les différents paliers de gouvernement, au bénéfice des administrations locales;

— que soient éliminées la taxe de vente fédérale sur les matériaux de construction, et la taxe de vente provinciale dans le domaine de la construction d'habitations;

— que dans le cadre d'un effort de stabilisation de l'industrie de la construction et de réduction des coûts, les gouvernements planifient à l'avenir leurs investissements immobiliers dans le temps et s'abstiennent d'utiliser cette industrie comme régulateur de l'économie;

— que les niveaux de taxation sur le revenu des particuliers au Québec se situent le plus rapidement possible à un échelon comparable à ceux observés en Ontario.

HYDRO-QUÉBEC

n'est pas évident. La pratique du taux dégressif encourage finalement le client à consommer davantage, selon elle.

Le ministre Cournoyer lui-même songe à restreindre certains types notamment le chauffage électrique des maisons ou mauvaise isolation qui est plus coûteux que le chauffage au mazout. Ainsi, il en a coûté à l'Hydro \$3 millions de plus pour faire fonctionner ses génératrices à mazout aux îles-de-la-Madeleine, que si chacun des Madeleinois avait chauffé sa maison au pétrole.

Depuis quelques années 60% des nouvelles habitations sont chauffées à l'électricité. Les édifices commerciaux "tout à l'électricité se multiplient également. Résultat de l'électricité à bon marché, la demande a crû à un rythme plus élevé que celui des autres formes d'énergie.

Cette croissance n'inquiète pas l'Hydro puisque pour elle, l'électricité est la seule forme d'énergie à 100% québécoise. Par ailleurs le président Roland Giroux ne croit absolument pas qu'une augmentation des tarifs réduise la consommation. Il rappelle volontiers l'exemple des augmentations qui ont frappé les cigarettes, et il parle des mesures du gouvernement fédéral pour restreindre les importations de grosses voitures. "Le seul résultat pratique, constate M. Giroux c'est que les seules livraisons en retard sur le marché de l'auto concernent les grosses voitures de luxe".

M. Giroux en conclut qu'une augmentation des tarifs pour réduire la consommation, est coûteuse; elle ne conduit qu'à gonfler les profits du producteur. Ce résultat ferait justement l'affaire de M. Jean Cournoyer qui demande à l'Hydro d'emprunter moins et de financer une plus grande part de son investissement à même ses revenus.

Tous ces milliards lancés depuis deux jours en commission parlementaire reposent sur un scénario. "Moyen" ou la consommation d'électricité au Québec augmenterait de 7,75% par année. M. Giroux a d'ailleurs pris soin de souligner que son entreprise n'investit ni pour les États-Unis ni pour les provinces voisines. Il a annoncé hier que le contrat avec l'Hydro-Québec ne sera pas renouvelé. Les "interconnexions" si on les autorise, ne serviront qu'à des "échanges" entre groupes de consommateurs dont les périodes de pointe ne tombent pas au même moment.

Le président de l'Hydro affirmait mardi qu'à un taux de croissance de 7,75% par année, il lui faudrait "six Baie James" d'ici l'an 2000. Pressé de questions hier, il a fini par reconnaître qu'à un taux annuel de croissance de 4,75%, l'Hydro n'aurait besoin que de "deux Baie James". Sur les 25.000 ans requis, l'Hydro pourrait en développer 15.000 en centrales hydrauliques ce qui n'exclut donc pas le recours au nucléaire ou au thermique.

RAID PALESTINIE

bul, ils étaient quatre, et selon la radio turque, ils n'étaient que trois. Une seule chose est certaine, deux d'entre eux ont été arrêtés.

Cette tentative avortée pour s'emparer d'un avion de ligne israélien est survenue moins de deux mois après le tournement d'un Airbus de la compagnie Air France, en route de Tel Aviv à Paris via Athènes où était monté le commando. Une centaine de passagers et membres de l'équipage, gardés en otages, ont été libérés grâce au raid israélien à l'aéroport d'Entebbe en Ouganda.

S'adressant à Jérusalem à des dirigeants juifs américains et canadiens, M. Yitzhak Rabin, président du conseil israélien, a dénoncé cette agression. "L'attaque d'aujourd'hui montre que la guerre contre le terrorisme doit être intensifiée, a-t-il dit. La communauté internationale a l'obligation de prendre des mesures positives et reconnaître le fait évident que l'Organisation de libération de la Palestine est à l'origine de ces attaques".

M. Gad Yaacobi, ministre des transports, a déclaré à la radio "qu'après Entebbe, Israël s'attendait à des attaques des Fedayine, et que toutes les mesures de sécurité avaient été renforcées. Ce qui vient de se produire, a conclu le ministre, ne nous a pas surpris et nous poussera à prendre des mesures encore plus strictes".

C'est sur les marches descendant du hall d'embarquement vers la piste où les autobus attendaient les voyageurs, pour les conduire à l'avion, que le drame s'est déroulé, a raconté un des passagers du Boeing.

"Nous venions de monter dans l'autobus, a-t-il dit, lorsque nous avons entendu deux explosions, puis des tirs, provenant de l'escalier par lequel nous venions de passer et par où d'autres passagers d'El

D'ici lundi tout fonctionnera normalement dans les hôpitaux

D'ici lundi prochain, tous les services seront normalisés, à quelques détails près, dans plus de 30 hôpitaux du Québec qu'une grève des techniciens en radiologie paralysait depuis le 18 juin dernier.

"En gros, les hôpitaux opéreront à la normale dès lundi, sauf pour quelques petits détails", a dit hier au DEVOIR M. Craig Gauthier, directeur des relations extérieures de l'Association des hôpitaux de la province de Québec (AHPQ).

"Ils ne fonctionneront peut-être pas à pleine capacité, car le taux d'occupation est toujours plus faible en période estivale, soit entre 70 et 80 pour cent", a-t-il ajouté.

Plus tôt cette semaine, M. Douglas J. MacDonald, président de l'AHPQ, avait

laissé entendre qu'il faudrait au moins trois mois avant que les hôpitaux paralysés durant sept semaines reprennent un cours normal.

M. MacDonald avait aussi dit que certains hôpitaux avaient actuellement des listes d'attente allant jusqu'à 5.000 noms. "Précisons, dit M. Gauthier, que ces hôpitaux ont toujours eu de longues listes d'attente, même en temps normal."

Durant la grève de quelque 1.000 syndiqués affectés aux services de radiologie dans les hôpitaux francophones des régions de Québec et de Montréal, laquelle a pris fin en début de semaine à la suite de la signature d'une nouvelle convention collective, les hôpitaux anglophones, particulièrement ceux de la métropole,

avaient accepté de s'occuper des cas les plus urgents.

C'est ainsi que le Montreal General Hospital a accusé un taux d'occupation de 96% durant la grève, et l'on y avait contremandé toute hospitalisation non urgente.

Selon un autre porte-parole de l'AHPQ, il n'est pas question que les patients sous traitement dans des hôpitaux surchargés soient démenagés dans les hôpitaux francophones dépeuplés, car les conséquences médicales pourraient être néfastes.

M. Gauthier a enfin ajouté que les coupes budgétaires récemment annoncées par le ministère des Affaires sociales n'influencent pas la conjoncture, du moins à court terme.

Les journalistes du Jour cessent tout "bénévolat"

Les journalistes du quotidien Le Jour ont décidé de manifester à la direction du journal leur désaccord, à la suite du nouveau partage de pouvoirs décidé par l'assemblée des actionnaires de Sodep.

Depuis hier et jusqu'à nouvel ordre, ils ne démontreront plus l'ardeur et le bénévolat qui ont permis jusqu'ici au Jour, estiment-ils, "d'être ce qu'il était".

Après avoir délibéré une bonne partie de la journée, les membres de la Société des rédacteurs sont convenus notamment de ne plus signer leurs textes et de ne jamais travailler plus que 35 heures par semaine.

Dans un commentaire qui doit paraître ce matin à la page une, à moins d'avoir subi le veto du directeur, M. Yves Michaud les journalistes ont expliqué à leurs lecteurs les motifs de la désapprobation que leur inspire le comportement de MM. Michaud et Parizeau.

Selon le président de la Société des rédacteurs, M. Jacques Keable, des "mesures de pression" additionnelles pourraient être plus tard décidées, si le climat ne devrait pas s'améliorer sous ce nouveau régime que les journalistes qualifient de "censure politique". Il se pourrait, par exemple, que les journalistes refusent en outre de rédiger des textes de commentaires, tel le "Point du jour", ou d'autres expressions d'opinions politiques.

D'autre part, le directeur du JOUR a

fait hier une mise au point au sujet du projet de fondation d'un hebdomadaire dont il était fait état dans LE DEVOIR de mercredi.

M. Yves Michaud confirme qu'un projet est à l'étude qui transformerait en journal hebdomadaire l'édition du JOUR publiée le samedi. Il est exact que celui-ci, le cas échéant, pourrait s'inspirer du périodique parisien Le Nouvel Observateur, du moins quant au format et à la qualité du papier.

Mais ce projet, tient à préciser M. Michaud, ne remet nullement en cause l'existence du quotidien LE JOUR qui serait publié cinq fois la semaine, faisant place le samedi à l'hebdomadaire.

"Si nous devions fermer LE JOUR en septembre pour lancer un hebdomadaire, comme l'indiquait LE DEVOIR, nous cesserions des maintenant de publier LE JOUR", a dit M. Michaud qui voulait par là indiquer que les frais de publication sont relativement plus élevés durant l'été, les recettes de la vente et de la publicité étant sensiblement inférieures.

À ce stade-ci de la campagne de financement entreprise au début de l'année, les administrateurs du Jour ont recueilli environ la moitié de l'objectif de \$200.000. Les dettes s'accumulent il faudrait \$300.000 de plus pour assainir la situation financière. "L'urgence est grande, la situation très difficile," déclarait M. Parizeau aux actionnaires.

Serge Joyal déplore le peu d'ardeur du caucus québécois

De plus en plus isolé, sévèrement critiqué par ses propres collègues, M. Serge Joyal a dénoncé hier le peu d'ardeur du caucus québécois à défendre les intérêts de sa province à Ottawa.

Interrogé par les journalistes dans les couloirs du 16e étage du Palais de justice de Montréal où il cherche à obtenir une injonction contre Air Canada, M. Joyal s'est dit déçu du jugement sévère porté par ses collègues libéraux.

A ses détracteurs, le député d'Hochelaga-Maisonneuve rappelle certaines pages du volume écrit naguère par son chef, M. Trudeau, sur "Le fédéralisme et la société canadienne-française".

Citant M. Trudeau de mémoire, M. Joyal, visiblement ému et ébranlé par les critiques de ses confrères libéraux, a dit que le premier ministre avait déjà écrit que seulement deux ou trois députés québécois s'étaient tenus debout à Ottawa, depuis la fondation du pays.

Dans son numéro de lundi, le quotidien

La Presse a publié les réactions d'une dizaine de députés libéraux à la contestation menée par M. Joyal. On l'accuse de jouer à la vedette, de s'isoler, de s'enfermer dans une logique intransigente et de mener une bataille inutile.

M. Joyal s'en est surtout pris au président du caucus québécois à Ottawa, M. Gérard Duquet, qui l'a accusé de sacrifier l'intérêt du parti et du pays à sa popularité devant l'opinion publique.

M. Joyal se demande si M. Duquet est digne de présider les destinées de l'île québécoise du caucus, puisqu'il ne l'a jamais invité à s'expliquer lui-même devant ses collègues, préférant l'attaquer sur la place publique.

Au lieu de l'accuser, ses collègues devraient examiner leur propre conduite, selon M. Joyal, qui réclame tout au moins le droit d'être entendu devant le caucus.

Et la bataille commence à peine, puisqu'après Air Canada c'est le ministre des Transports, M. Otto Lang, que M. Joyal a promis de contester devant les tribunaux.

M. Trudeau a jusqu'ici fait preuve de tolérance à l'endroit de son jeune loup, se contentant de l'inviter à choisir lui-même entre la carrière de parlementaire et celle de juriste.

M. Joyal se réjouit, par ailleurs, de voir le gouvernement du Québec, en la personne de Me Pierre Beaudoin, conseiller linguistique du ministre Fernand Lalonde, soutenir sa cause contre Air Canada. "Cela signifie que je ne suis pas si marginal qu'on le prétend", a dit M. Joyal.

DÉCÈS

NOËL, Dr Jacques. — A Montréal, le 10 août 1976 à l'âge de 34 ans, est décédé, le Dr Jacques Noël, époux de Jocelyne Lavoie. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Bernard, Francisca, et Catherine, son père et sa mère: Monsieur et Madame Jean Noël (Maurice Lambert), ses frères et sœurs Jean Lambert (époux de Anne Roche), Micheline Melançon, Pierre, Yves, André et Denise ainsi que ses deux neveux. Les funérailles auront lieu vendredi le 13 août. Le convoi funéraire partira des Salons Roland Bisson Enr. No 130 rue Henri-Bourassa, pour se rendre à l'église St-Nicolas où le service sera célébré à 10 heures; et de là au cimetière Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. Ouverture des salons à 2 h. p.m.

VIEN, Anna (Dionne). — A Montréal, le 11 août 1976 à l'âge de 83 ans, est décédée Anna Dionne, épouse de feu l'honorable Sénateur Thomas Vies. Elle laisse dans le deuil ses 9 enfants: Gertrude, Jean, Madeleine, Louise, Michel, Raymond, Hélène, Thérèse et Paul, deux frères Emile et Paul Dionne, une sœur Berthe Duquette, ainsi que 27 petits-enfants et 7 arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 13 août. Le convoi funéraire partira des Salons J.R. Deslauriers et Urgel Bourgeois, 5650 Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église St-Léon de Westmount où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. Au lieu de fleurs, des dons à l'Institut de Cardiologie de Montréal seraient appréciés. Ouverture des salons à 2 h.

Ti-Toine



Buckley, arbitre du duel Ford-Reagan

NEW YORK (AFP) — La lutte fratricide que se livrent le président Gerald Ford et M. Ronald Reagan pour l'investiture républicaine pourrait se compliquer avec la possible entrée en lice d'un troisième candidat, le sénateur conservateur de l'Etat de New York, M. James Buckley.

C'est une mauvaise nouvelle pour M. Ford. Si le sénateur Buckley présentait sa candidature, le président sortant, bien que toujours favori, pourrait ne pas être élu dès le premier tour de scrutin de la convention de Kansas City.

M. Buckley a assuré hier qu'il n'avait pas encore décidé de son attitude. Il a confirmé par la même occasion qu'il avait été contacté il y a quelques jours par un groupe de personnalités républicaines conservatrices désaccordées par le choix de M. Richard Schweiker comme candidat à la vice-présidence par M. Ronald Reagan pour qu'il se présente lui-même, afin de promouvoir et faire prévaloir leurs positions politiques.

Le sénateur Buckley, connu pour ses prises

de positions ultra-conservatrices, avait lui-même été semble-t-il contacté récemment par M. Ford comme candidat possible à ses côtés pour la vice-présidence. M. Buckley aurait aussitôt fait savoir qu'il n'était pas intéressé par ce poste. Considérant comme plus important et efficace son mandat de sénateur. Il n'est pas impossible, par ailleurs, que M. Buckley soit tenté par un éventuel coup d'éclat car il va devoir faire face en novembre dans l'Etat de New York à une très forte opposition démocrate — peut-être en la personne de M. Daniel Moynihan — pour le renouvellement de son mandat parlementaire.

L'éventualité d'une candidature de M. Buckley est en tout cas prise très au sérieux dans les cercles politiques où l'on continue à faire et refaire le compte des délégués acquis à ce jour à M. Ford et Reagan. La dernière tabulation accordée 1105 délégués au président sortant contre 1033 à l'ancien gouverneur de Californie. 121 délégués sont encore considérés comme "non engagés" (uncommitted).

Avant même les élections de novembre

La dégringolade républicaine s'accroît

WASHINGTON (AFP) — Quelle que soit l'issue des élections présidentielles du 2 novembre prochain, le parti républicain restera en perte de vitesse. Plusieurs experts politiques vont même jusqu'à affirmer que le "Grand Old Party" qui se réclame toujours d'Abraham Lincoln, premier président des Etats-Unis républicain, va vers une mort certaine.

Cette prédiction est sans doute excessive. Mais c'est un fait que ce parti, qui a joué un rôle capital dans la vie du pays, a laissé échapper toutes les chances de se renouveler et s'est cramponné à son passé avec une nostalgie assez pitoyable. Il compte aujourd'hui 22 pour cent des électeurs inscrits contre 41 pour cent de démocrates.

De l'avis des plus hautes autorités politiques, le dernier grand président républicain fut Theodore Roosevelt, élu en 1904. La Ripon Society, qui groupe les éléments libéraux du Grand Old Party constate que la cassure entre le parti républicain d'une part, les intellectuels et les membres des professions libérales d'autre part, remonte à la rupture de Theodore Roosevelt avec son parti.

"Cette cassure, note la Ripon Society s'est accentuée dans les années 20 et s'est aggravée pendant le New Deal. Elle a été solidement marquée par l'expérience McCarthy dans les années 50. C'est un gouffre qui, comme l'a écrit Walter Lippman, est à l'origine du déclin républicain.

En outre, à cinquante-cinq ans de distance, deux scandales ont éclaboussé l'occupant républicain de la Maison-Blanche. Secrétaire à l'Intérieur sous le président Warren Harding, Albert Fall avait reçu une sacoche contenant 100.000 dollars en argent liquide de la part de deux prospecteurs de pétrole. Il leur avait cédé gratuitement des terrains appartenant à la marine. Ce fut le scandale du "Tea Pot Dome". Plus récemment, Spiro Agnew, vice-président des Etats-Unis, recevait des enveloppes dans son

bureau et dut démissionner. Puis vint le scandale du Watergate et la démission humiliante de Nixon.

Dans la lignée de certains de ses prédécesseurs, Theodore Roosevelt avait été un réformateur — le dernier. Personnage hors série, il eut l'audace, au début du siècle, de poursuivre en justice un trust tout puissant, la National Securities. Il obtint la dissolution de ce trust, ce qui fit dire au banquier Pierpont Morgan: "Le président ne se conduit pas en gentleman".

En avance sur son temps, Theodore Roosevelt ne fut pas réel et depuis 1908 aucune personnalité républicaine de la classe d'un Roosevelt n'a été portée au pouvoir suprême. Le général Eisenhower régna pendant huit ans, mais il aurait pu aussi bien être démocrate que républicain.

En revanche des personnalités d'une incroyable médiocrité, comme Harding et Coolidge, ont occupé la Maison-Blanche. Harding n'entendait rien aux affaires et sa seule passion était le poker. Alice Roosevelt Longworth, fille de Theodore Roosevelt, qui vit toujours, fut stupéfaite lorsqu'elle vit à la Maison-Blanche la table de travail du président couverte de jeux de cartes, des verres pleins de whisky (en

pleine prohibition) et le président et ses "amis de l'Ohio" relancer des centaines de dollars.

Son successeur Calvin Coolidge portait beau et c'est tout ce qu'il savait faire. Il avait des formules qui en disent long sur la mentalité de l'époque (car il fut populaire): "Si un homme ne trouve pas de travail, disant-il, c'est sa propre faute".

Herbert Hoover avait été un excellent secrétaire au Commerce sous Coolidge. Il avait été sollicité par les démocrates, notamment par Franklin Roosevelt, pour se présenter

aux élections présidentielles comme candidat démocrate. Mais il fut pris par la folie du boom de la bourse et des affaires, et après avoir été élu en 1928, il fut écarté en 1932 par Franklin Roosevelt qui devait rester douze ans à la Maison-Blanche.

Les républicains avaient été en grande partie responsables de la dépression qui frappa le monde entier.

La guerre civile explique le curieux clivage entre républicains et démocrates. Sans les rancœurs de cette longue tuerie, les démocrates du Sud auraient presque tous été républicains.

Démission au FBI

WASHINGTON (AFP) — Le directeur du FBI, M. Clarence Kelley, a annoncé hier une nouvelle démission de l'un de ses adjoints directs et a procédé à une véritable autocratie sur les irrégularités passées, et peut-être présentes, de son organisation.

Au cours d'une conférence de presse, M. Kelley a précisé que M. Thomas Jenkins, adjoint au directeur, avait démissionné de lui-même après 42 ans de service et déclaré que rien ne permettait de dire que ce départ soit lié aux enquêtes en cours sur les diverses irrégularités, cambriolages et écoutes clandestines contre des groupes gauchistes reprochés au FBI.

La démission de M. Jenkins fait suite à celle du directeur adjoint du FBI, M. Nicholas Gallagahan, lui aussi un vétéran de l'époque du légendaire J. Edgar Hoover. M. Callaghan avait, quant à lui, abandonné ses fonctions à la demande de M. Kelley, ayant été apparemment mêlé à des irrégularités financières portant sur la gestion des fonds de la caisse du personnel.

Carter prépare sa campagne

PLAINS, Georgie (AFP) — M. Jimmy Carter, candidat démocrate aux élections présidentielles de novembre, prépare dans une apparente sérénité sa campagne électorale avec, pourtant, la conviction que la lutte sera chaude.

En dépit de tous les sondages, qui le mettent nettement en tête de ses rivaux républicains, MM. Gerald Ford ou Ronald Reagan, M. Carter qui, de son village natal de Plains, manœuvre avec méthode et rigueur, estime que "dans l'esprit des électeurs la course sera beaucoup plus serrée" qu'elle ne le fut en 1972 lors du duel Richard Nixon-George McGovern. "McGovern, a-t-il dit au cours d'une de ses nombreuses conférences de presse imprévue, n'avait aucune chance. Je pense que je gagnerai mais je ne crois pas que le jour du scrutin ce sera un raz-de-marée ou en tout cas un résultat certain. Et cela, je pense, ne fera qu'accroître le taux de participation".

En attendant, M. Carter et son état-major poursuivent le quadrillage systématique des 50 Etats de l'Union en prévision de la campagne, traditionnellement ouverte après le "Labour Day", le 6 septem-

bre. Le mot d'ordre est efficace dans l'austérité.

M. Carter n'oublie pas qu'il ne disposera en tout et pour tout que de 22 millions de dollars de subsides fédéraux pour alimenter cette campagne. A titre indicatif, il y a 16 ans, John Kennedy y avait englouti l'équivalent de 40 millions de dollars.

Des hommes chargés d'animer et de coordonner cette campagne sont en place dans les 50 Etats. M. Carter et son co-listier, M. Walter Mondale, sénateur du Minnesota, se partageront la clientèle politique du pays: le premier dans le Sud, le second dans le Nord et l'Ouest.

Pour l'instant, M. Carter s'est surtout borné à surveiller la mise en place du dispositif de la campagne et à donner consultation à Plains, où défient quotidiennement, depuis près d'un mois, hommes politiques, diplomates, économistes. Chaque jour, il trouve le moyen de faire parler de lui. Chaque interlocuteur est pour lui l'occasion de développer un thème qui lui tient à coeur: le rétablissement de la moralité et de la justice. Une manière, chaque fois renouvelée, d'évoquer l'infamie républicaine du Watergate.

"Après Watergate, a-t-il déclaré mardi devant l'Association des juristes américains, notre nation s'est efforcée de savoir comment rétablir et maintenir la moralité et la justice. Jusqu'ici nous avons échoué dans cette entreprise."

M. Carter a estimé que le ministre de la Justice se devait d'être aussi éloigné de la politique que possible, et d'avoir la même indépendance et autorité que le procureur spécial du Watergate dans les dernières semaines de l'enquête.

"Si je deviens président, a-t-il dit, je ne tournerai jamais le dos aux irrégularités que pourrâient commettre mes collaborateurs. J'envisage d'emmener à Washington un nouveau balai et faire tout ce qui est en mon pouvoir pour nettoyer le gouvernement."

Par la même occasion, M. Carter a vivement critiqué l'administration Ford pour sa façon de traiter ce qu'il a appelé "l'embarrassant problème de la corruption internationale."

Lui faisant écho à Washington, M. Walter Mondale s'en est de nouveau pris, dans une interview, au président Ford pour le pardon accordé à l'ancien président Richard Nixon, tout en précisant qu'il n'en ferait pas un thème central de sa campagne.

Gouverneurs, maires, syndicalistes, enseignants et hommes d'église se succèdent quotidiennement dans le bureau sénatorial de M. Mondale, tant et si bien qu'il affirme en riant: "Il va falloir nous acheter un nouveau tapis. Celui-ci est usé jusqu'à la trame."

M. Mondale a précisé qu'il concentrerait particulièrement ses efforts sur "les traditionnelles circonscriptions démocrates" et les milieux d'affaires, qui n'apportent pas traditionnellement leur appui au parti démocrate.

En dépit de l'affluence de ses visiteurs et des sondages, M. Mondale observe, lui aussi, la règle de prudence: "Il y aura une certaine érosion, dit-il. Nous voulons gagner, mais, et cela est tout aussi important, nous voulons un mandat. Nous souhaiterions le soutien populaire dont nous avons besoin pour gouverner."

Ce climat de prudente assurance contraste singulièrement avec les divisions qui agitent le parti républicain, dont la convention nationale,

lundi à Kansas City, risque fort de prendre l'allure d'une foire d'empoigne. M. Carter, qui a lui-même pronostiqué la désignation de M. Ford, a précisé qu'il suivra les travaux de la convention, en dépit du fait qu'il regarde rarement la télévision en raison de la violence qu'on y montre.

Le 29 août, vous pourriez devenir riche.

6

\$1 MILLION

6 GRANDS PRIX DE \$1 MILLION CHACUN

COMPTANT NON IMPOSABLE

Loterie Olympique Canada

Six autres chèques d'un million de dollars chacun seront remis au 9^e tirage de Loterie Olympique Canada, le 29 août. 6 numéros différents détermineront six billets gagnants d'un million de dollars chacun: deux dans chacune des séries A, B et C. Pensez-y: 42 grands prix, 105.000 gagnants et plus de 29 millions de dollars en prix: tout cela est possible. Mais, comme les jours, les billets s'envolent. Achetez vos billets seul et en groupe. Vous les trouverez dans les banques, compagnies de fiducie, caisses populaires, caisses d'économie et chez les détaillants autorisés.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX

VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc.,

7035 AVE. DU PARC

270-1141

Brevets d'invention

MARQUES DE COMMERCE

Marion, Robic & Robic

ci-devant

Marion & Marion

2100, rue DRUMMOND

Montréal 107 288-2152

FRÉGEAU & PARENT

notaires

conseillers juridiques

103 boul. de la concorde o.

suite #6

laval (I.d.r.)

que.

H7N 1H8

robert frégeau

d.e.c., I.I.I., d.d.n.

jean-marc parent

d.e.c., I.I.I., d.d.n.

(514) 669-3591

CEGEP DE MAISONNEUVE

COURS POUR ADULTES

SESSION AUTOMNE 1976

Pourquoi remettre à plus tard?

Voici votre chance d'apprendre des langues étrangères:

QUATRE langues modernes offertes à QUATRE niveaux différents:

- ALLEMAND
- ANGLAIS
- ESPAGNOL (possibilité de poursuivre avec nos "Cours d'été en Espagne")
- ITALIEN

AVANTAGES:

- Cours accélérés
- Méthodes audiovisuelles
- Double horaire
- Professeurs spécialisés
- Groupes restreints
- Prix modiques
- A deux pas de la station de métro Pie IX

UTILITES:

- Chances d'avancement à votre travail
- Complément à votre culture
- Enrichissement pour vos voyages

Cours de 45 heures pour étudiants libres ou réguliers

PÉRIODES D'INSCRIPTION:

Du 16 août au 27 août

DÉBUT DES COURS:

13 septembre

Prospectus et renseignements:

SERVICE D'ÉDUCATION AUX ADULTES

CEGEP DE MAISONNEUVE

3800 est, rue Sherbrooke

Montréal

254-7131 poste 144

Les Cantons de l'Est en bref

Si vous êtes amateur de théâtre, vous pouvez profiter d'une agréable randonnée de fin de semaine dans les Cantons de l'Est pour assister au Festival de Lennoxville dont c'est la 5e saison. On y présente trois pièces originales, en alternance, jusqu'à la fin du mois. Le théâtre est à deux pas des bâtiments de l'université Bishop où il est possible de loger et de prendre des repas bon marché à la cafeteria (renseignements pour billets, hébergement et repas: 861-

2429 ou 819-563-4966). Lennoxville n'est qu'à quelques milles au sud de Sherbrooke et, si vous avez besoin de renseignements sur cette dernière ville et la région en général, arrêtez-vous au Bureau municipal du tourisme. Le directeur, Louis-P. Demers, a passé une partie de sa vie à explorer les attraits touristiques des Cantons de l'Est et la petite histoire locale, et il est toujours de bon conseil. Il a publié deux ou trois livres d'histoire régionale

par
JACQUES COULON
collaboration spéciale

et une intéressante carte illustrée de la ville de Sherbrooke. Un soir, après avoir accompagné un groupe de femmes d'Ottawa venues visiter Sherbrooke, Louis-P. Demers me proposa une petite balade d'une cinquantaine de milles, histoire de se délasser!

Il tenait à me montrer le monument de Dufferin Heights, près du terrain de golf de Stanstead, où sont inscrits les noms des 96 premiers pionniers de la région — des Loyalistes en majeure partie —, quelques vieux cimetières que l'on découvre sur le versant d'une colline ou nichés dans un bouquet de chênes, et le monument d'Eccles Hill, non loin de Frelighsburg, face aux contreforts du Vermont. Le champ de bataille d'Eccles Hill — bataille fort peu meurtrière s'il en fut — est situé dans un étroit vallon ombragé de grands arbres. C'est là qu'un groupe de volontaires canadiens et de membres de la milice locale repoussèrent les envahisseurs feniens le 25 mai 1870. Par la suite, le gouvernement fédéral fit élever un petit monument, en 1902.

Sherbrooke, Magog et Waterloo sont de bons points de départ pour une randonnée rapide dans toute cette vaste région qui s'étend jusqu'à la frontière américaine et dont les paysages, les villes et les villages sont si particuliers. Sherbrooke n'est qu'à une quinzaine de milles de la tête du lac Massawippi (qui est, avec le lac Mégantic, remarquablement peu pollués), mais Magog donne directement sur l'immense lac Memphrémagog, excellent pour la navigation de plaisance bien que sujet à des sautes d'humeur. La pêche n'y est pas toujours aussi bonne que le prétendent les pancartes publicitaires mais, par contre, on trouve de belles plages publiques et des terrains de pique-nique à Georgeville et Magog même! De la plage de Magog, tout près de la vieille gare ferroviaire, l'abbaye de Saint-Benoît-du-Lac n'est qu'à quelques minutes de route. Si le cœur vous en dit, vous pouvez louer un bateau ou faire une mini-croisière à bord de l'Adventure II qui fait quotidiennement des excursions d'une heure ou deux sur le lac. Waterloo, quoique sans grande originalité, est un bon point de départ pour faire le tour du lac Brome et partir à la découverte de charmantes petites localités telles que Knowlton, Brome, Glen Sutton, Highwater, Abercorn, Frelighsburg, Stanbridge Est, etc. Il y a une plage municipale à Knowlton et quelques auberges et restaurants offrant une bonne table. Le musée local, qui est administré par la Société historique du comté de Brome (fondée en 1897) vaut d'être visité. Tout à côté se trouve l'édifice des archives de la société, bâti en 1967 comme projet du centenaire.

Il existe encore un certain nombre de ponts couverts dans les Cantons de l'Est, curieux vestiges d'une époque révolue où la construction d'un pont communal (couvert pour protéger le tablier de bois de la pluie et du soleil) était laissée au soin des fermiers locaux. La plupart ne sont plus utilisés et plusieurs ont été démolis par les services de la Voirie au cours des dernières années pour faire place à des ouvrages de béton. Mais parfois, on a conservé le vieux pont à côté du moderne, comme c'est le cas à Compton et à Cookshire, par exemple. Un très beau pont existe encore à Cowansville.

A Stanbridge Est se trouve un magnifique moulin bâti sur la Rivière aux Brochets par Zebulon Cornell, en 1830. La Société historique de Missisquoi en a fait l'acquisition il y a quelques années et l'a transformé en musée régional. Il est ouvert au public jusqu'à la fin d'octobre (\$1 l'entrée), et



Magasin d'antiquités à Lennoxville, sur la rue Principale.

la société historique présente cet été une exposition de documents relatifs à l'établissement des Loyalistes américains dans la région. Voir aussi le vieux magasin général Hodge à Stanbridge et une importante collection d'anciennes machines agricoles conservées dans un hangar de la Champlain Milk. A quelques milles de là, plus exactement à Notre-Dame de Stanbridge, se trouve un autre moulin à eau où l'on utilise encore la machinerie d'antan, celui de Bernard Tétreault, construit vers 1840 ou 1842. Meunier et boudinier tout à la fois, Tétreault utilise des meules de pierre pour broyer la farine et fabrique de délicieux gâteaux au fromage et au raisins.

Les moulins à eau furent jadis nombreux dans les Cantons de l'Est mais, comme les ponts couverts, ils ont disparu avec le temps. On peut cependant en voir encore quelques beaux exemplaires, en particulier le moulin de Frelighsburg, construit en 1839, le moulin Legendre à Stornoway qui date de 1888, et ceux de Mansville, de Richmond, de Foster et de Huntingville.

Il y a de nombreux antiquaires dans cette région, des bou-

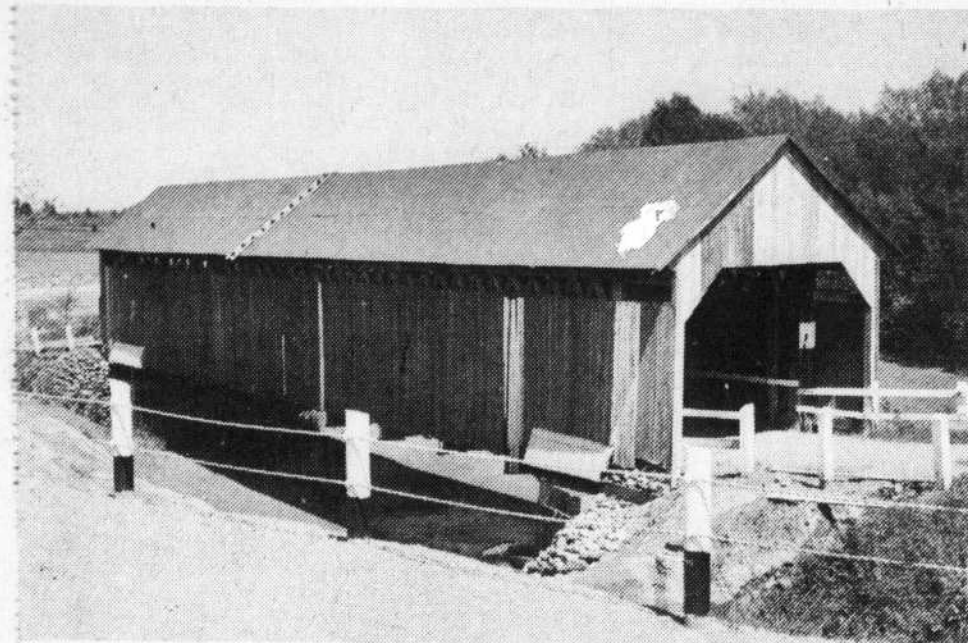
tiques où l'on vend de vieilles choses et, fréquemment, des ventes aux enchères où l'on peut trouver des occasions (sans trop y compter). Si vous êtes amateur de meubles, d'objets anciens, allez faire un tour du côté de North Hatley, Sutton, Lennoxville et aussi Knowlton, Magog et Stanstead.

North Hatley est un centre d'artisans (potiers, céramistes surtout) et l'on y trouve une couple de ravissantes auberges où l'on mange merveilleusement bien. Les sociétés historiques de North Hatley, Knowlton et Stanstead donnent généralement de bons renseignements sur les choses à voir dans la région et organisent souvent des visites de vieilles demeures locales. Renseignez-vous, sur place. A Stanstead, où l'on publie le plus vieil hebdomadaire anglophone de la province, existe un intéressant petit musée et, à Rock Island — en pratique, ces deux villes n'en font qu'une —, passez voir l'opéra local, terminé en 1904 et qui est une réplique en plus modeste de l'opéra de Boston. Bâti volontairement sur la frontière, l'édifice est en partie en territoire américain...

De Stanstead, vous pouvez revenir à Sherbrooke par Coaticook (jetez un coup d'œil aux gorges pittoresques de la rivière du même nom) et Compton où se trouvent deux ponts couverts et l'ancienne rési-

dence de feu Louis Saint-Laurent. En chemin, arrêtez-vous à la pisciculture provinciale de Balwin Mills et au lac Lyster, petit mais magnifique.

■ Photos Jacques Coulon



Vieux pont couvert préservé de la démolition près de Cookshire.



Monument commémorant la bataille d'Eccles Hills, près de la frontière américaine.



Musée de la Société historique du comté de Brome, Knowlton

Notre succès? Nous surveillons notre ligne.

Dans les moindres détails, question confort, question service, question technique. De Montréal à Paris, de Paris à Montréal. Ou bien encore en Europe, en Afrique ou au Moyen-Orient; oui, nous surveillons nos lignes!

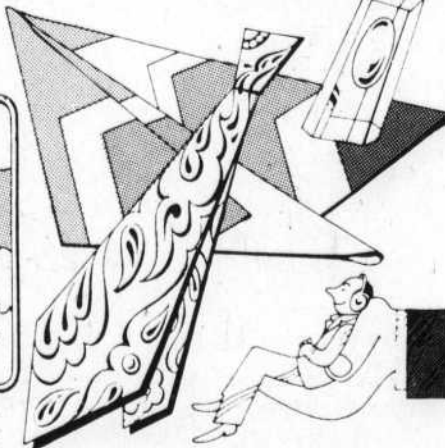
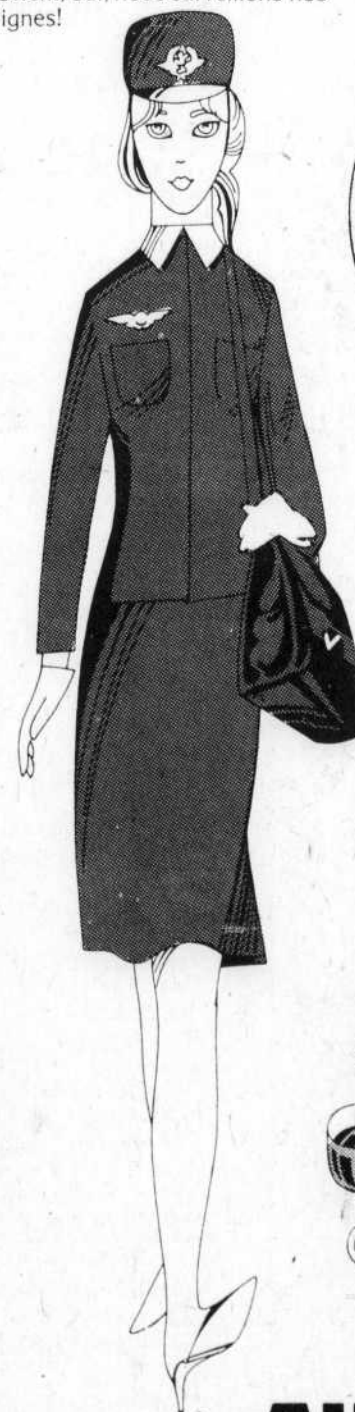
Ce n'est pas un hasard si, question service, Air France s'est acquis à travers les ans une renommée mondiale.

Cette réputation enviable, nous la devons d'abord à nos hôtesses bilingues, formées dans la grande tradition de l'hôtellerie française, et puis aussi au confort de nos luxueux B747.

Nous la devons surtout à notre table en vous offrant des plats prestigieux accompagnés des meilleurs vins de notre réserve. Nous la devons enfin à nos sélections de programmes de films (toujours bilingues) et de musique (classique, jazz, opérettes, variétés). Vous pouvez également vous procurer à nos boutiques "volantes" une gamme variée de cadeaux en franchise de douane (parfums, foulards, briquets, cravates, cigares, etc.).

L'expérience de nos commandants de bord, de nos pilotes et le modernisme de notre flotte (Boeing 747, Boeing 727, Airbus, Concorde) vous assurent de faire, en toute sécurité, un voyage très agréable.

Croyez-le bien: notre réputation, nous ne l'avons pas volée!



De Paris, le vaste réseau Air France vous assure des correspondances vers les principales capitales de l'Europe, de l'Afrique et du Moyen-Orient.

Sept millions et demi de passagers par année. 147 destinations dans 79 pays. *Moyennant supplément.

AIR FRANCE
Concorde

LES HOTELS MERIDIEN
La chaîne internationale des hôtels Air France
Paris, Nice, Tours, Le Caire, Dakar, Abidjan, Tunis, Mohammed V, Marrakech, la Guadeloupe, la Martinique, Bahia, Rio de Janeiro et Montréal.

FRANCE / ITALIE / ESPAGNE

Du 6 au 27 septembre, 1976

ACCOMPAGNÉ PAR LE PÈRE
HENRI-M. GUINDON, S. M. M.

PARIS LOURDES ROME BARCELONE
ALICANTE GRENADE
FUENGIROLA SEVILLE COURDOUE
MADRID

21 jours - prix \$1,660.00

(base chambre double)

LES VOYAGES

hone

No. 15 sommes au service des Canadiens français depuis plus de 45 ans

1460, AV. UNION Tél.: 845-8221

Montréal M3A 2B8

Le metro à notre porte — Station McGill/Union

Bureau ouvert tous les jours de 9 h 30 à 18 h

14 jours jusqu'à 21 h

Permis

75-01-50178



VISITEZ L'EUROPE EN AUTOMOBILE

Vous qui aimez voyager sans contrainte, faites-le au volant de votre AUTOMOBILE, vous ferez ainsi découvrir à votre famille les merveilles de l'EUROPE.

— DEUX FORMULES —

— Le plan AUTO VACANCES. (21 jours à 6 mois) Voiture neuve - Kilométrage illimité - Assurance tous risques sans déductible - Un forfait tout compris
SIMCA CHRYSLER * RENAULT * CITROEN * PEUGEOT * V.W. * AUDI * FIAT *

— Le plan LOCATION

EUROPCARS — CAMPING-CAR

• Le plus vaste réseau EUROPÉEN à votre service
• Kilométrage illimité
• Plus de 9.000 véhicules disponibles.
Pour un excellent service à meilleur prix demandez à votre agence de voyage le catalogue:

AIR FRANCE — EUROP AUTO

EUROP AUTO — 5193 Côte des Neiges, Montréal

Nom..... Tél.....

Adresse..... Mon agence est.....

Me faire parvenir votre catalogue 1976 Permis N° 50493



RENAULT

SIMCA
VOITURE DE L'ANNÉE

KAUAI

L'île fleurie des amoureux

KAUAI (HAWAII) — Kauai est sans doute la moins connue des îles hawaïennes, mais elle est la plus bucolique. Celle que Virgile et Giono auraient aimée, celle que choisissent les amoureux pour y passer leur lune de miel, même pour venir y célébrer leur noces.

C'est Gracé Guslander, la propriétaire du super de luxe Coco Palms Resort Hotel de Kauai, l'établissement le plus célèbre de la chaîne Island Holidays, qui conjointement avec Dame Nature, est la responsable de cet essor romantique.

Elle a créé un hôtel où l'on tomberait amoureux du décor, de la nature, des lagons, des nénuphars, de la nourriture, en plus de l'homme ou de la femme de sa vie. C'est un endroit créé pour l'amour, où le moindre détail porte au romantisme.

par
MONIQUE NUYTEMANS
collaboration spéciale

Un décor de rêve

Grace reçoit personnellement ses clients, les décore du

"lei" traditionnel, les embrasse et fait faire par ses boys une mise en scène de bienvenue avec tambour et souffleur de conque en pagne rouge.

Dans un décor polynésien de masques, de filets de pêche, de huttes de paille d'une simplicité sur laquelle il ne faut pas se méprendre, on est conduit à son chalet personnel ou à sa suite, dont le luxe (à un prix raisonnable de \$40.00 - \$60.00 par jour) est époustouflant.

Avez-vous jamais vu une baignoire faite de pierres volcaniques installée dans un jardin et recouverte de plantes tropicales en guise de paravent? Ou avez-vous jamais eu un évier fait d'une huitre géante? (On les pêche au large des îles Marshall et il faut deux hommes pour en soulever une).

Dans cet évier de nacre nage une orchidée blanche. A la salle de bain, trois petites orchidées mauves entourent la savonnette, tandis que regardent, impassibles, un décor de tuiles représentant des poissons exotiques.

Derrière un lit de proportions olympiques, se trouve — en guise de tête de lit — une pirogue de bois munie d'une voile.

Un arrangement de fruits et d'orchidées garnit la table du salon, tandis que deux noix de coco, ouvertes et munies d'une paille, attendent votre dégustation.

La salade d'orchidées

Le dîner est servi sous une hutte polynésienne avec vue sur un lagon où nagent des centaines de nénuphars roses et bleus.

Le repas est à la hauteur du décor. Il commence par une soupe au poulet mélangée à du lait de noix de coco. Cette soupe est servie dans la noix qui a été mise au four et dont la chair se détache très facilement. C'est exotique et très bon.

Ensuite vient le plat de résistance: de l'agneau servi avec de nombreux fruits caramélisés. Chaque assiette est garnie d'une petite orchidée, presque invisible dans la pénombre romantique de la hutte. Et s'il vous arrive de manger l'orchidée par mégarde, croyant qu'il s'agit là d'un mets exotique, le chef polynésien s'empresse de vous préparer une "vraie" salade d'orchidées, avec tomates, oignons, huile et vinaigre. Et ma foi... c'est acceptable, même si c'est un peu spécial!

Musique et traditions

Le luxe de Coco Palms se poursuit dans l'aménagement de ses jardins qui comprennent une énorme palmeraie de 3.000 cocotiers, de nombreux lagons, deux piscines de forme originale, alimentées par des cascades.

Une chapelle couverte de feuilles séchées attend les fiancés qui veulent y célébrer leur mariage et passeront ici une lune de miel inoubliable.

J'ai eu l'occasion, justement, d'assister récemment à un de ces mariages. Dans notre groupe se trouvait une journaliste de "Modern Bride". Pour elle l'occasion était en or. Mais elle fut tellement émue par la cérémonie, par les chants hawaïens et plus particulièrement par le très beau chant d'amour hawaïen, qu'elle pleurait à chaudes larmes et fut totalement incapable de prendre ses photos...

A l'hôtel, le soir, un excellent groupe de musiciens et de danseurs exécute des airs hawaïens s'accompagnant de "ukeleles". Il s'agit des membres d'une même famille dont tous tiennent un rôle: depuis l'aïeul de 85 ans qui chante la basse, jusqu'à la

Ouverture de la nouvelle gare de Québec

À compter du mercredi 1er septembre, les trains de voyageurs de CP Rail inaugureront la nouvelle gare de voyageurs de Québec. Les nouvelles installations sont situées boulevard du Saint-Sacrement, à trois milles à l'ouest de la gare du Palais.

Les horaires des liaisons Québec-Montréal ont été quelque peu modifiés. Les départs s'effectueront dix (10) minutes plus tard qu'actuellement:

Train 151 0805 sauf le dimanche
Train 153 1340 tous les jours
Train 155 1835 tous les jours

Les heures d'arrivée seront également avancées de dix (10) minutes.
Train 152 1115 sauf le dimanche
Train 154 1630 tous les jours
Train 156 2150 tous les jours

À compter du mercredi 1er septembre 1976 également, les arrivées et départs des trains de marchandises s'effectueront au nouveau terminal marchandises de Québec.



Une vue aérienne de l'île de Kauai, l'île-jardin de l'archipel d'Hawaii.

petite-fille de six ans qui s'entraîne déjà à danser la "hula". Le groupe est dirigé par la mère, qui transmet ainsi les traditions ancestrales d'Hawaii.

Les excursions

Sur Kauai, si l'on peut s'arracher aux délices du décor du Coco Palms, on peut faire de l'équitation. Partir dans la montagne et arrêter sa monture à des endroits d'une beauté grandiose. Les montagnes, la mer, le sable, les vallées et les cascades y font aussi un mariage d'amour.

Et dire que tant de gens qui sont allés à Hawaii n'en connaissent que Honolulu et n'ont pas connu ce paradis de la création qu'est Kauai!

A Hawaii, dès 7 heures le matin, on peut jouer au tennis. C'est d'ailleurs le meilleur moment de la journée, le plus frais. Et dans les îles on est matinal. Rien ici de la langueur des Antilles. On peut, si on le désire, prendre son petit déjeuner à 6 h. 30. Alors que sous le climat des Caraïbes rien ne bouge, même pas un lézard, avant 8 heures!

Plusieurs excursions peuvent se faire à partir de Coco Palms. L'une d'elles vous mènera sur la rivière jusqu'à la grandiose grotte aux fougères.

L'équipage du bateau est aussi l'orchestre et chante l'étonnant chant d'amour hawaïen sur les bords de la grotte. C'est d'un romantisme affolant qui suffirait à rendre

un Landru amoureux de toutes ses victimes...

Une autre randonnée d'une beauté étonnante est celle de la vallée de Hanalei où furent tournées les séquences du film South Pacific et qui fut également le site de plusieurs autres films à cause de ses superbes plages. L'une de ces plages est aujourd'hui occupée par un club Méditerranée.

On voudra également visiter le canyon de Waimea, d'une beauté sublime. Mais la seule façon de l'atteindre est par hélicoptère. Même les autochtones ne l'ont pas vu, car la densité de la jungle qui l'entoure le rend inatteignable par la voie de terre.

L'expérience vaut cent fois les \$30.00 qu'il en coûte pour

se trouver nez à nez avec des douzaines de cascades qui tombent à pic sur une course de 1000 mètres, pour frôler des parois de verdure qu'aucun être humain n'a encore touchées, de frissonner de mille angoisses quand le nez de l'hélicoptère plonge dans une cascade puis se relève au dernier moment pour, semblait-il, donner tête première dans la crête d'un rocher.

On revient à terre, plus mort que vif, mais heureux d'avoir vu ce que même les rois hawaïens n'ont pas eu l'occasion de contempler. La peur fait aussi partie du romantisme, car une fois qu'elle a été surmontée, elle fait apprécier la vie... et le bonheur d'être à Kauai!



Ce paysage de rêve, c'est la grotte des fougères, l'un des endroits les plus romantiques de l'île de Kauai.

TROIS TOURS DE SEPTEMBRE ENCORE DISPONIBLES

PROVINCES DE FRANCE

sous la direction personnelle d'André MALAVOY
2 au 24 sept.

Le tour le plus varié, dans un seul pays que l'on voit bien. Il ne s'agit pas d'une course à travers la France: on approfondit telle ou telle région. On visite, mais on se repose.

NORMANDIE — BRETAGNE — CHATEAUX DE LA LOIRE
PERIGORD — LANGUEDOC — PROVENCE — CÔTE D'AZUR
ALPES — PARIS (C'est assez)

Terrestre — \$1,133.

Avion — \$384.

ITALIE APPROFONDIE

sous la direction d'Anne ROQUEBERT
4 au 21 sept.

Rome, Venise, Florence, ce n'est pas toute l'Italie. Il y a toujours à découvrir dans ce merveilleux pays. Notre tour original permet le repos dans des cadres somptueux mais aussi la visite de trésors artistiques.

TOSCANE (Florence, Sienne, Pise, Lucques, Arezzo, Montecatini, etc.) — OMBRIE (Pérougia, Gubbio, Assise, etc.)
SARDAIGNE (3 jours de repos sur la Costa Smeralda) —
ROME (2 jours)

Terrestre — \$779.

Avion — \$552.

L'ESPAGNE AU COMPLET

23 sept. au 15 oct.

Originant à Bordeaux et se terminant à Toulouse, ce tour permet de voir en France la forêt des Landes, la Côte basque et les Pyrénées.

CÔTE BASQUE — MADRID (avec TOLEDE, SEGOVIE et AVILA)
SALAMANQUE et CACERES — ANDALOUSIE — COSTA DEL SOL
CÔTE DU LEVANT

Terrestre — \$911.

Avion — \$450.

Autre départ, le 2 sept., sous la direction de Pedro VILLALBA.
Encore quelques places libres.

BROCHURE ILLUSTRÉE SUR DEMANDE

VOYAGES

ANDRÉ MALAVOY INC.

1255, rue Université, suite 1220
Tél.: 861-2485
Montréal, Qué. H3B 3W9

Vingt ans d'expérience
et de succès

L'EUROPE en FRANÇAIS

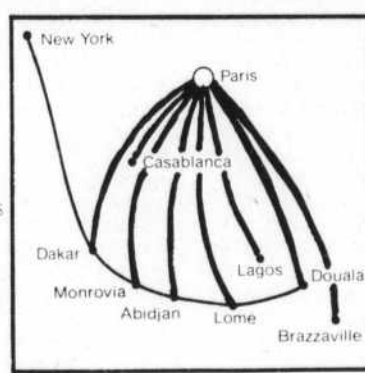
La maison aux
milliers
de références

Affaires ou tourisme, nous avons votre Afrique.

Il y a deux Afriques. Celle de l'homme d'affaires. Et celle du touriste.

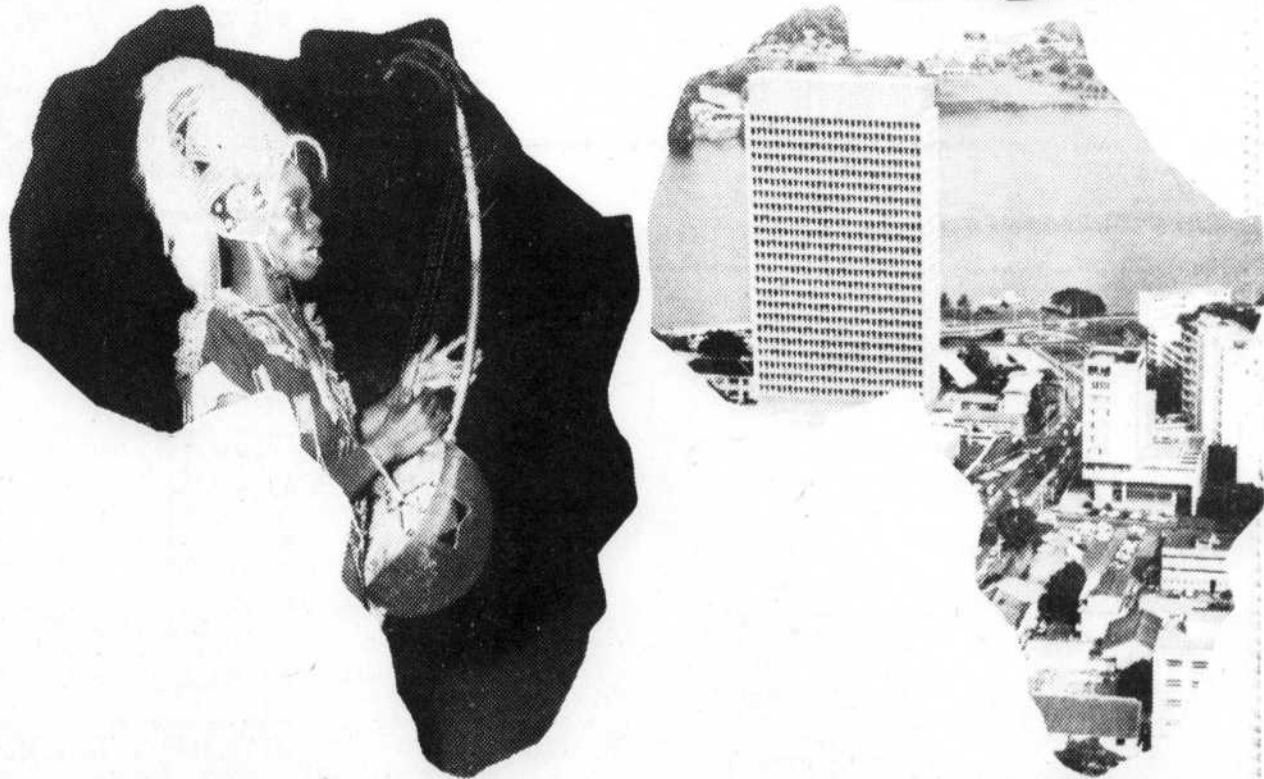
Il y a l'Afrique de la coopération, des programmes de développement économique, des grands investissements, des échanges commerciaux prometteurs. Et il y a l'Afrique des savanes, des fauves en liberté, des hôtels ultra-modernes, des plages fabuleuses, de l'exotisme, du dépaysement.

Quelle que soit votre Afrique, Air Afrique vous la rend facilement accessible. Nous joignons en effet toutes les capitales de l'Afrique francophone en



vol régulier. Et nous pouvons également vous proposer toute une gamme de circuits tous plus intéressants les uns que les autres, organisés conjointement avec des spécialistes du voyage.

Affaires ou tourisme? Pour tout renseignement supplémentaire ou pour obtenir de la documentation sur nos circuits, communiquez avec un agent de voyages ou avec Air France, agent général pour le Canada.



AIR AFRIQUE

D-8-12

S.V.P. me faire parvenir votre documentation sur:

- | | | | |
|---------------------------------------|--|--------------------------------------|----------------------------------|
| ☐ Cameroun | ☐ Côte-d'Ivoire | ☐ Haute-Volta | ☐ Sénégal |
| ☐ Centrafrique | ☐ Dahomey | ☐ Mauritanie | ☐ Tchad |
| ☐ Congo | ☐ Gabon | ☐ Niger | ☐ Togo |

Nom

Rue

Ville

Province

Code postal

Retournez à: AirFrance, 3321, Place Ville-Marie, Montréal, Québec H3B 3N4

la boîte à échos

La chanteuse Priscilla, auteur-compositeur-interprète, donnera un tour de chant, ce soir, à 21 h, à la Place du Complexe Desjardins.

Aujourd'hui, dans le cadre du Festival de Cannes 1976 à Montréal, le Conservatoire d'art cinématographique présente deux films: *Métamorphosis*, de Barry Greenwa et *Cadavres exquis*, de l'italien Francesco Rosi (en version française). C'est à l'Université Concordia à 20 h.

Il faut se procurer les billets au guichet, car il n'y a pas de système de réservations.

Un répertoire complet mais très sobre des 79 grandes murales de Montréal vient d'être publié par le service d'animation du Musée d'art contemporain. Divisé par secteurs géographiques, il indique précisément l'emplacement de chaque peinture murale ainsi que l'organisme initiateur (Projets d'initiative locale ou Perspectives-Jeunesse) qui a fait écho les groupes: Les P'tits soleils, Monte-en-l'air, Murs à Murs, le groupe du projet d'embellissement de la rue Châteaubriand, les peintres sculpteurs du service de l'Environnement de la ville et l'Escouade de la muralité. Ces projets avaient été subventionnés par les projets d'initiative locale et Perspectives-Jeunesse, à partir de 1972.

A la boîte de l'Imprévu, hôtel Iroquois, dans le Vieux Montréal jusqu'au 15, le chansonnier originaire de Baie Saint-Paul, Jean Paul Tremblay. Suivra ensuite, à partir du 17 jusqu'au 22 août, le jeune groupe musical Igor, de Saint-Jean, formé de Michael Wattie à la basse, de Réjean Cyr à la batterie et aux percussions, de André Delage au piano et au mellotron et de Marc Delage à la guitare

électrique. Luc Normandin et Murray Chaffey assureront l'animation visuelle du spectacle de musique progressive (projection de plusieurs centaines de diapositives au-dessus des musiciens). Les spectacles ont lieu à 22 h et minuit, sur semaine, et à 22 h, 23 h 30 et 1 h 30, les vendredis et samedis.

L'une des très rares séries sur l'histoire de la presse au Québec sera présentée à la télévision de Radio-Canada du lundi 16 août au jeudi 19, à 18 h 30. Ces quatre émissions d'une demi-heure retracent, au moyen de témoignages d'historiens et de spécialistes, l'histoire de la presse québécoise, depuis ses origines à nos jours. La première des émissions produites et réalisées par Pierre Valcour de Ciné-Mundo traitera du phénomène de l'information dans les régimes français et anglais; la seconde, couvrant la période de 1805 à 1885, soulignera essentiellement l'avènement de la presse d'opinion; la troisième parlera de la diffusion de la presse à grand tirage et la dernière, de l'évolution de la presse depuis 1945, sous l'angle économique. Les invités du 19 août seront: Gérard Filion, Claude Ryan, Jacques Hébert, Gérard Pelletier, Jean-Louis Gagnon, Gérard Cellier et Yves Michaud.

Le groupe Chou Clac de la roulotte de la ville de Montréal continue sa série de spectacles pour enfants durant tout le mois d'août dans les parcs de la métropole avec Canton des Pommes: le lundi 16 août il sera au Parc Laurier,

le lendemain au Parc Sir Georges-Etienne Cartier, rue Notre Dame, le 18 au Parc Lancette, le 19 à la Place de la Joie, à Terre des Hommes et

le 20 au parc Saint-Jean de Matha, angle Dumas et Allard. Le 23 août il sera enfin au parc Saint-Alphonse, coin Châteaubriand et Crémazie.



Ces sept jeunes acteurs chiliens se produiront dans cinq représentations à partir de vendredi dans l'unique pièce dramatique du poète Pablo Neruda, *Splendeur et mort de Joaquín Murieta*, un long poème théâtral présenté avec chants et diapositives, au Centre d'essai de l'Université de Montréal. Ce sont, de gauche à droite, Edouardo Molina, Rodrigo Sandoval, Consuelo Roman, Claudio Venegas, Gloria Clunes, Mariana Muñoz et Miguel Retamal.

À l'Université de Montréal

La pièce de Neruda jouée par des exilés chiliens

Une troupe de théâtre fondée par des exilés chiliens, "Teatro del Ande", donnera, à compter de vendredi au Centre d'essai de l'Université de Montréal, cinq représentations, en version française, de la seule pièce de théâtre écrite par le poète chilien Pablo Neruda, *Splendeur et mort de Joaquín Murieta*, qui est un long poème théâtral racontant l'histoire d'un émigré chilien en Californie à l'époque de la ruée vers l'or.

La version française de l'œuvre est de Guy Suarès éditée en 1969 par Gallimard, dans la collection *Théâtre du monde entier*.

Pour saluer cet effort d'intégration des jeunes latino-américains, le ministère de l'Immigration du Québec a promis de subventionner l'Association des chiliens de Montréal d'un montant de \$2.000, ce qui défraiera environ le tiers du coût de cette production de facture très moderne. Il déléguera également un animateur, qui assurera l'organisation d'un débat public de la pièce et de ses implications après chacune des représentations.

La pièce sera jouée les 13, 14, 19, 20 et 21 août et sera reprise, à l'automne, à l'occasion d'une semaine chilienne, qui se déroulera du 4 au 19 septembre, pour commémorer l'assassinat du président chilien Salvador Allende. Au cours de cette semaine culturelle, des personnalités politiques de l'ancienne coalition de gauche de l'Unité populaire seront invitées dans la métropole.

Il y a environ 2.000 immigrants chiliens à Montréal, auxquels devraient s'ajouter bientôt une centaine de nou-

veaux arrivants, dont la venue a été négociée par le Conseil canadien des Églises. "Nous voudrions que la présentation de la pièce de Neruda marque le début d'une certaine sensibilisation de la population aux problèmes que vit présentement le Chili", a déclaré, lors d'une conférence de presse, mardi, l'un des porte-paroles de l'Association des chiliens de Montréal, "car ce qui est arrivé chez nous concerne tous les peuples."

A part le metteur en scène de la troupe, Gaston Iturra, qui faisait du théâtre populaire dans son pays et qui est maintenant laveur de vaisselles, les sept jeunes comédiens, qui répètent la pièce depuis trois mois, après les heures de travail, sont des néophytes. Ils ont d'ailleurs trouvé à Montréal des emplois d'homme d'entretien dans un hôtel, de travailleur d'usine, de travailleur de chantier et de livreur. Deux autres sont étudiants.

La pièce de Pablo Neruda sera de facture moderne, par l'emploi de divers éléments audio visuels, sous la direction du cinéaste Rodrigo Gonzalez par le chant des acteurs (en espagnol) et la projection de diapositives sur écran géant.

Quelques pièces musicales ont été composées par Carlos Valladares et seront interprétées par le groupe Quimantu. Les comédiens, dont certains interpréteront plusieurs rôles, sont: Edouardo Molina, Rodrigo Sandoval, Consuelo Roman, Claudio Venegas, Gloria Clunes, Mariana Muñoz et Miguel Retamal.

Splendeur et mort de Joaquín Murieta raconte l'histoire d'un homme qui a lutté, entre la misère et l'opu-

lence, entre l'espoir et la douleur, entre la vie et la mort. L'amour et l'espoir de Joaquín, entretenue durant son voyage vers la Californie et au cours duquel il se marie à Thérèse, une paysanne, vont se transformer en un destin tragique — c'est là qu'entrent en jeu les lois inexorables de l'histoire — par la mort violente de sa femme et sa vengeance. Joaquín devient alors chef d'une bande de brigands à Sacramento, persécutés par les hommes blancs.

Cet homme cherche la justice parce qu'il a découvert que sans justice, il n'y a pas d'amour, écrit l'auteur de la pièce, Pablo Neruda. L'amour est inséparable des circonstances de la vie quotidienne et l'homme, qui se trouve opprimé, harcelé, appauvri, ne peut pas s'épanouir et ne peut pas aimer.

Pablo Neruda est né en juillet 1904, à Parral, au Chili. En plus de son activité littéraire, Neruda fut éditeur, consul en France pour les réfugiés espagnols et sénateur. Dans son livre de mémoires *J'avoue que j'ai vécu*, Neruda écrit: "Je veux vivre dans un monde où les êtres seront seulement humains, sans autres titres que celui-ci, sans être obsédés par une règle, par un mot, par une étiquette. Je veux qu'on puisse entrer dans toutes les églises, dans toutes les imprimeries... Je veux que l'immense majorité, la seule majorité, tout le monde, puisse parler, lire, écouter, s'épanouir. Je n'ai jamais compris la lutte autrement que comme un moyen d'en finir avec la lutte... Il me reste une fois absolue dans le destin de l'homme, la conviction que nous jour plus consciente que nous

approchons de la grande tendresse."



"UN DES PLUS GRANDS FILMS DE INGMAR BERGMAN"
— Judith Crist, Saturday Review
présente
DINO DE LAURENTIIS
INGMAR BERGMAN'S
"FACE TO FACE"
mettant en vedette
LIV ULLMANN
Une réalisation Paramount



Woody Allen
'Guerre et Amour'
SEM. 7.30-9.30
SAM.-DIM. 1.30-3.30-5.30-7.30-9.30
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Midway" 12.10, 2.30, 4.50, 7.20, 9.40.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Bingo Long" 7.20, 9.20.
AVENUE: 1224 Ave Greene Westmount 937-2747 "Gus" 12.30, 3.30, 6.30, 9.30 et "Bambi" 2.10, 5.10, 8.10.
BEAVER: 5117 Ave du Parc 844-1932 "Sensually liberated female" 12.30, 2.25, 6.15, 9.10 et "Casting call" 1.25, 4.20, 7.10, 10.05.
BERRI: 1280 St-Denis 328-2115 "Benji" 3.00, 6.15, 9.20 et "On a retrouvé la 7ème compagnie" 1.30, 4.35, 7.45.
BONAVENTURE: 1 Place Bonaventure 861-2728 (Salle I) "Mother jugs and speed" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. (Salle II) "Barmaid" et "Lash of lust".
CARREFOUR: 318 rue Ste-Catherine O. 866-8657 "L'argent de poche" 1.15, 3.15, 5.15, 7.30, 9.30.
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 (Salle I): "L'autre versant de la montagne" 2.30, 6.20, 10.00 et "La kermesse des aigles".

THEATRE DE LA DAME DE COEUR: Roxton Falls 548-2495 "Le Jackpot" de Denis Chénouard du jeudi au dim. 21 h 00.
THEATRE EXPERIMENTAL DE MONTRÉAL: 320 Notre-Dame 879-1306 "Une femme, un homme" tous les soirs 21 h 30.
THEATRE DE LA FEMME: (Ancienne Lorette) "Le système Ribadier" de George Feydeau tous les soirs à 21 h. Relâche: lundi.
THEATRE DU HÔRRA: 15 rue des Peupliers St-Benoît, 653-0501 "Les célébrations" de Michel Garneau sur semaine: 20 h 30. Relâche: dim et lundi.
THEATRE MAISONNEUVE: Relâche.
THEATRE DES MARGUERITES: (Trois-Rivières) 377-3223 "Hermine" de C. Magnier du mardi au vendredi: 21 h. Samedi: 19 h 30 et 22 h 30. Relâche: dim et lundi.
THEATRE DES MARIONNETTES DE LA POULRIÈRE: "Le petit monde de l'île St-Hélène" M. Fréchet du mercredi au samedi à 14 h en français et à 16 h anglais.

sur scène

BATEAU THEATRE L'ESCALE: (St-Marc-sur-Richelieu) 584-2228 "Dites-le avec des fleurs" de Marcel Dube et Jean Barbeau sur semaine: 21 h samedi: 19 h, 22 h, dim.: 20 h. Relâche: lundi.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 Blouin 866-1984 Relâche.
PATRIOTE DE STE-AGATHE: 326-3655 Claude Landry et Tex Lecor — semaine et dim.: 21 h 00 Samedi: 20 h et 23 h. Relâche: lundi.
STUDIO THEATRE: (St-Sophie-de-Lacorne) 436-1384 "La grande Aurore" de Serge Mercier du mercredi au samedi: 21 h 00.
LA POULRIÈRE: (St-Hélène) 526-0821 Alpha Beta de E.A. Whitehead — Du mardi au vendredi: 20 h 30 Samedi: 18 h et 21 h 30. Relâche: dim et lundi.
THEATRE DE LA BRUNANTE: (Magog) 843-1177 "Ménage à quatre" d'A. Laroche. M. Hebert et R. Lavoie. Dim. lundi et mardi à 21 h.

télévision

Emissions en noir et blanc

CBFT 2

10.10 Ouverture et horaire
10.15 En mouvement
10.30 Pablo le magicien
10.45 La souris verte
11.00 Conseil-express
11.10 Le comportement animal: Les oiseaux inconnus du Japon
12.00 Francis au pays des grands laïques
12.30 Mon pays, mes amours
1.00 Sur des roulettes
1.30 Téléjournal
1.55 Nœuds-sol
2.30 Cinema
"Saturnin et le vaca-vaca" (comédie — Francis 1969)
4.00 Scène
4.30 Le pirate Maboule
5.00 La feuille d'érable
6.00 Ce soir
6.30 Dossier
"Joseph Charbonneau sixième évêque de Montréal"
7.30 Sur la cote du Pacifique
7.50 Arène Lupp
8.30 Cinema
"Considérons l'affaire comme terminée" (drame — Italien 1973)
10.30 Téléjournal
10.50 Nouvelles du sport
11.00 Jason King
12.00 Cinema
"Fantomas se déchaîne" (comédie — Francis 1965)
1.30 Téléjournal

CFTM 10

9.55 Horaire-Bienvenue
10.00 A la bonne heure
11.30 Fanfan Dédé
12.00 Patou raconte
12.30 Les tannants
1.00 (Cine-jeu)
"Carmen fille d'amour" (drame — It.-Esp. 1953)
3.00 Pour vous mesdames
4.00 Patouville
4.30 Les cadets de la forêt
5.00 Les sentinelles de l'air
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le dix vous informe
7.30 Cinema
"Gardez-vous des filles" (drame d'espionnage — Italien 1967)
9.30 Le fugitif
10.30 Les nouvelles TVA

RADIO-QUÉBEC 17

11.00 La couleur du temps
11.25 Sans pantoufles
"Le géant de Metropolis" (aventures — Italien 1961)
1.00 Sans pantoufles
"Vera Cruz" (aventures — American 1954)
2.30 Le dix vous informe

CBMT 6

9.30 Mr. Piper
10.10 The Friendly Giant
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.30 Bob Switzer unlimited
12.55 CBC News
1.00 Any Woman Can
1.30 Coronation Street
2.00 All in the family
2.30 The edge of night
3.00 30 from Edmonton
3.30 Celebrity cooks
4.00 Forest Rangers
4.30 Mr. Dressup
5.00 It's your choice
5.30 The Partridge Family
6.00 Love American Style
6.30 The City
7.00 Who's New
7.30 Where the Sky Begins
8.00 Performance
9.00 Our Fellow Americans
9.30 Points East, Points West
10.00 America
11.00 The National
11.25 Summerline Weather
11.55 Cinema
"Cape Fear" (Drame 1962)
1.45 Station closing

CFCE 12

6.00 University of the air
6.30 Trouble with Tracy
7.00 Canada A.M.

après Docteur Françoise Gailland

PROSPEC présente

GIRARDOT



ANNIE GIRARDOT • CLAUDE BRASSEUR • SYDNE ROME

il faut vivre dangereusement
CLAUDE MAKOVSKI
Dès DEMAIN!
CHEVALIER 1500 rue St-Denis 845-3222
Cinéma 7 art 722-0302 3180 rue BELANGER

A L'AFFICHE

LE FILM QUI FAIT L'UNANIMITE!
500,000 PARISIENS L'ONT VU!

• Une réussite miraculeuse. TÉLERAMA
• Riche en gags d'un comique irrésistible. LE FIGARO
• Un véritable régal pour le public. LE QUOTIDIEN DE PARIS
• Un film rare plein de tendresse et de fraîcheur. JOURS DE FRANCE
• Un film à voir. MATCH ★★



1.15-3.15-5.15
7.30-9.30
CARREFOUR
STE-CATHERINE-BLEURY 866-8057

Plaisirs de la Table

Restaurant Au Quinquet
Permis complet
LA BONNE CUISINE DE CHEZ NOUS
Tous les jours de 11 à 11 h
Som. dim.: de 5 à 11 h
354 OUEST, BOUL. ST-JOSEPH entre Ave du Parc et Matchson 272-4211

À Magog, une bonne adresse
L'Auberge de L'Étoile
Près du Mont Orford, face au lac Memphrémagog
Tous les sports de saison
Réservations: (819) 843-6521

Affaire des Grands-Prix Ferrari prié de participer à Monza

ROME (Reuter) — La Commission italienne du sport automobile (CSAI) a diffusé hier une déclaration appuyant la décision de Ferrari de se retirer des dernières courses de Formule 1 de la saison, par protestation contre les décisions qui ont été prises au détriment de ses pilotes, à l'issue des Grands-Prix d'Espagne et de Grande-Bretagne.

Le communiqué invite néanmoins le président de la firme, M. Enzo Ferrari, à reconsidérer sa décision et à être représenté au moins au Grand-prix d'Italie, qui se disputera le 12 septembre, à Monza, comme prévu.

La CSAI « exprime son entière solidarité avec Ferrari, victime d'un préjudice du fait des décisions aberrantes des instances de la justice sportive internationale ». La décision de renverser la disqualification du Britannique James Hunt au Grand-prix d'Espagne, incident qui avait vivement mécontenté la firme italienne, « ne manquait pas seulement de sportivité, mais était juridiquement aberrante ».

Enfin, le président de la CSAI, M. Alberto Rogano, est autorisé à prendre toutes les initiatives qui conviendraient pour soutenir la société italienne.

L'initiative de M. Ferrari, qui s'était plaint du manque de soutien des autorités italiennes, a recueilli le soutien général de la presse et de l'opinion italiennes. La presse, en particulier, a demandé que l'on mette fin au contrôle du sport automobile international par la « Mafia anglaise ».

D'autre part, M. Walter Hayes, vice-président de Ford-Europe, a déclaré à Londres hier que les constructeurs de voitures de Formule-1 devraient envoyer un émissaire au « commandant » Enzo Ferrari pour tenter de le persuader de revenir sur sa décision.

Ferrari a pris sa décision au lendemain du Grand-prix d'Allemagne durant lequel le pilote vedette de l'écurie, l'Autrichien Niki Lauda, a été grièvement blessé.



Une brochette de vedettes glissant en chœur sur la patinoire du Forum de Montréal, hier, dans le cadre d'un exercice de l'équipe du Canada. De droite à gauche: Guy Lafleur, Paul Shmyr, Bill Barber, Bobby Hull et Daniel Bouchard.

Défiant les sanctions et la FINA Des nageurs canadiens iront en Chine

OTTAWA (d'après CP) — Défiant les menaces de sanctions des autorités internationales, une équipe de nageurs et plongeurs canadiens se rendra en Chine, le mois prochain, affronter les athlètes de l'endroit. C'est ce qu'a révélé hier le directeur délégué de l'Association canadienne de natation, Julian Carroll, dans la capitale fédérale, en annonçant que les compétiteurs canadiens seront choisis aux championnats canadiens de Vancouver, d'ici deux semaines. L'équipe partira pour Pékin le 7 septembre.

La raison qui pourrait provoquer des réactions de la part de la Fédération internationale de natation (FINA) est que la Chine continentale n'est pas membre de l'organisme. Le règlement de la Fé-

dération veut que ses pays membres ne participent à aucune compétition contre des pays qui n'en sont pas. Rappelons qu'il y a deux ans, un groupe de nageurs et plongeurs canadiens avait visité la Chine communiste, provoquant une friction entre les fédérations canadienne et internationale. Ces athlètes n'étaient pas membres de la Fédération canadienne, mais la FINA les avait bannis pour deux ans de toute compétition internationale.

Selon M. Carroll, la majorité des directeurs de la Fédération canadienne est en faveur de ce voyage, qui permettra à 30 personnes, athlètes et offici-

ciels, de séjourner en Chine, à la fois pour des compétitions et des démonstrations, du 10 au 24 septembre. La Fédération canadienne sait que la FINA pourrait sévir, mais Carroll dit philosophiquement qu'une éventuelle suspension frapperait la Fédération et non pas un athlète en particulier.

« Notre choix ne s'appuiera pas sur le principe de dire "ça n'a pas d'importance si un tel ou tel doit être suspendu", insiste Carroll. Ce voyage ne sera pas une récompense pour les athlètes participants, mais une concrétisation des résultats des championnats cana-

diens. Il faut bien qu'un jour le monde de la natation en vienne aux prises avec la Chine, et qu'on se rende compte qu'on ne peut plus rien faire sans au moins savoir qu'elle recèle des possibilités ».

« Nous avons agi en gentils hommes, dit Carroll, en présentant à la FINA une résolution permettant en toute légalité des compétitions entre pays membres et non-membres, et tout le monde trouvait ce compromis très bon. Ce n'est pas l'affaire de la FINA de nous dicter contre quel pays nous devons compétitionner », conclut-il.

« La Chine, pour sa part, refuse d'entrer à la FINA, à cause de la participation à l'organisme de la Taiwan. On avait tenté, en 1975, de faire réintégrer la Chine et de sortir Taiwan, mais la proposition avait été battue lors d'une réunion de la FINA. En fait, le rôle de la FINA devrait être la coordination d'épreuves de grande envergure, tels les Jeux olympiques, les Jeux panaméricains et les Jeux du Commonwealth, et non pas l'ingérence dans les affaires des fédérations, lorsque l'une d'entre elles désire participer à une rencontre à caractère plus ou moins officiel ».

Jeux des Handicapés C'est terminé!

TORONTO (d'après CP) — Les Jeux olympiques pour handicapés physiques ont pris fin hier soir. Ils ont été marqués par un jeune athlète canadien, Arnold Boldt, de Saskatoon. Ce saut en longueur et en hauteur recordman mondial dans cette dernière discipline, a été honoré hier soir. Les spectateurs qui avaient envahi le stade pour la cérémonie de clôture ont chaleureusement applaudi lorsque le président de la Fédération internationale des Jeux Stoke-Mandeville, Sir Ludwig Guttmann, lui a fait une présentation spéciale.

Boldt, 18 ans, a perdu une jambe à l'âge de trois ans, dans un accident de ferme. Il a pourtant remporté deux médailles d'or en sauts. C'est cependant son saut de 1,88 m en hauteur, qui l'a révélé à l'attention des amateurs". Dimanche dernier, quand il s'est approché pour recevoir sa médaille d'or, tout bruit s'est tu aux environs du lieu de compétition.

Le saut en hauteur de Boldt se compare avantageusement à des performances d'athlètes physiquement normaux. Rappelons qu'aux Jeux de Montréal, Julie White a réussi 1,87 m, et que la détentrice du record canadien, Debbie Brill,

avait été éliminée à 1,75 m. En plus de concourir dans les épreuves de saut, Boldt est membre de l'équipe canadienne de volleyball. De plus il joue au curling et au softball. Il aime bien se mesurer aux « athlètes normaux ».

D'autre part, les États-Unis ont défendu avec succès leur titre de champions au basketball, hier, en battant Israël 89-46 dans l'épreuve finale des cinquièmes Jeux olympiques pour handicapés physiques. Les Américains terminent en tête au tableau des médailles avec 62 médailles d'or, 58 d'argent et 45 de bronze. Les Pays-Bas ont pris la deuxième place dans la colonne des médailles d'or avec 45, la plupart d'entre elles ayant été enlevées en natation. Israël en a obtenu 38, l'Allemagne de l'Ouest 35, la Grande-Bretagne 34, et le Canada 25.

C'est la Grande-Bretagne toutefois qui a terminé deuxième au classement général avec un total de 120 médailles, 26 de plus que la R.F.A., et 35 de plus que les Pays-Bas. Le Canada s'est classé cinquième, avec 86 médailles, et la Suède sixième avec 82. Au cours de la dernière journée, le Canada a enlevé quatre médailles d'or, deux d'argent et une de bronze.

La piscine du CSCR livrée au public

La Ville de Montréal mettra à la disposition des citoyens, et ce dès demain, la piscine du centre sportif Claude-Robillard. La piscine sera ouverte du lundi au vendredi, de 10 h à 22 h, et de 9 h à 17 h les samedi et dimanche. Tout le monde est invité à utiliser les installations, et ce gratuitement, comme dit un communiqué du Service des loisirs de Montréal, pour toutes les piscines municipales intérieures.

A compter du mois de septembre, les personnes intéressées à suivre des cours de natation, plongeon ou autre activité aquatique, pourront s'inscrire au centre-même. Il est à noter que de 20 h 30 à 21 h 30, la piscine sera réservée à la baignade libre, à l'usage exclusif des adultes. Le public non baigneur n'est toutefois pas admis, puisque certains travaux en cours restent à compléter.

football

Mardi soir		Ce soir	
Edmonton 31, Winnipeg 30		Hamilton à Montréal	
Hier soir		Dimanche	
Ottawa 27, Toronto 16		Edmonton à Regina	
Colombie-Britannique à Calgary			

LIGUE CANADIENNE

Section Est		Section Ouest	
pj	g	p	n
OTTAWA	4	3	1
TORONTO	4	2	2
MONTREAL	3	1	1
HAMILTON	3	0	3
Section Est		Section Ouest	
pj	g	p	n
EDMONTON	4	4	0
REGINA	4	3	1
C-BRITANNIQUE	3	1	2
WINNIPEG	4	1	2
CALGARY	3	0	2

Les Expos (oui!) l'emportent 9-3

Croyez-le ou non: les Expos ont remporté hier soir une troisième victoire consécutive. Et pas contre n'importe qui: les faibles Giants de San Francisco. Au compte de 9-3. Ceci dit, précisons que les hommes de Karl Kuehl ont marqué six fois en sixième manche, contre trois lanceurs adverses, et que l'excellent Woodie Fryman a espacé neuf coups sûrs.

Fryman est le lanceur montréalais qui, avec 10 victoires contre huit défaites, est le plus productif. Il a chichement donné deux buts sur balles se contentant de ne retirer que deux Giants sur trois prises, pour enregistrer son premier match complet en 23 départs cette année.

Bref, ça a commencé alors que les Expos menaient 2-1, un avantage précaire. Wayne Garrett a frappé un simple pour ouvrir la sixième manche. Il s'est rendu au deuxième coussin sur un sacrifice

d'Ellis Valentine, sauf sur une erreur du receveur Mike Sadek. Larry Parrish a suivi avec un simple d'un point et Tim Foli a chassé le lanceur John D'Acquisto du monticule et procuré aux siens une avance de 5-1 avec un double de deux points.

Le lanceur de relève Mike Caldwell a été accueilli par un simple d'un point de Del Unser et un triple d'un point de Gary Carter. Fryman a également cogné un simple d'un point, contre l'artilleur de relève Charlie Williams, avant que Warren Cromartis et Garrett ne frappent des ballons.

Les Expos ont croisé le marbre de nouveau à la septième grâce à deux doubles de Valentine et Parrish. Carter a cogné son sixième circuit de l'année à la troisième, après que D'Acquisto eut retiré les sept premiers frappeurs à lui faire face. Après deux retraits, Cromartis a réussi un simple, volé le deuxième but et marqué sur un simple au champ droit de Garrett.

Ken Reitz, Gary Matthews et Johnnie Lamaster ont produit les points des Giants.

Awrey passe aux Penguins

Le joueur de défense du Canadien de Montréal Don Awrey a été échangé, hier, aux Penguins de Pittsburgh. Cette nouvelle n'étonnera personne, car Awrey, après avoir chauffé le banc une partie de la saison, a été laissé aux boules à mites durant les séries éliminatoires. Awrey s'attendait lui-même à être échangé.

Un porte-parole du Canadien a déclaré qu'Awrey vaudra à l'équipe montréalaise une somme d'argent liquide, un choix ultérieur au rééchage amateur et d'autres considérations.

Originaire de Kitchener, Ontario, Awrey est passé au Canadien en provenance des Blues de St-Louis en novembre 1974. Il avait auparavant participé à 11 matchs des Bruins de Boston après avoir joué un an et demi pour les Blues.

Avis légaux

Voir autres
Avis légaux,
en page 2

DIAL FINANCIAL LTD.

Avis est par les présentes donné que le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, a accordé en date du 13e jour de mai 1976, un permis à la corporation "DIAL FINANCIAL LTD.", l'autorisant à faire affaires dans la province de Québec, sous l'autorité de la Loi des sociétés de prêts et de placements, Statuts révisés, 1964, c. 289.

L'agent principal, aux fins de recevoir les assignations dans les procédures contre ladite corporation est M. Joseph R. Nuss, de Montréal.

Le bureau principal de la corporation dans la province est situé au numéro 4111, Tour de la Bourse, Place Victoria, Montréal, district judiciaire de Montréal.

PHILLIPS & VINEBERG
Procureurs de la Compagnie

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-013928-765

DAME AUDREY ROWE

Partie demanderesse

C

WILLIAM MOYER

Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse WILLIAM MOYER est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.

Montréal, ce 9 août 1976

A BEAULIEU

Protonotaire, C.S.M.

Mes Wekarchuk & Gold & Ass., avocats,

One Westmount Square suite 1411,

Westmount, P.Q.

Tél.: 934-0833

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-013898-760

DAME JEANNE D'ARC CAPLETTE, secrétaire,

domiciliée et demeurant au 5111 avenue d'Orléans,

Montréal, district de Montréal, Demanderesse

-VS-

LISE JULIEN, résidant anciennement au 85 Range

Road, appartement 906, Ottawa, Ontario, prése-

ntement de lieux inconnus. Défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

La défenderesse LISE JULIEN est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du Bref d'Assignation et Déclaration a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, le 2 août 1976

Mes Pagé, Duchesne, Renaud & Desmarais

500 Place d'Armes, suite 2260,

Montréal, Québec

Procureurs de la demanderesse

Athlétisme international

Drut en vedette

HELSINKI (Reuter) — Au deuxième et dernier jour de la réunion internationale d'athlétisme d'Helsinki, Guy Drut a facilement gagné le 110 mètres haies en 13,66 secondes. Le Français, revenu en force, a battu de six mètres son concurrent le plus proche, le Finlandais Jouko Kokkonen 14,61.

La rencontre a été marquée par la défaite sur 1,500 mètres du Zéo-Zélandais, John Walker, champion olympique. Après deux tours emmenés par le Polonais Bronislaw Malinowski, Walker a pris la tête à la cloche, pour se faire passer dans le dernier virage par

l'Irlandais Eamon Coghlan 3:37,35 et le Hongrois Janos Zemen 3:37,42. Walker devait se contenter d'une troisième place inhabituelle en 3:37,43, juste devant le Belge Harmen Mignon.

Walker a déclaré après la course qu'il se sentait encore fatigué après les compétitions olympiques. Grippé, il avait été battu à Edimbourg sur 1,000 mètres ce week-end par le Belge Ivo Van Damme.

L'exploit de la journée aura été réalisé par le Finlandais Reima Salonen, qui a établi la meilleure performance mondiale sur 10 kilomètres marche en 41:19,6.

baseball

Ligue Nationale

Mardi soir
Montréal 3, San Francisco 2
Chicago 6, Cincinnati 3
Los Angeles 5, Pittsburgh 1
Atlanta 2, Philadelphie 1
New York 5, San Diego 4
St-Louis 8, Houston 1

Hier soir
Montréal 9, San Francisco 3
Cincinnati 13, Chicago 10
Los Angeles 2, Pittsburgh 0
Philadelphie 4, Atlanta 1
New York 2, San Diego 1
Houston 8, St-Louis 1

Aujourd'hui
San Diego, Sawyer (2-0) à New York, Seaver (9-7), 14 h 05
Cincinnati, Alcala (10-3) à Chicago, Stone (3-4), 14 h 30
Atlanta, Morton (2-8) à Philadelphie, Lonborg (12-7), 19 h 35

LIGUE NATIONALE

Section Est		Section Ouest	
g	p	g	p
PHILADELPHIE	74	37	667
PITTSBURGH	60	52	536
NEW YORK	59	56	513
CHICAGO	52	63	452
ST-LOUIS	47	63	427
MONTREAL	40	68	370
Section Est		Section Ouest	
g	p	g	p
CINCINNATI	74	40	649
LOS ANGELES	61	52	540
HOUSTON	58	59	496
SAN DIEGO	55	61	474
ATLANTA	52	62	456
SAN FRANCISCO	49	68	419

LIGUE AMERICAINE

Section Est		Section Ouest	
g	p	g	p
NEW YORK	65	44	596
BALTIMORE	56	53	514
CLEVELAND	54	58	491
DETROIT	54	58	482
BOSTON	52	56	481
MILWAUKEE	47	59	443
Section Est		Section Ouest	
g	p	g	p
KANSAS CITY	68	43	613
OAKLAND	59	53	527
MINNESOTA	56	55	505
TEXAS	54	57	486
CHICAGO	48	63	432
CALIFORNIE	49	64	434

Sources fournis par la PRESSE CANADIENNE

l'actualité économique

Hamroco	12000	95	92	95	+	4	Max F	1400	525%	25%	25%	Reichhold	850	323	22%	23	+ 1/2	USisco	1600	57%	71%	74%	- 1/2	
Hampco	300	300	300	300			Malgini A	500	525%	17%	14%	Reichwt	300	513	13	13	+	Un Tire A	100	140	140	140	- 10	
HGroup A	700	420	420	420			McAdam	500	39	39	39	+ 3	Revelst	1600	121%	12%	12%		Un Trust	281	111%	111	111	- 1/2
HGroup B	250	56%	56%	56%			McH	500	450	450	450		Revelst	220	56%	6%	6%		USair	100	101%	101%	101%	- 1/2
Hardee	500	99	99	99	+	3	McIntyre	525	536%	36	36		Revenu Pr	233%	233%	233%		UW G	2500	15	40	45	- 1/2	
Hard Crp	290	55%	55%	55%	- 1/2		McLaglin	400	8%	8%	8%	- 1/2	Rio Algom	68	335%	35	35	- 1/2	Unip Gas	7400	58%	8	8%	+ 1/2
Harquin	815	98%	98%	98%			Mentor	1700	130	130	130		RLiHe	510	170	170	170		Upv Can	3800	111	111	111	- 4
Hawthorn	1000	58%	58%	58%			Merrill	1000	51%	51%	51%	+ 1/2	Roland	1000	51%	51%	51%		VS Serv A	100	15%	5%	5%	- 1/2
Highmont	3400	118	110	118			Merland E	3000	290	290	290	- 5	Rolland	1400	55%	5%	5%		Venpower	500	32	32	32	- 7
Holinger A	1000	537%	173	378			Minri Res	1300	173	173	173	+	Roman	1450	18%	18%	18%	- 1/2	Versatile	1400	17	16%	16%	
Holinger B	1000	537%	173	378			Mint	2910	100	100	100	- 1/2	Ronald Fd	100	52	12	12		Vestron	100	14%	14%	14%	+ 1/2
Horne A	300	527%	27	27%	+ 1/2		Molson A	700	517%	17%	17%		Ronyr Cor	500	84	84	84		Vogaver P	3300	15%	15%	15%	+ 1/2
Horne B	300	527%	27	27%	+ 1/2		Molson B	211	516%	16%	16%		Rothm ap	150	570	70	70	+	Vulcan Ind	100	16%	16%	16%	- 3/4
Horne Pitt	1200	55%	55%	55%			Mon Inv	1000	56	56	56	+	Rothm p	200	515%	15%	15%		Wal	1300	16	16	16	- 1/2
Horne Pitt	1200	55%	55%	55%			Mon Inv	1000	56	56	56	+	Rothm p	200	515%	15%	15%		Wal	1300	16	16	16	- 1/2
Howden	100	58%	84	84			Mon Inv	1000	56	56	56	+	Rothm p	200	515%	15%	15%		Wal	1300	16	16	16	- 1/2
Howden DH	100	58%	84	84			Mon Inv	1000	56	56	56	+	Rothm p	200	515%	15%	15%		Wal	1300	16	16	16	- 1/2
Hub Day A	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr A	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day B	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr B	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day C	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr C	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day D	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr D	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day E	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr E	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day F	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr F	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day G	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr G	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day H	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr H	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day I	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr I	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day J	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr J	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day K	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr K	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day L	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr L	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day M	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr M	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day N	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr N	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day O	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr O	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day P	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr P	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day Q	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr Q	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day R	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr R	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day S	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr S	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day T	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr T	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day U	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr U	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day V	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr V	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day W	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr W	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day X	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr X	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day Y	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr Y	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day Z	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr Z	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day AA	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr AA	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day AB	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr AB	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day AC	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr AC	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day AD	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr AD	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day AE	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr AE	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day AF	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr AF	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day AG	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr AG	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day AH	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr AH	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day AI	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr AI	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day AJ	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr AJ	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day AK	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr AK	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day AL	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr AL	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day AM	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr AM	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day AN	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr AN	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day AO	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr AO	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day AP	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr AP	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day AQ	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr AQ	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day AR	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr AR	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day AS	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr AS	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day AT	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr AT	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day AU	3630	519%	19%	19%	- 1/2		MHI Trust	500	510%	10%	10%	- 1/2	Royal Tr AU	23710	191%	19%	19%	- 1/2	Weco Dev	1300	340	320	325	+
Hub Day AV	3630	519%	19%																					

les devises

Xsgl	7250	53%	34%	34%
Txfont	1000	12	12	12
Txtm	15000	7 1/2	7 1/2	7 1/2
Thom L	1800	35	35	35
Thom Ind	200	57	7	+ 5
Thom NA	10550	513/4	13/8	13/8 - 1/8
Tomball	2000	50	50	50
Tone Craft	1000	440	440	440
Torment	382	205	205	205
Tor M	919	61/8	19/8	19/8
Tor Star B	10200	141/2	141/2	- 1/8
Total Pet	1200	57	67	7
Traders A	2059	513/4	13/8	13/4 + 1/8
Tr L	250	101/2	101/2	101/2
Trade7/25	255	336/4	36/4	36/4
Tr Can Res	8862	64	63	- 1
Tr C	250	91/2	9 1/4	+ 1/4
Trans PPL	215	111/4	11 1/4	11 1/4
Transair	100	170	170	+ 20
Tr Can PPL	2295	512/2	12/2	12/2
Tr C	21	667	67	67
Tr Can Br P	150	530/8	30/8	30/8 - 1/8
Tr Can Cpr	400	541/4	41/4	41/4 + 1/8
Tr C	200	581/2	58 1/2	58 1/2
Trimac A	100	55 1/2	5 1/2	5 1/2
Trin Chic	2000	13	13	13
Triz C	600	513/2	13/2	13/2
Trizec W	1500	23	23	+ 1
Tri-Wall	500	217	217	+ 2
Tundra	250	9	9	9
Turbo	1000	175	175	+ 10
Ulster Pet	2200	66	66	66
Un Carbld	700	521/4	21	21
UGas A	2507	58 1/8	8 1/8	+ 1/8
Union Oil	950	20 1/4	20 1/4	20 1/4
UnionOil	700	58 1/8	8 1/8	8 1/8
US Asbesto	400	380	380	380
U S	450	57 1/2	7 1/2	+ 1/4
U Keno	100	56 1/8	6 1/8	6 1/8
Afrique du Sud				1 1600
Al federale				mark 354
Australie				1 2500
Autriche				schailling
Belgique				franc conv.
Bermudes				1 0010
Bretagne				euro 822
Bulgarie				lev 1 0065
Chine				yuan 5085
Danemark				couronne 1645
Espagne				pesceta 01485
Etats-Unis				dollar 822
France				franc 2030
Grece				drachme 0275
Hongrie				forint 0446
Inde				roupie 1135
Italie				lire 001225
Japon				yen 800
Mexique				peso 00870
Norvege				kroner 1820
Nlle-Zelande				dollar 1 0100
Pakistan				rupee 3725
Portugal				escudo 0298
Roumanie				leu 0030
Roy. Uni				livre sterl. 1 7659
Suede				couronne 2200
Suisse				franc 4650
Tchecoslovaquie				corona 100
URSS				ruble 12293
Venezuela				bolivar 1 2760

...the ...

Voir autres
Carrières et
Professions
en page 14

NOTRE RUBRIQUE CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 40¢ la ligne agate (14 lignes agatés au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service complet de cases postales et de retour du courrier ne coûte qu'un dollar et est strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR

211, rue du St-Sacrement
Montréal - Tél. 844-3361

Compétence:
Robert Campeau

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

PROFESSEUR POUR LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN (DAHOMÉY)

Le ministère des Affaires Intergouvernementales et l'Agence Canadienne de Développement International offrent un poste d'enseignement en MÉCANIQUE INDUSTRIELLE au Collège Polytechnique Universitaire à Abomey - Calavi, République Populaire du Bénin, AFRIQUE. Ce Collège professionnel nécessite l'engagement de coopérants canadiens pour septembre 1976, ayant de préférence une expérience d'enseignement au niveau collégial en milieu québécois dans la spécialité de MÉCANIQUE INDUSTRIELLE. Les candidats intéressés peuvent obtenir une formule d'application en signalant le numéro: (418) 643-3630, Coopération Internationale, Ministère des Affaires Intergouvernementales, ou faire parvenir une offre de service sur une formule de la fonction publique.

DATE LIMITE D'ENTRÉE DES CURRICULUM VITAE: 20 août 1976

PAUL PEPIN
Programmes Multilatéraux
Direction de la Coopération
Internationale
1225, Place Georges V
Québec, Qué. (G1R 4Z7)

Université Laval

OFFRE DE POSTES

ENDROIT : Îles Comores

RESPONSABLE : Université Laval — Faculté de Médecine

DESCRIPTION DU PROJET :

Projet de coopération avec l'Etat comorien dans l'organisation et le développement des services de santé de base et dans un programme de formation de personnel sanitaire aux îles Comores.

DESCRIPTION DES POSTES (c.f. détails) (Rôle — Qualifications)

- 1) Directeur de projet
- 2) Infirmier(ère) moniteur(trice)
- 3) Médecin généraliste

DIRECTEUR

d'un programme de santé

RÔLE :

- Directeur administratif du projet.
- Coordonnateur d'une équipe de coopérants (médecins, infirmiers(ères)).
- Conseiller en planification de la santé.

QUALIFICATIONS :

- Médecin spécialiste en santé publique (planification et administration); ou
- Administrateur spécialisé dans le domaine de la santé.

MÉDECIN GÉNÉRALISTE

RÔLE :

- Responsabilité d'une région de 30 à 50 000 habitants comprenant des activités préventives et curatives.
- Supervision des postes sanitaires périphériques.
- Enseignement et travail d'équipe.

QUALIFICATIONS :

- Doctorat en médecine.
- Minimum de deux (2) ans d'expérience en pratique générale de préférence en région éloignée ou pays en voie de développement.

INFIRMIER(ÈRE) AUTORISÉ(E)

RÔLE :

- Organisation et supervision des soins dans un hôpital régional (40 lits).
- Enseignement clinique au personnel auxiliaire.
- Participation aux activités préventives.
- Travail d'équipe.

QUALIFICATIONS :

- Diplôme terminal du cours secondaire.
- Infirmier(ère) autorisée(e).
- Expérience antérieure en région éloignée ou pays en voie de développement ou C.L.S.C.

Faire parvenir curriculum vitae au Directeur du département de médecine sociale et préventive, Pavillon Vandry, Université Laval, Cité Universitaire, Québec G1K 7P4.

Avant le 16 août 1976

Cité universitaire, Québec

par Michel Vastel

Avant même la fin de cette année, les dirigeants de l'Hydro-Québec partiront prospecter les grands marchés financiers afin de combler leurs besoins, évalués aujourd'hui à au moins un milliard et demi de dollars pour l'année 1977.

Le président de l'Hydro, M. Roland Giroux, déclarait au cours d'une conférence de presse, que les milieux financiers offrent actuellement de très bonnes conditions. Il se serait même possible aujourd'hui à l'entreprise québécoise de souscrire des emprunts à long terme et à des taux avantageux mais l'Hydro a déjà effectué un placement privé de \$1 milliard sur le marché américain et trouvé les \$200 millions supplémentaires, pour ses besoins de 1976, sur des marchés à moyen terme. Le dernier en date, de \$80 millions en Suisse au taux de 6% représente un bon coup, même si l'échéance est beaucoup plus courte qu'aux États-Unis ou au Canada.

Le président de l'Hydro entend rester fidèle au marché à long terme, tout en n'excluant pas un retour occasionnel aux marchés européens. Autrement dit, la majeure partie du \$1,5 milliard dont l'Hydro aura besoin l'an prochain devraient d'abord être cherchées aux États-Unis. M.

Giroux considère que, dans le cas de l'Hydro, recourir au marché des euro-devises — comme on le fit pour les \$700 millions pour la dette olympique — constituerait une fausse économie. Même si M. Giroux rappelle avec une certaine fierté qu'il a déjà été chercher \$250 millions sur le marché des pétro-dollars, il ne voit pas tellement d'avantages à emprunter en Europe où l'amortissement est beaucoup moins long.

La construction d'au moins une centrale nucléaire par année de 1985 à 1990, comme l'Hydro l'a proposé hier en commission parlementaire des Richesses naturelles, ne devrait pas changer de beaucoup la structure financière de l'entreprise. Même si une centrale nucléaire s'amortit sur une trentaine d'années, au lieu de trois quarts de siècle pour un équipement hydraulique, l'ensemble de l'énergie nucléaire produite en 1990 par l'Hydro ne représentera que 10% de toute sa production. Selon le trésorier, M. Georges Lafond, l'effet du nucléaire sur le financement de l'Hydro sera considérablement amorti. M. Lafond rappelle que "l'entreprise québécoise n'attendra probablement jamais la situation de l'Hydro-Québec dont 45% seulement de l'énergie produite est d'origine hydraulique".

L'Hydro espère donc rester,

le plus longtemps possible, parmi les rares privilégiés qui trouvent un financement sur des périodes de 25 à 30 ans. Ses besoins en capitaux passeront à \$3 milliards par année entre 1978 et 1985 et, selon le ministre Jean Coutu, à \$5 milliards par année entre 1985 et 1990. Le ministre des Richesses naturelles espère que l'entreprise atteindra une marge d'autofinancement de 30%. L'an dernier cette marge était de 25%, ce qui est déjà le pourcentage le plus élevé au Canada et, selon le directeur des Finances, "il apparaît bien difficile de faire mieux". Compte tenu de ces prévisions, l'Hydro devrait emprunter de 2,5 à 3,5, ou plus probablement 4 milliards de dollars par année d'ici 1990.

Une réduction relative de la demande est par ailleurs assez peu prévisible, compte tenu de la politique tarifaire de l'Hydro. Même si les contrats révisés des secteurs industriel et commercial ont impliqué des hausses assez élevées pour effectuer un rattrapage nécessaire, l'électricité québécoise reste la moins chère au Canada. Un récent relevé du National Utility Service (Canada) montre qu'en avril 1976, le coût moyen du 100 KWH à usage commercial et industriel était de \$1,85, comparativement à une moyenne de \$2,45 au Canada. Ce coût aug-

mentera de 17% d'ici un an au Canada, mais seulement de 9,3% au Québec.

L'Hydro s'apprête donc à satisfaire toute la demande industrielle et à un prix compétitif. Le président de l'Hydro confirmait qu'"une certaine marge existera toujours entre les prix de l'énergie électrique ici et toute autre forme d'énergie ailleurs au Canada". La seule réserve de M. Roland Giroux porte sur les besoins d'une usine d'uranium enrichi, dont l'Hydro ne tient pas compte dans ses projections quant à la demande future. Quant à une nouvelle aluminerie dans la région de Québec, ses besoins seraient certainement satisfaits mais M. Giroux conteste l'opportunité d'offrir une masse aussi considérable d'énergie, pour un produit semi-fini, ce qui revient à exporter de l'électricité aux États-Unis à un prix très en dessous du marché.

L'Hydro, qui possède actuellement une puissance installée de 10 000 mégawatts, doublera cette puissance d'ici 1985, en grande partie grâce aux 10 000 mégawatts de la Baie James. Elle portera cette puissance à plus de 35 000 MGW d'ici 1990, si le gouvernement accepte toutefois ses prévisions.

Hier en commission parlementaire, le ministre respon-

sable de l'Hydro se demandait si le Québec ne devrait pas reformuler ses priorités d'investissement, évalueant ainsi la part de plus en plus grande qui devra être réservée à l'électricité dans l'ensemble des investissements publics au Québec. L'Hydro affirme quant à elle que sa part dans le marché global de l'énergie au Québec devrait atteindre au mieux 45% et au minimum 40%. L'Hydro insiste sur l'effet de levier économique que représente sa production et rappelle qu'elle est la seule forme d'énergie qui puisse être produite au Québec sans faire appel à des ressources étrangères.

Les consommateurs industriels et commerciaux consomment actuellement 63% de la production de l'Hydro Québec. Leurs tarifs devraient augmenter de 13,9% en 1977 pour la grande entreprise mais seulement de 9,1% pour la PME. En 1978, et après, il ne serait pas surprenant de voir apparaître des taux d'augmentation supérieurs à 20%, comme c'est déjà le cas en Ontario.

L'Hydro joue de toute façon sur le fait qu'une augmentation, même élevée, sur des taux beaucoup plus bas qu'ailleurs, lui permettra de conserver une marge concurrentielle par rapport à la province voisine.

montréal

Progression

Les cours ont monté d'une fraction, sur un marché modéré hier, à la Bourse de Montréal. Le volume des transactions à la fermeture totalisait 435 600 actions, comparativement à 324 400 la veille. L'indice composé a gagné 0,10 à 190,76. Les banques ont monté de 1,68 à 251,52 et les services publics de 0,93 à 145,50. Les papiers ont baissé de 0,58 à 119,66 et les industrielles de 0,38 à 194,16. Thomson Newspapers Ltd venait en tête des industrielles, inchangé à \$13 14; Standard Gold Mines était en tête des titres miniers, un gain de trois cents à 20 cents. Les pétroles étaient légèrement à la hausse: Home Oil Ltd A a gagné 1-4 à \$21-2 et Interprovincial Pipelines Ltd. 1-8 à \$14 34. Imperial Oil Ltd a baissé de 1-8 à 21 7-8. Parmi les titres spéculatifs, Talisman Mines Ltd a perdu un cent et demi et est tombé à 42 1-2 cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes Haut Bas Ferme Ch.					Ventes Haut Bas Ferme Ch.				
Abb G	2300	56 1/4	6 1/4	6 1/4	Mercanti	1300	118 1/4	17 1/4	18 + 1/4
Aditibi	925	12 1/4	12 1/4	12 1/4	Milch A	100	113 1/4	13 1/4	13 1/4
Adit pr B	100	51 1/4	51 1/4	51 1/4	Molson A	100	117 1/4	17 1/4	17 1/4
Algas T	14979	513 3/4	13 1/4	13 1/4	Moore	2300	542 1/4	41 1/4	41 1/4
Alcan	7470	528 1/4	28 1/4	28 1/4	NH cl A	190	512 1/4	12 1/4	12 1/4
Algonia St	165	524 1/4	24 1/4	24 1/4	NH cl B	50	18 1/4	8 1/4	8 1/4
Aquitaine	1400	119 1/4	19 1/4	19 1/4	NH pr F	700	510 1/4	10 1/4	10 1/4
Asbestos	200	532 1/4	32 1/4	32 1/4	NH riel	200	564 1/4	64 1/4	64 1/4
Astral	800	170 1/4	17 1/4	17 1/4	Nor A	1500	538 1/4	38 1/4	38 1/4
Bank Mtl	4548	518 1/4	15 1/4	15 1/4	Nor C	1900	512 1/4	12 1/4	12 1/4
Bank NS	715	542 1/4	42 1/4	42 1/4	Nor Tel	1000	538 1/4	38 1/4	38 1/4
Banq CN	2486	515 1/4	15 1/4	15 1/4	Nor W	1500	512 1/4	12 1/4	12 1/4
Bell Can	600	513 1/4	13 1/4	13 1/4	Pac Pet	1600	528 1/4	28 1/4	28 1/4
Bell Canad	2326	547 1/4	47 1/4	47 1/4	Pancan	1250	524 1/4	24 1/4	24 1/4
Bell B pr	150	548 1/4	48 1/4	48 1/4	Polysar A	100	524 1/4	24 1/4	24 1/4
Bell W	7100	385 1/4	38 1/4	38 1/4	Pow C A	110	18 1/4	8 1/4	8 1/4
BM RT U	100	513 1/4	13 1/4	13 1/4	Prefac A	1500	145 1/4	14 1/4	14 1/4
Brcan A	125	510 1/4	10 1/4	10 1/4	Price Com	349	514 1/4	14 1/4	14 1/4
Brcan B	100	527 1/4	27 1/4	27 1/4	Price Com	200	535 1/4	35 1/4	35 1/4
BC Phone	100	512 1/4	12 1/4	12 1/4	Que Tel	750	517 1/4	17 1/4	17 1/4
Cal P A	4000	529 1/4	29 1/4	29 1/4	Reitman A	2000	512 1/4	12 1/4	12 1/4
Camp A	100	535 1/4	35 1/4	35 1/4	Rollins	200	535 1/4	35 1/4	35 1/4
Camp B	100	535 1/4	35 1/4	35 1/4	Rollins B	200	535 1/4	35 1/4	35 1/4
C Hydro	100	574 1/4	74 1/4	74 1/4	Royal Bank	1800	529 1/4	29 1/4	29 1/4
C Inc	3425	527 1/4	27 1/4	27 1/4	Sartr A	1550	519 1/4	19 1/4	19 1/4
CIB	1000	517 1/4	17 1/4	17 1/4	Seagram C	900	523 1/4	23 1/4	23 1/4
CLP Inv	100	521 1/4	21 1/4	21 1/4	Shell Can	550	515 1/4	15 1/4	15 1/4
Cdn Salt A	1000	517 1/4	17 1/4	17 1/4	Simpsons	583	56 1/4	6 1/4	6 1/4
Cdn Tire A	100	524 1/4	24 1/4	24 1/4	Stelco A	1078	527 1/4	27 1/4	27 1/4
Canron	11300	518 1/4	18 1/4	18 1/4	Steinbo A	300	515 1/4	15 1/4	15 1/4
Carl O	200	530 1/4	30 1/4	30 1/4	Steinbo B	300	515 1/4	15 1/4	15 1/4
Carle	100	527 1/4	27 1/4	27 1/4	Talman A	1000	526 1/4	26 1/4	26 1/4
Chrysler	2750	521 1/4	21 1/4	21 1/4	Trans M A	310	59 1/4	9 1/4	9 1/4
Cominco	100	541 1/4	41 1/4	41 1/4	Tr C pr A	800	512 1/4	12 1/4	12 1/4
Cominco A	100	541 1/4	41 1/4	41 1/4	Tr C pr B	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
Comstar	2580	565 1/4	65 1/4	65 1/4	Tr C pr C	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
Con Bath	250	536 1/4	36 1/4	36 1/4	Tr C pr D	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
Con Gas	4100	513 1/4	13 1/4	13 1/4	Tr C pr E	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
Con Glass	800	514 1/4	14 1/4	14 1/4	Tr C pr F	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
Crush Int	280	58 1/4	8 1/4	8 1/4	Tr C pr G	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
Dome Pete	1400	541 1/4	41 1/4	41 1/4	Tr C pr H	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
D Bridge	690	540 1/4	40 1/4	40 1/4	Tr C pr I	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
D Corset	100	540 1/4	40 1/4	40 1/4	Tr C pr J	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
Dofasco A	4620	527 1/4	27 1/4	27 1/4	Tr C pr K	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
Dofasco B	1400	514 1/4	14 1/4	14 1/4	Tr C pr L	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
D Tex A	2225	59 1/4	9 1/4	9 1/4	Tr C pr M	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
Dofmar	3500	522 1/4	22 1/4	22 1/4	Tr C pr N	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
Dupuis A	500	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr O	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
El Air A	2500	58 1/4	8 1/4	8 1/4	Tr C pr P	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
El Nick	310	542 1/4	42 1/4	42 1/4	Tr C pr Q	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
El Nickel	300	561 1/4	61 1/4	61 1/4	Tr C pr R	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
Elgas T	100	561 1/4	61 1/4	61 1/4	Tr C pr S	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
Genstar L	2500	521 1/4	21 1/4	21 1/4	Tr C pr T	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr U	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr V	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr W	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr X	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr Y	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr Z	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr AA	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr AB	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr AC	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr AD	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr AE	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr AF	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr AG	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr AH	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr AI	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr AJ	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr AK	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr AL	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr AM	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr AN	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr AO	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr AP	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr AQ	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr AR	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr AS	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr AT	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr AU	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr AV	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr AW	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr AX	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr AY	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr AZ	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr BA	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr BB	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr BC	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr BD	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr BE	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr BF	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr BG	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr BH	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr BI	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr BJ	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr BK	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr BL	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr BM	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr BN	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr BO	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr BP	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr BQ	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr BR	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr BS	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr BT	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr BU	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr BV	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr BW	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr BX	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr BY	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr BZ	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr CA	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr CB	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr CC	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr CD	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr CE	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr CF	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr CG	200	541 1/4	41 1/4	41 1/4
GL Paper	100	520 1/4	20 1/4	20 1/4	Tr C pr CH	200	541 1/4	4	

